VENDREDI 08 NOVEMBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1808
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Une maladie, effet collatéral de l'excès d'eau



Engie Green

L'excès d'eau dans nos campagnes a des conséquences multiples : ainsi le développement de parasites avec des effets néfastes sur les animaux d'élevage. Exemple dans la Nièvre avec deux éleveurs qui témoignent des problèmes que leur pose le paramphistome. S'il est présent de manière naturelle dans tout bovin, la pluviométrie importante de ces derniers mois a favorisé la prolifération de ses formes immatures. Elles entraînent des pertes de poids, voire, parfois de la mortalité.

PAGE 14



P.06
ACTUALITÉS
Assemblée générale de la FDSEA 58 // S'engager pour l'avenir



L. Jung / Terres Inovia

P.16
PRODUCTIONS
Cultures // Vol confirmé du charançon du bourgeon terminal



D. Laisney

P.20
DOSSIER *MACHINISME*
Moissonneuse-batteuse // Comment bien entretenir sa coupe à tapis ?





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : BIENVENUE JEUNES GENS

.05 ÉCONOMIE : GÉOCHANVRE VA PASSER UN CAP

.06 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDSEA 58 : S'ENGAGER POUR L'AVENIR

.08 FDSEA 89 : CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA RÉUNION DES BAILLEURS

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 SALON : UN ÉVÈNEMENT QUI CONJUGUE L'ÉLEVAGE AU FÉMININ

ACTUALITÉ // FRANCE

.11 RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS : UN ENJEU VITAL POUR L'AGRICULTURE !

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 CONCOURS DE NEVERS : « UNE PRÉSENTATION TOUJOURS RELEVÉE »

.13 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : SEMUR, DROIT DEVANT

.14 GESTION SANITAIRE : UN PARASITE INSIDIEUX

PRODUCTIONS // CULTURES

.16 POIS ET FÉVEROLES : STRATÉGIE DE DÉSHERBAGE DES PROTÉAGINEUX D'HIVER

.17 POINT DE VUE : SORTIR D'UNE AGRICULTURE MINIÈRE QUI DÉGRADE NOS SOLS

PRODUCTIONS // VIGNE

.18 MILLÉSIME 2024 : UNE PRODUCTION PIRE QU'EN 2021

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.19 S'INSTALLER EN… PETITS FRUITS : ENTRE DEMANDE ET POSSIBILITÉ

DOSSIER //

.20 SPÉCIAL MOISSONNEUSES-BATTEUSES

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.26 EMPLOI : L'ANEFA POURSUIT SON TRAVAIL DE TERRAIN

.27 SEMAINE BIO AU LEGTA DE CHALLUY : UN ÉQUILIBRE À TROUVER

.28 EXPLOITATION DE L'EPL DE CHALLUY : UN NOUVEAU DIRECTEUR

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

.37 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.39 FOIRE DE DIJON : JUSQU'À LUNDI POUR EN PROFITER!

.40 COMMÉMORATIONS : DERRIÈRE LES CIMETIÈRES, LES HOMMES



// LE DESSIN

// EN BREF

FCO-3 Deux millions de vaccins supplémentaires commandés

En déplacement dans le Tarn le 4 novembre, la ministre de l'Agriculture a annoncé une commande de *« deux millions de doses additionnelles »* contre le sérotype 3 de la fièvre catarrhale ovine (FCO-3), afin *« d'anticiper les besoins »*. Annie Genevard « a souhaité compléter le stock déjà existant » (11,7 millions de doses), précise un communiqué, en raison de *« l'évolution progressive de la zone vaccinale sur le territoire et du retour d'estive des animaux »*. Cette commande doit permettre de *« répondre aux besoins des filières ovine et bovine sur tout le territoire »*, alors que la campagne de vaccination volontaire, financée par l'État, a été étendue début octobre à l'ensemble de l'Hexagone. Le ministère a eu recours au régime de l'*« urgence impérieuse »*, qui lui permet de se passer de *« passer un marché sans publicité ni mise en concurrence »* (article R2122-1 du Code de la commande publique). Selon le dernier bilan arrêté au 30 octobre, la France compte 7 122 foyers de FCO-3. Qualifié d'exotique, ce nouveau sérotype est arrivé en France début août. Le communiqué ne mentionne pas le sérotype 8 de la FCO (endémique), qui provoque aussi d'importants dégâts dans les élevages, mais pour lequel l'État ne prend pas en charge pas la vaccination.

Prêts garantis par l'État Le plan pour soutenir la trésorerie des agriculteurs

Dans un entretien écrit accordé le 4 novembre à Agra presse, la ministre de l'Agriculture Annie Genevard dévoile les modalités de mise en œuvre des prêts garantis par l'État (PGE) qui doivent aider les exploitations qui ont fait face à des difficultés de trésorerie en 2024. Grâce à deux dispositifs distincts, le gouvernement visera à la fois les prêts de court et long terme. Pour les prêts de court terme, *« un agriculteur qui aurait déjà utilisé au moins 60 % de sa dotation pour épargne de précaution et qui connaîtrait toujours de problèmes de trésorerie »* pourra recourir à des prêts de deux à trois ans, dont le taux d'intérêt devrait *« tendre entre 1,5 et 2 % »* grâce à *« un effort à parts égales entre les banques et l'État »*, explique la ministre. Selon l'indicateur de référence Euribor 12 mois, les taux interbancaires étaient de 2,6 % en novembre. Ils ont baissé d'un point depuis le printemps 2023. Mais ils restent 2,6 points plus élevés qu'en avril 2022 (-0,086 %). Les taux Euribor servent de taux de base pour toutes sortes de crédits, notamment pour les professionnels du secteur agricole. Le second dispositif du gouvernement vise des prêts *« à plus long terme »* et doit permettre *« notamment de restructurer la dette des exploitations en grande difficulté »* ; dans ces cas, l'État *« garantirait a minima 50 % du risque de ces dossiers à titre gratuit »*. La ministre n'a pas précisé les enveloppes allouées à ces mesures. Par ailleurs, Annie Genevard annonce avoir obtenu un budget complémentaire de prises en charge de cotisations MSA de 20 millions d'euros, ce qui doit porter l'enveloppe annuelle à 50 millions d'euros.

Pac/Prairies Bruxelles approuve les souplesses demandées par Paris pour 2024

Dans une décision d'exécution du 21 octobre, la Commission européenne a approuvé la version révisée pour la campagne 2024 du PSN français (déclinaison nationale de la Pac). Paris demandait notamment un assouplissement de la BCAE 1 (maintien des prairies permanentes) : comme pressenti, le ratio de référence sera abaissé dans sept régions* afin de prendre en compte le recul du cheptel, ce qui doit leur permettre d'échapper aux régimes d'autorisation/interdiction des retournements de prairies. En novembre 2023, quatre régions étaient passées en régime de restrictions, Bretagne, Grand-Est, Normandie et Pays de la Loire, avec une obligation de réimplantation dans ces deux dernières régions. Également validées : les deux dérogations demandées par la France concernant la gestion des prairies sensibles (BCAE 9). Elles ouvrent des possibilités de labourer certaines prairies pour lutter contre les campagnols et de convertir une part de prairies sensibles dans les exploitations majoritairement herbagères. Enfin, d'autres assouplissements demandés portaient sur l'obligation de jachère (BCAE 8), sur les définitions d'agriculteur actif et de nouvel agriculteur et sur les cahiers de charges de plusieurs MAEC.

** Bretagne, Bourgogne Franche-Comté, Grand-Est, Hauts-de-France, Normandie, Pays de la Loire, Corse*

// EN IMAGE

Contrôle unique Un premier pas pour la FNSEA et JA

La FNSEA et Jeunes Agriculteurs ont réagi positivement à l'annonce d'une première mesure de simplification annoncée le 31 octobre par la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, en déplacement dans l'Essonne (photo). Cette mesure concerne le contrôle unique administratif sur les exploitations. Celui-ci sera annuel, en dehors des *« procédures judiciaires et fiscales »*, a précisé la ministre. Celle-ci a d'ailleurs envoyé une circulaire aux préfets leur demandant *« d'établir une charte des contrôles en agriculture afin de partager les bonnes pratiques entre la profession agricole et les différents corps de contrôle »*. Ce contrôle unique sera donc réalisé sous l'autorité et le contrôle des préfets. Des tests à blancs sur des exploitations volontaires pourront être réalisés. Si ce *« texte mérite encore quelques éclaircissements d'ordre pratique »*, indique le communiqué des deux syndicats agricoles, ces derniers déclarent aussi qu'ils *« veilleront à ce que ce nouveau processus soit effectivement suivi d'effets et qu'il réponde à nos demandes de plus de bon sens dans l'action des administrations »*. Les deux organisations espèrent aussi que cette mesure sera *« la première d'une longue série aboutissant à desserrer l'étau réglementaire permettant aux agriculteurs d'entreprendre »*.



DR

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

NATIONAL

// INTERVIEW

« On a suffisamment attendu »

Arnaud Rousseau, le président de la FNSEA, revient sur la probabilité d'un redémarrage des manifestations agricoles telles qu'on les avait connues en début d'année. De nombreux sujets n'ont toujours pas trouvé de réponse satisfaisante.



FNSEA

Pour le président de la FNSEA, entre les contraintes environnementales, les mauvaises récoltes et la perspective de la signature de l'accord commercial du Mercosur, tout est réuni pour que la colère paysanne s'exprime à nouveau.

On sent la colère paysanne remonter en puissance. Pour quelles raisons selon vous ?

Arnaud Rousseau : *« Nos motifs de mécontentement sont nombreux. Il y a un an, nous avions, avec Jeunes Agriculteurs, commencé à retourner les panneaux de nos communes pour alerter les pouvoirs publics sur l'excès de normes imposées à l'agriculture française, sur la concurrence déloyale venue d'autres pays qui ne respectent pas ces normes, sur les retards de versement des aides agricoles européennes… Face à nos revendications, le gouvernement de Gabriel Attal avait formulé une soixantaine de propositions. Il s'était notamment engagé à simplifier les contrôles sur les exploitations ; à faire reconnaître l'agriculture comme d'intérêt général majeur au même titre que l'environnement ; à limiter les recours juridiques pour assurer le développement économique de nos fermes ; à accélérer sur le respect des objectifs dans la restauration collective inscrite dans la loi Égalim. Le gouvernement s'était engagé, avec l'approbation du chef de l'État, à répondre à nos attentes : dignité, juste revenu et accès aux modalités d'exercice de nos métiers. Certes, nous pouvons nous prévaloir d'avancées notables, inscrites dans le projet de loi de finances, comme le GNR, ou encore l'inscription du calcul de la retraite des non-salariés agricoles sur les 25 meilleures années dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Mais la dissolution a rebattu les cartes politiques économiques et sociales du pays et retardé l'examen du Projet de loi d'orientation agricole (PLOA) que nous travaillons à rendre plus musclé. Mais cela n'empêche en rien que les promesses soient tenues. Je pense que, depuis un an, notre « capital patience » a été mis à rude épreuve. On a suffisamment attendu. Toutes les conditions sont réunies pour reprendre notre mobilisation. »*

Quel est l'élément déclencheur qui vous a poussé à reconduire ces actions syndicales ?

A.R. : *« Incontestablement la perspective de la signature du traité de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne. Un tel accord ouvrirait la porte à 99 000 tonnes de viande bovine, 180 000 tonnes de viandes de volaille, l'équivalent de 3,4 millions de tonnes de maïs, 180 000 tonnes de sucre (soit la production d'une sucrerie française) produits dans des conditions qui ne respectent aucune de nos normes. Les viandes sont produites avec des antibiotiques utilisés comme activateurs de croissance. La traçabilité des produits est quasi inexistante. Que dire des produits importés (soja, maïs…) issus de la déforestation et cultivés avec des substances actives phytosanitaires, pour une immense majorité, interdites en France. À cela s'ajoutent 8,2 millions d'hectolitres de biocarburants ce qui équivaut à la moitié de la production française ! Je passe sous silence les questions liées aux conditions de travail et au droit social… Ce traité de libre-échange est inacceptable en l'état. L'application des mesures miroirs, d'une réciprocité totale sur les normes, doit être une condition sine qua non pour que l'Union européenne avalise ce traité. C'est ce que nous demandons depuis des années. Dans ce type d'accord, l'agriculture constitue toujours une variable d'ajustement. On le voit encore dans le conflit qui oppose l'Europe à la Chine sur les voitures électriques. Nos vins et spiritueux (Cognac et Armagnac) sont victimes des représailles de Pékin parce que Bruxelles a surtaxé les véhicules électriques chinois. Nous ne voulons plus ce type de situation. Et face à la volonté de la Présidente de la Commission de nous faire accepter toutes ces incohérences avec un fonds de compensation, je veux dire que l'agriculture n'est pas à vendre pour un plat de lentilles. Malgré son isolement sur ce dossier, il faut que la France tienne bon. Il y va de l'avenir de notre agriculture et de notre souveraineté alimentaire. »*

> ***« Sur le Mercosur, face à la volonté de la Présidente de la Commission européenne de nous faire accepter les incohérences avec un fonds de compensation, je veux dire que l'agriculture n'est pas à vendre pour un plat de lentilles ».***

Quelles sont vos revendications ?

A.R. : *« L'essentiel de nos revendications se traduit en trois volets : le court terme, la simplification et la cohérence. Sur le court terme, la crise agricole de début d'année s'est amplifiée avec des récoltes catastrophiques dans la majorité des filières, en raison des intempéries mais aussi parce que nous ne disposons pas des outils de production nécessaires et efficaces pour lutter contre les crises sanitaires à répétition. Ces outils existent mais ils nous sont interdits. Ils nous auraient permis de sauver une partie de nos récoltes… C'est pourquoi nous réclamons plus de simplification dans la conduite de nos exploitations. Nous n'en pouvons plus des surtranspositions, de l'excès de normes environnementales qui ne cesse de gonfler au fil des ans. Cet arsenal juridique, loin de générer des gains sur nos exploitations, les pénalise lourdement. Je suis aussi très inquiet quant à un retour du Green Deal un temps écarté face à la grogne agricole. Sa vision décroissante ne laisse présager rien de bon pour nos exploitations. Enfin, nous voulons de la cohérence. Les pouvoirs publics français et européens nous incitent à produire plus vert et donc plus cher. Cependant, l'application du Mercosur nous contraindra à importer massivement des produits moins disant qui vont concurrencer les nôtres ! Pis, ces produits ne respectent aucune de nos normes sanitaires et phytosanitaires et sont issus de la déforestation. Enfin, on nous dit que notre métier est indispensable et nos produits essentiels mais on les marchande à vil prix contre des avions, des cosmétiques… Où est la cohérence ? Je suis encore plus inquiet quand je constate que les grandes puissances (Chine et Russie en tête) investissent des milliards pour leur agriculture quand nous bradons la nôtre. Il est temps que nos dirigeants retrouvent le chemin du bon sens et du courage politique. »*

L'objectif est-il de bloquer des grandes villes ?

A.R. : *« Les mouvements ont déjà repris dans certaines régions et départements. Je pense à l'Ardèche, au Pas-de-Calais, à l'Ariège, au Bas-Rhin, aux Pyrénées-Atlantiques… Depuis début septembre plus d'une soixantaine de départements ou régions se sont mobilisés. Ces manifestations vont naturellement s'amplifier dans les jours et semaines à venir, tant la pression est forte sur le terrain. À travers elles, nous voulons nous faire entendre du gouvernement pour qu'il respecte la parole donnée. C'est aussi une question de crédibilité pour lui, un test même, car la parole publique est devenue inaudible. L'enjeu est également celui de la démocratie et de la reconnaissance des corps intermédiaires. Quoi qu'il arrive, nous serons dans la rue à partir de la mi-novembre et le gouvernement serait bien inspiré de prendre en compte nos demandes. »*

Les élections Chambres d'agriculture vont avoir lieu dans quelques semaines. Cette reprise des manifestations ne vient-elle pas à point nommé ?

A.R. : *« Les échéances électorales sont prévues, mais les problématiques de nos agriculteurs ne sont pas nouvelles et nous le disions avec force en début d'année alors que les élections étaient encore loin. Le fond du sujet reste que les problèmes posés il y a un an ne sont pas résolus. C'est pourquoi nous relançons la mobilisation sur le terrain que nous avions mise en pause au printemps. Nous reviendrons à la charge tant que nous n'aurons pas obtenu satisfaction, quel que soit le moment, quel que soit le gouvernement. En revanche, certains de nos concurrents syndicaux qui sont restés très discrets dans les six années de la mandature Chambre, se réveillent comme par enchantement quelques mois avant et attisent la colère paysanne. Nous, nous ne voulons pas verser dans une surenchère stérile. Il faut simplement que le gouvernement comprenne qu'en sacrifiant l'agriculture, il hypothèque son avenir alimentaire, économique et même stratégique. »*

Propos recueillis par Christophe Soulard

// EN BREF

Foncier Mise en œuvre début 2025 pour les fonds de garantie et de portage

La ministre de l'Agriculture Annie Genevard a précisé, le 4 novembre, le calendrier de déploiement des fonds de garantie et de portage annoncés par Marc Fesneau il y a un an ; ils seront mis en oeuvre «début 2025». Concernant le fonds de garantie, un arrêté doit, au préalable, encadrer le convention entre l'Etat et le Fonds européen d'investissement (FEI), qui va paraître dans quelques jours, annonce la ministre. Des conventions devront ensuite être signées entre les établissements bancaires et le FEI, avec pour objectif de distribuer de premiers prêts dans ce cadre début 2025. L'annonce de ce fonds avait été confirmée par son prédécesseur Marc Fesneau en novembre 2023, et incluse dans la loi de finances pour 2024. L'idée était de «couvrir une partie des défaillances» liées à un portefeuille de prêts distribués par des banques conventionnées, avait alors précisé le cabinet du ministre. Interrogée sur la mise en oeuvre d'un autre fonds promis par le précédent gouvernement, le fonds de portage de 400 millions d'euros, la ministre a indiqué qu'il serait intégré dans l'enveloppe du fonds de garantie de 2 milliards d'euros, et déployée début 2025. A l'occasion de sa venue à Terre de Jim en septembre 2023, Marc Fesneau avait annoncé que ce fonds serait déployé «dans les semaines qui viennent». Intitulé Entrepreneurs du vivants, il devait intervenir en prenant des participations dans des fonds de portage nationaux ou régionaux qui, eux, achètent directement le foncier.

Europe Les engagements du futur commissaire à l'agriculture

Le commissaire européen désigné à l'Agriculture, le Luxembourgeois Christophe Hansen, s'est montré convaincant lors de son audition le 4 novembre au Parlement européen à Bruxelles. Rappelant à plusieurs reprises ses origines agricoles – parfois avec beaucoup d'émotion lorsqu'il a évoqué le décès de son frère -, il a insisté sur les questions de simplification administrative et de renouvellement générationnel. Dès le mois de décembre il compte lancer un dialogue avec les jeunes agriculteurs. Le futur budget de la Pac est le sujet sur lequel il a été le plus sollicité par les parlementaires. Pour le prochain cadre financier pluriannuel, il s'est engagé à se battre pour le maintien d'un budget de la Pac dédié et à son niveau actuel. Mais il prévient qu'il n'a pas toutes les cartes en main. Il a par contre souligné le besoin d'investissements dans le secteur notamment en matière d'innovation (agriculture de précision…). Pour cela, il «regarde là où il y a de l'argent disponible», du côté du fond de transition juste et de la banque européenne d'investissement. Dans les premiers jours de son mandat, sans même attendre la présentation de sa vision sur l'avenir de l'agriculture européenne, il souhaite faire des propositions sur la lutte contre les pratiques commerciales déloyales transfrontalières et la réforme de l'OCM pour renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Enfin, il s'est prononcé pour une approche pragmatique en matière de commerce se disant favorable aux accords de libre-échange mais aussi de la réciprocité des normes. Sa prestation a été largement applaudie. À l'issue les coordinateurs des groupes politiques se sont réunis pour évaluer sa performance et devraient, sans trop de surprises, lui apporter son soutien.

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Bienvenue jeunes gens

En plus du soleil, il y avait des jeunes éleveurs le 26 octobre, au concours de Créancey. C'est peut-être un détail pour vous, mais pour les organisateurs, ça veut dire beaucoup ! *« La relève est là, c'est un très bon signal »*, confie Éric Bize, président du comice de Pouilly-en-Auxois.

AG

« Tout passe par la sélection »



Stéphane Léger (aidé ici par Alain Gally, un ami) participait à son deuxième concours. Un premier prix de section a été remporté avec Vauban.

Stéphane Léger avait fait le déplacement au pôle agricole avec quatre de ses veaux.

Cet habitant de Villargoix, 35 ans, prenait part à son deuxième Auxois-sud consécutif : *« Je suis installé depuis 2021 sur la ferme familiale, j'élève aujourd'hui une centaine de vaches. Ce que je faisais avant ? Mécanicien automobile, avec une période de double activité sur une autre ferme ! J'ai toujours adoré l'élevage, j'ai attendu que l'exploitation de mes parents se libère pour revenir. La génétique et la sélection m'ont toujours tenu à cœur : c'est la raison pour laquelle je me suis aussitôt inscrit au Herd-Book Charolais »*.

Stéphane Léger, par ailleurs membre du conseil d'administration de Sicarev, a décroché un premier et un deuxième prix de section à Créancey, dans la catégorie des animaux non inscrits : *« il faut attendre quatre générations de vaches pour obtenir la qualification du Herd-Book, il me faudra donc être patient pour participer à davantage de concours, chez les inscrits. J'aime ce type de rendez-vous qui permet de se situer par rapport à d'autres élevages »*.

La *« marque de fabrique »* du cheptel de Stéphane Léger est sans aucun doute la finesse : *« j'engraisse l'intégralité des femelles, j'essaie d'avoir des bêtes de qualité sachant que je vends également en direct. Oui, la finesse est un poste que je privilégie énormément, sans omettre les qualités maternelles et les facilités de vêlage »*.

Ses supporters étaient là !

Louis Mercey, fils d'éleveur à Sainte-Sabine, a participé à son tout premier concours en tant qu'exposant. Ce jeune homme de 18 ans a fait le court déplacement à Créancey avec quatre veaux de Xavier, son père, et a remporté plusieurs plaques, dont le prix d'ensemble et un premier prix de section dans la catégorie des animaux non inscrits. *« Une belle participation, très sympa, très enrichissante pour moi, j'étais venu pour découvrir, même si cela fait deux ans que je viens ici en compagnie de Jean-Pierre Godot. Merci à tous les copains qui m'ont accompagné, certains sont éleveurs ou fils d'éleveurs »*, confie l'étudiant en BTS mécanique agricole à Vesoul. Louis Mercey compte bien revenir dès l'an prochain, pourquoi pas avec des animaux inscrits : *« j'aimerais bien ! Et je n'exclus pas de participer à d'autres concours si cela est possible. Cet univers est tout nouveau pour moi : mon père fait de la reproduction mais ne participe pas à ce type de rendez-vous »*. Ce passionné de génétique charolaise envisage de s'installer sur la ferme familiale dans *« trois ou quatre ans »*, quand Xavier Mercey fera valoir ses droits à la retraite.



Louis Mercey (à droite), venu avec plusieurs de ses amis.

Bientôt installé

Félix Thenadey, salarié du Gaec de la Fontaine, a participé à son premier concours en tant qu'éleveur : *« Je suis déjà venu ici plus d'une fois mais en simple accompagnant. J'aidais mon oncle Jean-Pierre Godot à présenter ses veaux. Je suis aujourd'hui en cours d'installation sur sa ferme, donc ma participation du 26 octobre avait une saveur particulière ! »*. Titulaire d'un BTSA productions animales et d'une licence de conseil en élevage, l'habitant de Créancey s'est distingué en remportant le prix Ajec et le premier prix d'honneur des jeunes mâles inscrits. Félix Thenadey est ressorti avec des animaux le week-end dernier à Cercy-la-Tour et prendra la direction de Semur-en-Auxois la semaine prochaine : *« tous ces rendez-vous sont importants à mes yeux, la génétique permet de voir où nous en sommes, de s'améliorer et de progresser, même quand le contexte est tendu »*. Ancien technicien à la station d'évaluation charolaise de Sommepy-Tahur, dans la Marne, Félix Thenadey, 25 ans, va passer *« la vitesse supérieure »* le 1er janvier en s'associant à Jean-Pierre Godot sur le Gaec, en succédant à Dominique Maurage, futur retraité.



Félix Thenadey, avec Arthur Roche (son filleul), Lucie Wytinck (sa compagne) et leur veau Valcombe P, vainqueur du prix Ajec.

// FOIRE SAINT-MARTIN

89 « Une vitrine de l'agriculture »

La foire Saint-Martin d'Auxerre a lieu ce dimanche 10 novembre, dans une bonne partie du centre-ville. Et comme chaque année, un espace agricole est assuré, sur les trois esplanades de la place de l'Arquebuse, où une vingtaine de producteurs icaunais proposent une variété de produits locaux.

Comme le dit Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne, *« l'espace agricole de la foire Saint-Martin est, depuis toujours, l'événement de communication majeur auprès du public citadin organisé par la FDSEA et les JA. Historiquement, la foire Saint-Martin était même la foire agricole de novembre. Petit à petit, elle a évolué pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui, mais la FDSEA a toujours été présente avec des animations proposées au public et l'organisation d'un marché de producteurs locaux »*.

Cette année encore, une vingtaine de producteurs icaunais seront présents. On y retrouvera du fromage de chèvre, du foie gras, du vin, des produits du boulanger, des fruits et légumes, de la viande, du miel et produits de la ruche… De quoi satisfaire tous les visiteurs, attendus en nombre.

« La foire Saint-Martin est un lieu d'échange entre le monde agricole, qui produit l'alimentation, et les consommateurs. C'est une vitrine de l'agriculture, des produits fermiers. C'est aussi un lieu où l'on présente des filières agricoles, ainsi que l'emploi et l'enseignement en agriculture et en viticulture », poursuit Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.

Des échanges avec les élus locaux

De nombreuses animations sont prévues : les fameux tracteurs à pédales pour les enfants, des dégustations de viande, de produits laitiers et de barbe à papa, des ventes de gaufres et crêpes, des jeux de reconnaissance de graines et de plantation de graine, le jeu du lancer de bottes… Et bien sûr, on y retrouvera des animaux de la ferme.

À 11 heures aura lieu la traditionnelle inauguration en présence du préfet et des élus locaux avec le tour des stands. *« C'est un temps où on peut échanger avec les élus et les représentants de l'État sur l'agriculture en général et faire la promotion des produits qui se font dans l'Yonne »*, continue Franck Pouillot. *« On parle également de l'importance du renouvellement des générations. On aura besoin de jeunes dans les années à venir pour pérenniser l'agriculture. On met aussi en avant l'agriculture moderne. Aujourd'hui, on utilise des nouvelles technologies qui font de l'agriculture un secteur en avance par rapport à beaucoup sur cet aspect-là. On fait non seulement la promotion des produits mais du métier d'agriculteur qui est un très beau métier »*, ajoute Damien Brayotel.

Pour la FDSEA, c'est aussi l'occasion de faire passer des messages sur les problématiques actuelles qui touchent le monde agricole, *« et notamment sur le Mercosur qui est l'un des sujets qui cristallisent l'indignation du monde agricole »*, reprend Franck Pouillot. *« Cet accord Mercosur, c'est accepter en France les moyens de productions des pays d'Amérique du Sud qui sont interdits chez nous, avec des normes beaucoup plus basses comme l'utilisation d'antibiotiques et hormones de croissance, ce que l'on ne tolère pas. En demandant qu'on n'importe pas ces produits, on défend à la fois nos productions et les consommateurs »*, conclut Damien Brayotel.



Le tour des stands est un moment fort de l'inauguration de l'espace agricole de la foire Saint-Martin d'Auxerre.

Alors pour découvrir ou redécouvrir la vraie agriculture française et locale, vous savez où vous rendre : à l'espace agricole de la foire Saint-Martin.

Christopher Levé

// ÉCONOMIE

89

Géochanvre va passer un cap

Lauréate du dispositif « première usine » du plan France 2030 avec une aide obtenue de 6 millions d'euros, l'entreprise Géochanvre va prochainement lancer les travaux de sa nouvelle usine de transformation de chanvre (un projet à hauteur de 24 millions d'euros), qui devrait être fonctionnelle en 2026.



Le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, a visité le site de Géochanvre le 22 octobre.

C'est un cap important que s'apprête à passer l'entreprise Géochanvre, située à Lézinnes. Installée depuis une dizaine d'années dans l'Yonne, l'entreprise a été choisie pour faire partie des lauréats du plan France 2030, dans l'appel à projet « première usine », qui vise à faciliter l'industrialisation de productions innovantes et stratégiques sur le territoire français (il concerne les start-up et les PME, ndlr).

L'usine de production de toiles végétales tissées 100 % naturelles, à partir de chanvre, s'est donc vue attribuer une aide de 6 millions d'euros, dont 3,6 millions de l'État et 2,4 millions d'avances remboursables, ce qui va lui permettre de concrétiser son projet de construction d'une nouvelle usine « *dédiée à la transformation, le façonnage et le conditionnement des produits finis* », indique Thomas Foppiani, directeur général de Géochanvre.

Cette usine, au coût total de 24 millions d'euros, devrait être opérationnelle en 2026. Elle viendra compléter deux autres bâtiments, un pour le décorticage des pailles et leur transformation en fibre, un autre dédié à la transformation de la fibre végétale en toile végétale. « *Grâce à ce projet, la production de l'entreprise pourra être multipliée par dix, passant de 2 à 20 millions de mètres carrés de toile en fibre de chanvre* », confie Frédéric Roure, président fondateur de Géochanvre.

Un gros soutient de l'État

Depuis son lancement en 2022, dans le cadre du plan France 2030, le dispositif « première usine » a déjà accompagné 78 projets d'entreprises françaises à hauteur de 336 millions d'euros, sur une enveloppe totale prévue de 4 milliards d'euros (ce chiffre concerne le dispositif « première usine », l'enveloppe globale pour France 2030 étant de 54 milliards d'euros, ndlr). Ce plan, massivement soutenu par l'État, « *vise un certain nombre d'industries et d'entreprises engagées dans la transition écologique et énergétique, correspondant aux transitions de la société. C'est un programme qui doit permettre à des entreprises comme Géochanvre d'exister sur des nouveaux marchés, par rapport à de nouvelles problématiques et de nouvelles attentes de la société* », explique Pascal Jan, préfet de l'Yonne. « *Les enveloppes permettent aux entreprises de passer un cap et de passer à un processus de production qui est amené à se développer* ».

À ce jour, plus de 2 500 start-up à vocation industrielle ont été identifiées sur le territoire français, représentant un fort potentiel de réindustrialisation et un intérêt socio-économique structurant. Si toutes ne peuvent pas être bénéficiaires du programme, France 2030 pourra toutefois aider certaines d'entre elles à concrétiser leurs projets de développement.

Christopher Levé



Géochanvre est une entreprise qui produit des toiles végétales tissées 100 % naturelles, à partir de chanvre.

// SEMIS D'AUTOMNE

21

Le parcours du combattant

Le temps des derniers jours a permis à bon nombre d'agriculteurs de semer. Dans des conditions forcément difficiles.



Julia Sagetat, agricultrice à Viécourt, entre Saulieu et Arnay, le 31 octobre.

Bon, c'est en terre et c'est déjà ça. « *Il y a encore quelque temps, je me demandais si j'allais pouvoir semer cette année. Pour le blé, c'est fait !* », lance Julia Sagetat, rencontrée la semaine dernière dans l'une de ses parcelles. La tâche n'a pas été aisée pour la jeune femme installée en 2017 : « *j'avais prévu des câbles et ça n'a pas raté… Je me suis embourbée plusieurs fois et il a fallu un second tracteur pour me sortir de là. Ces conditions sont inédites avec toute cette eau, je n'étais pas trop rassurée quand j'avançais. Je dirais même que c'est assez stressant ! Il y a beaucoup d'ornières, même dans les champs où, normalement, ça devait passer assez facilement* ».

Soulagée, mais pas pleinement

Les semis de blé de Julia Sagetat sont aujourd'hui réalisés, mais pas à 100 % : « *effectivement, environ deux hectares ne le seront pas, c'est bien trop humide et je ne vais pas risquer d'y aller… Il y a tellement d'eau que rien ne changera ces prochains jours, ni ces prochaines semaines. En revanche, il n'est pas impossible que je sème à la volée. Oui vous avez bien entendu, à la volée !* ». Quatre autres hectares de blé ne seront pas non plus semés comme prévu initialement : « *il s'agit d'une parcelle qui est encore en trèfle incarnat. J'ai fait le choix de le laisser tel quel, plutôt que prendre des risques et ne pas pouvoir semer du blé. Ce trèfle a été récolté très tard cette année, déjà à cause des conditions difficiles. Normalement, cette culture se fauche une fois, mais elle était déjà en graines quand je suis passée et il n'est pas impossible que mon champ soit encore tout rouge au printemps prochain !* ». Pour ses champs semés, la Côte-d'orienne attendra une levée « *digne de ce nom* » pour crier victoire : « *en effet, comme tous les ans, il y a le risque des dégâts de gibier, pour ne pas dire sangliers. Il y a très souvent des coups de nez dès le lendemain des semis, je verrai bien… D'ailleurs, ici, je ne mets que des blés barbus pour limiter la casse à l'approche de la moisson* ».

Autres cultures

Julia Sagetat s'apprêtait aussi, la semaine dernière, à préparer ses champs d'orge d'hiver. Mais cette culture avait elle aussi son lot d'incertitudes : « *les terres concernées sont argileuses et non labourées à ce jour, je ne sais vraiment pas ce que cela pourra donner…* ». Première culture de sa nouvelle campagne, le colza, lui, a été semé dans des conditions beaucoup plus favorables, la veille de la fête du Charolais à Saulieu : « *il est très beau à ce stade ou non, je vais dire beau, tout simplement ! En effet, des limaces ont mangé un mètre de plantes tout autour de ma parcelle. Il ne restait plus rien et j'ai resemé à la volée… C'était peut-être un entraînement pour le blé !* ».

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

DÉPARTEMENTS

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDSEA 58

S'engager pour l'avenir

Le 15 novembre, la FDSEA 58 organise son assemblée générale, axée cette année sur l'importance de l'entrepreneuriat.

La FDSEA 58 tiendra son assemblée générale le 15 novembre. Elle sera divisée en deux parties, avec la matinée à huis clos à partir de 9 h 30 au Domaine Aglan (Bona) puis à partir de 14 h 15 à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy pour une table ronde, ouverte à tous. Pour cette édition, deux mots seront au cœur des échanges : l'attractivité et la reconnaissance.

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, explique : *« Face au monde dans lequel nous sommes, il est indispensable de revenir aux fondamentaux, afin de pouvoir maîtriser nos projets de A à Z, sans injonctions descendantes, pour atteindre l'objectif commun d'enfin vivre dignement de nos métiers. Pour parvenir à cela, certains éléments sont obligatoires, comme une vision collective ».*



L'assemblée générale de la FDSEA 58 se déroulera le 15 novembre.

Table ronde et élections

Il pointe un autre élément en particulier : *« l'entrepreneuriat est, à mon sens, la clef de voûte pour reprendre les rênes de nos destins, car les projets ancrés dans le territoire sont les plus pertinents puisqu'ils émanent des terroirs eux-mêmes et donc répondent aux besoins ; c'est une logique imparable ».*

Afin de mettre en exergue tout ceci, la table ronde de l'Assemblée générale de la FDSEA 58 aura pour thème : *« Donner le goût d'entreprendre en agriculture ».* Pour développer cette thématique, sont invités : Yannick Fialip, président de la commission économie à la FNSEA, et Bernard Lacour, président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. À l'issue des échanges, la campagne électorale pour les élections de la Chambre d'agriculture de la Nièvre sera lancée avec la présentation des candidats et leur projet pour la liste de la FDSEA 58. Sur ce point, Emmanuel Bernard martèle : *« il est nécessaire d'avoir une certaine synergie de la profession pour défendre les intérêts des exploitants et de leur production dans le département. Chacun doit prendre son avenir en main, et cela passe notamment par le vote ».*

Chloé Monget

Renseignements et inscriptions : fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 92.

Calendrier des rencontres

La FDSEA 58 organise d'autres rendez-vous thématiques prochainement : pour la Bio : 14 novembre à 14 heures à Châteauneuf-Val-de-Bargis (élu national (E.N.) : Brice Guyau) ; pour les dégâts de gibier : 26 novembre à 14 heures à Verneuil (E.N. : Cédric Tranquard) ; pour la formation emploi : le 20 décembre, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Cathy Faivre-Pierret), pour les grandes cultures, le 5 décembre à 14 heures à Tronsanges (E.N. : Cédric Benoist et Thibaut Perinet) ; pour l'élevage, date, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Christine Valentin) ; pour la production laitière, date, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Jean-Philippe Bonnefoy) ; une réunion pour la section des anciens de la FDSEA 58 est aussi en cours de programmation. Enfin, une rencontre commune JA et FNSEA aura lieu le 9 janvier 2025 (E.N. : Thierry Coué et Maxime Buizard-Blondeau), horaire et lieu à confirmer.

// MESPARCELLES

Des réunions pour rester connectés

Comme chaque année, l'équipe MesParcelles propose à ses abonnés des rencontres d'hiver pour échanger sur les évolutions de l'outil.

Avec des exigences réglementaires toujours plus complexes, il n'est pas toujours facile pour les agriculteurs icaunais d'être au courant de toutes les évolutions. C'est pourquoi, l'équipe MesParcelles de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, propose à ses 900 abonnés cinq réunions dans ses locaux sur décembre 2024 et janvier 2025. Ces réunions sont ouvertes à tous les abonnés, sans inscription préalable.

Ces rencontres sont prévues dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne : le vendredi 6 décembre, à 14 heures, à Maillot ; le mardi 10 décembre, à 14 heures, à Auxerre ; le mercredi 8 janvier, à 9 h 30, à Auxerre ; le jeudi 9 janvier, à 14 h 30, à Maillot ; et le jeudi 16 janvier, à 14 heures, à Avallon (salle du CerFrance).



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Cinq réunions MesParcelles sont proposées aux abonnés sur cette fin d'année et début 2025.

Zoom sur la fertilisation

Cette année, outre les nouvelles fonctionnalités de l'outil, les réunions seront l'occasion de faire un point sur la fertilisation. Au moment où les exploitants réalisent leur plan prévisionnel de fumure, il est important d'avoir tous les éléments en main pour réaliser cette démarche en toute autonomie pour sécuriser leur exploitation.

Ces temps d'échange sont aussi l'occasion pour les abonnés et les conseillers de se rencontrer et d'échanger sur les améliorations dont ils auraient besoin pour leurs usages. L'équipe MesParcelles 89 est composée de Cédric Debbah, chef de projet, de Catherine Bonin, cheffe de projet PAC, Émilie Schaeffler, conseillère en gestion des effluents et directive nitrates, Marianne Ranque, conseillère élevage et PAC et Caroline Vila, assistante en charge de la relation abonnés.

Un point sur les quelques évolutions de la PAC est également prévu pour les agriculteurs qui auraient des questions à la suite des changements de cette année (suppression des BCAE 8). Nous vous attendons nombreux pour ces rendez-vous conviviaux et riches en échanges.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Tout savoir sur l'agritourisme

Le mardi 19 novembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une demi-journée consacrée à l'agritourisme, à partir de 14 heures, à la ferme des Grenouillettes, à Saint-Privé, à destination de tous, agriculteurs comme particuliers.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise un événement consacré à l'agritourisme, le mardi 19 novembre, à partir de 14 heures, à Saint-Privé (ferme des Grenouillettes).

Une demi-journée ouverte à tous, agriculteurs comme particuliers, pour tout savoir sur cette activité. « *Lors de cet événement, un listing sera fait de toutes les étapes qu'un porteur de projet doit avoir en tête avant de se lancer. L'idée sera aussi de vérifier, avec ceux qui ont déjà un projet en tête, si celui-ci est bien dans les clous des réglementations. Car à partir du moment où il y a de l'accueil de publics, il faut faire attention à respecter un certain nombre de normes et à faire toutes les déclarations nécessaires (concernant l'accueil, la visite, l'hébergement ou encore la restauration)* », détaille Claire Duyck, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Une convention entre la Chambre et la DSDEN

Durant cet événement, un point spécifique sera fait sur les fermes pédagogiques, une activité que propose justement la ferme des Grenouillettes. « *La particularité des fermes pédagogiques du réseau c'est d'avoir des activités spécifiques pour les publics scolaires, qui sont travaillées en amont par les agriculteurs et ensuite déclinées en fonction des niveaux scolaires et après discussions avec les enseignants. À travers cela, l'objectif est de mettre les enfants face à la réalité du milieu agricole* », continue Claire Duyck.

Au sein du réseau Bienvenue à la ferme, toutes les fermes pédagogiques sont formées par la Chambre d'agriculture et l'éducation nationale sur l'accueil des élèves et les dialogues à avoir avec les enseignants.

Et dans le but de promouvoir le réseau des fermes pédagogiques, une convention a été établie entre la Chambre d'agriculture et la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale / l'inspection académique) qui va permettre aux enseignants de recevoir des fiches avec le descriptif des offres des fermes pédagogiques du réseau Bienvenue à la ferme, pour que les enseignants aient toutes les informations nécessaires sur les activités proposées aux enfants, « *pour qu'ils sachent vers qui se diriger s'ils veulent organiser une sortie* », conclut Claire Duyck.

Christopher Levé



Hervé Fabre Photography

Une demi-journée consacrée à l'agritourisme est organisée le 19 novembre par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

// EN SAVOIR +

Pour s'inscrire à la demi-journée, contacter Claire Duyck

Mal-être, solitude, détresse…
Ne restez pas seul face aux difficultés



Réf. : 11586-10/23 - CCMSA IMAGE.

AGRI'ÉCOUTE

SERVICE D'ÉCOUTE ANONYME 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE

09 69 39 29 19*

agriecoute.fr

*prix d'un appel local

Vous-même ou quelqu'un de votre entourage êtes en situation de mal-être ou de détresse. Agri'écoute permet de dialoguer par téléphone ou tchat à tout moment et anonymement avec un psychologue formé aux difficultés agricoles.

Avec Agri'écoute, il est possible de réécrire l'histoire.

msa
santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

DÉPARTEMENTS

// SANGLIERS

58 Régulation difficile autour de Nevers

Depuis plusieurs mois, les communes en périphéries de la ville de Nevers, notamment Coulanges-lès-Nevers et Varennes-Vauzelles, sont confrontées à une présence croissante de sangliers.
Ce phénomène engendre des dégâts dans les cultures et sur les propriétés privées, suscitant l'inquiétude de certains riverains. Ces animaux sauvages, bien que généralement craintifs, peuvent adopter un comportement agressif lorsqu'ils sont surpris. Cette proximité engendre donc un enjeu de sécurité publique.
La configuration urbaine de ces zones rend difficile la régulation de la population de sangliers par des méthodes de chasse traditionnelles. Aussi, le Préfet de la Nièvre a décidé l'intervention des louvetiers pour des actions ciblées. Deux arrêtés préfectoraux du 11 septembre 2024, autorisent des tirs de nuit jusqu'au 15 novembre sur les communes de Coulanges-lès-Nevers et Varennes-Vauzelles, ainsi que des tirs de jour ou de nuit, des battues administratives et du piégeage sur les communes de Nevers et Marzy.
À ce jour, une dizaine de sangliers ont été prélevés grâce à ces interventions.
Il convient de signaler toute observation de sangliers à l'Office Français de la Biodiversité.

D'après communiqué



// FDSEA

89 CDPENAF, TFNB, élections Chambre… Ce qu'il faut retenir de la réunion des bailleurs

La section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne s'est réunie le mardi 22 octobre pour aborder de nombreux sujets de l'actualité agricole.

Lors de la réunion de la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne du mardi 22 octobre, divers sujets ont été abordés. À commencer par la CDPENAF (Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers). Et pour bien en parler, une présentation a d'abord été faite par Lucile Hammou, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui a rappelé le fonctionnement, la composition et le rôle de cette commission dans l'Yonne. Un focus sur la doctrine agrivoltaïque, mise en place par la Chambre d'agriculture en septembre dernier, a ensuite été fait.
Là-dessus, plusieurs points de vigilance sont mis en avant par les bailleurs, comme la durée du bail emphytéotique (de 30 ans minimum), durant laquelle de nombreux changements peuvent intervenir comme le changement de locataire. Dans ce cas, les bailleurs souhaiteraient avoir un droit de regard sur le futur locataire.
Autres points de vigilance : sur l'indemnité aux propriétaires, l'objectif est d'obtenir une répartition à 50-50 entre le propriétaire et le fermier ; sur l'indemnité pour le démantèlement, s'il est prévu la mise en place d'une garantie financière pour le démantèlement à hauteur de 10 000 €/Mwc, l'objectif est de veiller à ce que ce montant soit indexé sur l'inflation 10 000 € en 2024 n'ayant pas la même valeur dans 30 ans ; sur la contribution à un fonds collectif pour la transition énergétique agricole à hauteur de 1 500 €/Mwc/an, si le décret la concernant n'est pas encore paru, il semblerait qu'il serve à financer le désamiantage des toitures lors de la mise en place de photovoltaïques sur toit et ainsi qu'à financer le coût du raccordement pour ceux qui sont trop éloignés des postes sources. Ici, les bailleurs se posent la question de son utilité et surtout du montant de l'indemnité.
D'autres sujets ont été abordés, comme celui des fermages viticoles. Hubert Leprêtre, président de la section, et Marc Schaller, membre, ont retracé l'historique du dossier. À ce sujet, le président de la section a indiqué que les bailleurs viticoles attendaient une manière de calculer les fermages 2022 et 2023 pour rectifier les arrêtés préfectoraux.
La mise en place du dégrèvement sur la TFNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) a aussi fait partie des discussions. Il a été rappelé que le montant de dégrèvement est destiné aux fermiers, et qu'une rétrocession de ce montant aux propriétaires est attendue.
Enfin, un point a été fait sur les élections de la Chambre d'agriculture, qui auront lieu en janvier 2025. Le calendrier et l'articulation des différents collèges ont été présentés, avant que les candidats pour représenter le collège numéro 2, celui des propriétaires exploitants, se fassent connaître. Les listes officielles définitives seront connues ultérieurement.

C. L. avec la FDSEA de l'Yonne

TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !

21 FDSEA-JA 21

Pour une agriculture forte, accompagnons nos jeunes à l'installation !

L'installation, notre priorité

L'installation a toujours été le sujet de prédilection de notre syndicat. Avec le contexte global actuel, nos jeunes ont besoin de l'appui de réseaux solides et compétents. L'expertise des Chambres d'Agriculture dans le domaine de l'installation n'est plus à prouver. Ce sont chaque année plus de 200 porteurs de projets qui franchissent les portes de la Chambre pour démarrer leurs projets. Notre objectif est simple : maintenir et perfectionner un accompagnement solide et adapté, basé sur l'expérience et les besoins des jeunes. Nous avons conscience de la richesse de l'agriculture de notre département et avons à cœur de la maintenir et de la développer.



Une nouvelle DJA forte

La bataille avec le conseil régional pour le maintien et l'évolution de la Dotation Jeune Agriculteur, principale aide à l'installation, nous a déjà permis de belles avancées. Le montant moyen ayant augmenté sur cette nouvelle programmation. Mais le combat n'est pas terminé ! Appliquée depuis septembre 2024, la nouvelle programmation DJA doit soutenir les projets d'installation du territoire.
Mais plus que des installations, nous voulons permettre aux jeunes de s'installer sur des structures solides qui leur permettent un épanouissement professionnel et personnel. La charge administrative ne doit plus être un frein pour nos installations. Plus que jamais la viabilité économique des exploitations est au centre de nos préoccupations.

La formation, toujours !

Évolutions techniques, réglementaires, sociétales, marchés mondiaux, nouvelles technologies… Le contexte du monde agricole est très mouvant et les changements sont de plus en plus rapides à tous niveaux. Pour maintenir des systèmes fonctionnels et compétitifs, tous les agriculteurs doivent se former et cela tout au long de leur carrière !
La formation est le meilleur outil pour permettre aux chefs d'entreprises agricoles de faire face à tous les aléas auquel ils sont soumis et garantir la viabilité de leurs structures.

N'oublions pas les cédants !

Le renouvellement des générations en agriculture est un défi de taille que nous nous devons de relever. Les futurs cédants sont nombreux et méritent un accompagnement fort également. Ainsi nous devons créer plus de liens cédants/repreneurs. Nous avons aussi besoin, comme tout chef d'entreprise d'un accompagnement tout au long de la carrière. Accompagnement qui doit permettre à chacun de prendre le temps de se poser et de faire le point sur sa situation, un temps précieux pour dessiner l'avenir et se projeter dans les 10 prochaines années. Ces points d'étape doivent nous permettre à tous de gagner en sérénité dans l'avenir et de prendre du recul pour piloter nos exploitations.

FDSEA-JA

// SALON

Un évènement qui conjugue l'élevage au féminin

Vache de Salon revient les 15, 16 et 17 novembre avec un logo teinté de rose, à Besançon. Une couleur comme un hymne aux femmes qui œuvrent au quotidien pour l'agriculture. Durant trois jours, les visiteurs pourront retrouver ce grand événement, marqué part une exposition photos sur laquelle Gaëlle Millot, qui en est la cheville ouvrière, a travaillé.

« Comment l'idée m'est venue ? C'était le 8 mars dernier. On sortait d'un comité de pilotage de Vache de salon, chez le président, Pierre-Alain Martin. Dans ma voiture, la radio parlait de la Journée internationale des droits de la femme. Je me suis dit qu'il fallait qu'on les mette en avant lors du prochain Vache de salon » explique Gaëlle Millot, chargée de coordonner l'évènement Vache de salon depuis sa création en 2019. La jeune femme, attachée au milieu rural par ses racines familiales, avoue s'être aussi inspirée de ses grands-mères. *« Quand je vois le chemin parcouru, je pense à elles, Monique et Alice. Les choses ont évolué d'un point de vue social, technique, même s'il reste encore à faire… Mettre en lumière les femmes qui gravitent dans les différents métiers agricoles, c'est rendre hommage à cette génération »*. Après un rapide échange avec Pierre-Alain Martin, l'idée est proposée au comité de pilotage… totalement séduit, qui valide de suite. Gaëlle s'appuie alors sur les femmes déjà présentes dans l'organisation pour concrétiser le projet. Le groupe est élargi à une vingtaine de personnes, toutes des femmes, certaines avec une solide expérience dans la défense et la reconnaissance des droits des femmes et aussi l'habitude de travailler en groupe. *« Nous nous réunissions en visioconférence après 20 h 30 pour ne pas trop perturber le quotidien. L'idée d'une expo photos est née dès les premiers échanges. Et puis Catherine Faivre-Pierret, agricultrice du Doubs et présidente de la commission nationale des agricultrices à la FNSEA a porté une action concrète. Quelque chose qui viendrait tout de suite alléger la charge mentale davantage portée par les femmes »* souligne Gaëlle. Une garderie pour enfants sera mise à disposition des bénévoles de Vache de salon. *« C'est un signal fort pour éviter la charge mentale que portent trop souvent les femmes quand il s'agit de savoir ce que font les enfants »* détaille Gaëlle Millot. En lien avec la garderie Kangourou, présente sur la ville de Besançon, des permanences auront lieu tout au long du week-end permettant ainsi d'occuper en priorité les enfants des bénévoles et des visiteurs, à la condition qu'il reste des places.



Les Simmentals seront la race mise à l'honneur pour cette édition, également marquée par une mise en lumière de la place des femmes dans l'agriculture.

Multitude de métiers

Rapidement, l'exposition photos s'oriente vers la mise en lumière des femmes qui travaillent dans le secteur agricole et pas seulement les agricultrices. *« Les métiers sont divers, variés, il y a tellement de possibilités ! Nous n'avons pas tous les métiers mais nous avons essayé d'en mettre en lumière un maximum »* explique Gaëlle. La Chambre d'agriculture du Doubs a été sollicitée pour fournir un annuaire des métiers et disposer d'une liste exhaustive. Collaboratrice du Contrôle laitier, inséminatrice, éleveuse, fromagère, vétérinaire, sont recensées… il n'y a plus qu'à trouver les femmes qui se prêteront au jeu. Deux photographes bénévoles sont chargées de prendre contact avec les sujets. Les 28 portraits seront exposés à l'entrée de Micropolis, le parc des expositions de Besançon où se tiendra Vache de Salon, à l'endroit bien nommé « La rue », un lieu à fort passage qui permet de traverser du hall exposition au hall gastronomie repas. Aucun visiteur ne devrait échapper aux regards des femmes. *« L'exposition appartient à Vache de salon mais il est déjà prévu de la prêter à qui souhaitera l'utiliser »* confie la chargée d'évènement. Invités à découvrir les portraits de femmes, les visiteurs seront aussi interpellés par des mots affichés sur les écrans géants durant tout le week-end que durera l'évènement.

Six portraits au total, choisis par le groupe et qui illustreront les six caractéristiques suivantes : Complémentarité, Visibilité, Féminité, Égalité, Opportunité, Solidarité. Six mots pour s'interroger, rendre hommage et engager des réflexions. Pour se demander par exemple, de façon très pragmatique, pourquoi les barrières de pâtures des vaches sont si tendues alors qu'il existe des systèmes de fermeture correspondant à tous les profils physiques. Encore faut-il y penser… Côté animaux, Vache de Salon permettra aussi d'apprécier un concours de races Simmental, avec une quinzaine de vaches en compétition.

Séverine Vivot

www.vachedesalon.com

// LAIT

Nouvel accord interprofessionnel en vigueur

Un nouvel accord interprofessionnel régional relatif au paiement du lait de vache vient d'entrer en vigueur.



Les signataires du nouvel accord interprofessionnel régional sur le prix du lait de vache.

Pour application de la réglementation, les principes du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité hygiénique et sanitaire font l'objet d'un accord signé entre les trois collèges de l'interprofession régionale, en l'occurrence, le CIL BFC Est, qui constitue l'interprofession régionale laitière pour la Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Est (sans les Ardennes) et l'Île-de-France. Producteurs, coopératives et industriels laitiers œuvrent pour préserver et améliorer la qualité du lait et des produits laitiers au plan national et régional. Le rôle fondamental de l'interprofession est d'organiser l'économie laitière de façon cohérente pour favoriser le développement économique du secteur et faciliter la relation entre producteurs et transformateurs, en élaborant notamment des éléments de référence partagés par l'ensemble de la filière. Le CIL BFC Est intervient également dans la gestion de l'accord régional interprofessionnel relatif au paiement du lait à la qualité, servant de référence aux acteurs régionaux sur l'établissement des grilles de paiement. Cet accord permet de mettre à jour la grille du paiement du lait à la qualité à la suite du nouvel accord interprofessionnel national Paiement du lait à la qualité qui a été étendu le 11 mai 2022. Il prévoit une analyse systématique des critères matière grasse, matière protéique, cellules, antibiotiques et point de congélation (FPD). Ce dernier permet de vérifier la présence anormale d'eau dans les échantillons de lait. Le conseil d'administration du CIL a entrepris un important travail de plusieurs mois afin de mettre à jour l'accord régional qui vient d'aboutir. Il a également réalisé une communication sous format de grille afin de facilement pouvoir le diffuser aux acteurs de la filière laitière.

Berty Robert, avec communiqué

// FÊTE DE L'ÉLEVAGE À CERCY-LA-TOUR (58)

Chapeau, la Côte-d'Or

Les élevages de Côte d'Or ont brillé le week-end dernier à la Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour, dans la Nièvre.



Volage, du Gaec Lechenault Frères (ici à droite), a remporté le trophée international femelle.

Beaucoup de monde et de très beaux animaux : la fête de l'élevage de Cercy-la-Tour a été une pleine réussite, d'autant que les Côte-d'oriens ont obtenu de très bons résultats ! La palme est revenue au Gaec Lechenault Frères de Saint-Thibault avec Volage, une génisse née le 9 novembre 2023. Cette charolaise, fille d'Oregon SC, a remporté un premier prix de section avant de décrocher le trophée international femelle. Son envergure, ses qualités de race et sa classe exceptionnelle ont « tapé » dans l'œil des juges étrangers. Pour l'anecdote, Serin SC, le plein frère de Volage, s'était lui aussi distingué à Cercy en 2021, en obtenant le prix d'honneur des veaux d'automne. Cinq autres veaux charolais nés en Côte-d'Or ont remporté un premier prix à Cercy : Vizir et Valeureux (EARL Gabory, Jeux-lès-Bard), Vladimir (SCEA Jean-Marc Lucotte, Créancey), Vici (Gaec Noireaut, Meilly-sur-Rouvres) et Virgile (EARL Poillot-Boyer, Vandenesse-en-Auxois).

AG

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Influenza aviaire hautement pathogène

Vaccinez vos canards sans attendre !

La campagne de vaccination obligatoire contre l'influenza aviaire, pour les élevages commerciaux de plus de 250 canards, est reconduite à partir du 1er octobre 2024.

➜ Engagez-vous rapidement dans la démarche de vaccination.

- Le vétérinaire sanitaire de votre élevage est votre interlocuteur principal.
- Tous les canetons mis en place à compter du 1er octobre sont concernés.
- L'État prend en charge 85 % du coût de la campagne vaccinale.

Toutes les informations utiles sont disponibles ici :

Campagne nationale de vaccination pour protéger nos élevages

FRANCE

// RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

Un enjeu vital pour l'agriculture !

L'agriculture française fait face à un vieillissement rapide : l'âge moyen des exploitants est de 51,4 ans en 2020 et 1/3 des exploitants ayant au moins 60 ans n'envisagent pas de départ immédiat à la retraite. Avec une baisse continue du nombre d'exploitations (416 000 au dernier recensement agricole), le renouvellement des générations est devenu pour JA et FNSEA une priorité absolue pour maintenir l'activité agricole, base du tissu économique local.

L'agriculture française est confrontée à une crise démographique. Avec un âge moyen des exploitants de 51,4 ans et une baisse constante du nombre d'exploitations, le renouvellement des générations est devenu une priorité. En 2020, on comptait 416 000 exploitations, un chiffre qui pourrait tomber à 369 000 d'ici 2030 si rien n'est fait pour inverser cette tendance. Ces chiffres montrent l'urgence de soutenir les futurs agriculteurs dans leur installation, mais aussi l'importance d'aider les cédants à transmettre.

Un dispositif d'installation structuré et efficace

Le dispositif d'accompagnement à l'installation, porté par Jeunes Agriculteurs et la FNSEA, repose sur deux piliers : le Point Accueil Installation (PAI) et le Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP). Le PAI offre une porte d'entrée unique, une information et un premier diagnostic du projet, tandis que le CEPPP fournit une ingénierie de formation personnalisée, adaptée aux besoins de chaque porteur de projet. Grâce à ce cadre, 99 % des agriculteurs installés sont toujours en activité cinq ans après leur installation. Ce dispositif est essentiel pour garantir la pérennité des exploitations agricoles en France, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour soutenir davantage de jeunes.

La Dotation Jeune Agriculteur : un soutien financier crucial

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) constitue une aide financière majeure pour l'installation. Réformée en 2020 avec la PAC, la DJA a été augmentée et territorialisée sous l'impulsion de JA et de la FNSEA pour mieux répondre aux besoins des territoires. Elle permet aux nouveaux installés de renforcer la robustesse économique de leur installation, garantissant ainsi un démarrage plus solide.

France Services Agriculture : une perspective d'avenir

Pour renforcer l'accompagnement, le projet France Service Agriculture propose de regrouper sous une bannière unique toutes les structures qui accompagnent les projets d'activités en agriculture, en tant que salarié ou chef d'entreprise. Ce guichet unique permettra d'accéder plus facilement à l'ensemble des services nécessaires à la préparation à l'installation mais aussi à la transmission pour tous les agriculteurs souhaitant arrêter leur activité.

Conclusion : un enjeu critique pour l'avenir

Le renouvellement des générations agricoles est essentiel pour garantir l'avenir de l'agriculture française. Les mesures actuelles comme le dispositif à l'installation et la DJA fournissent un soutien vital, mais ils doivent être renforcés pour répondre aux défis démographiques. JA et FNSEA y travaillent activement. L'avenir de l'agriculture dépend de l'installation réussie de nouveaux agriculteurs capables de faire face aux enjeux économiques et écologiques à venir.

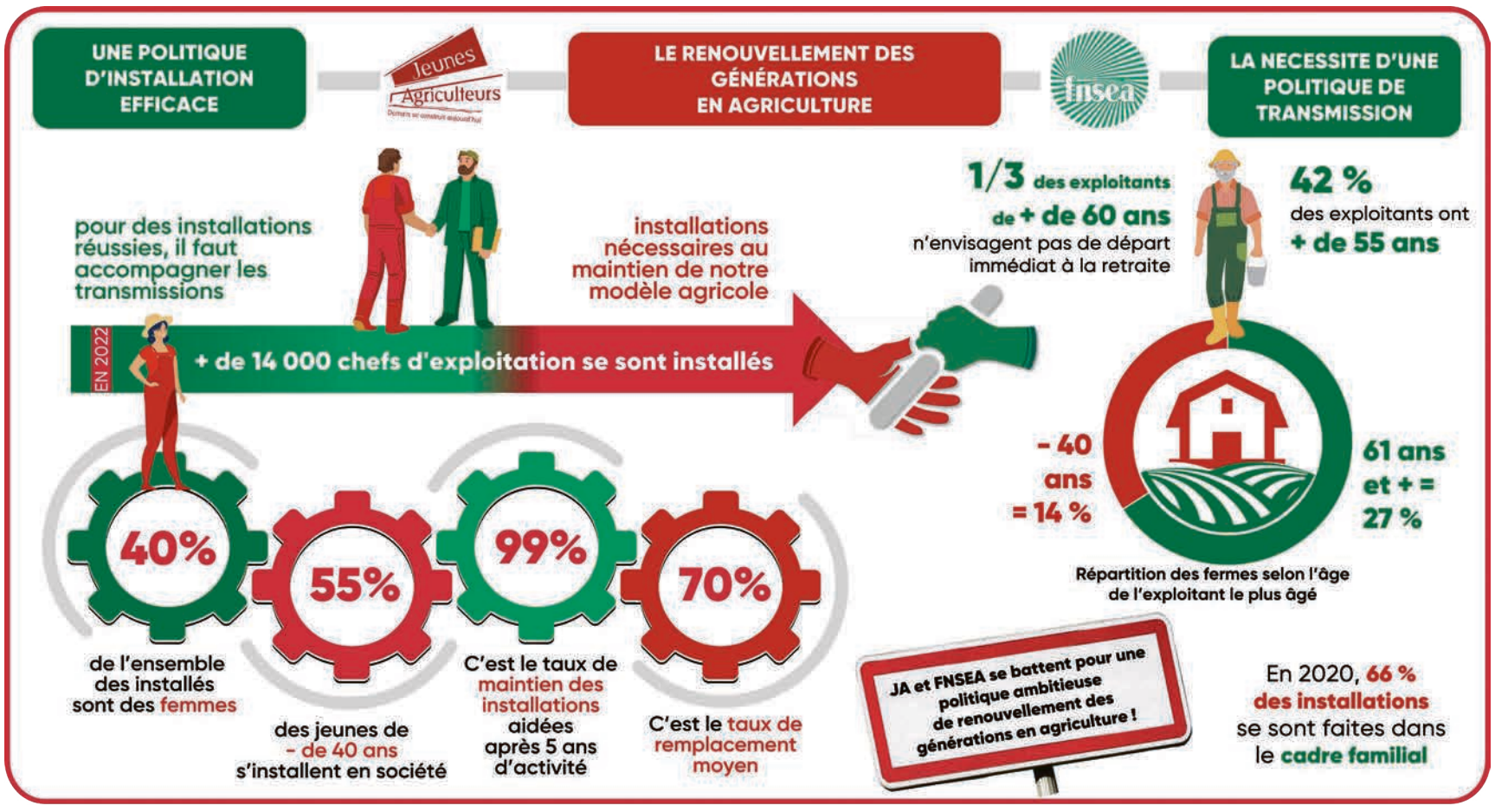
FNSEA-JA



Réussir

Chiffres clés

L'âge moyen des agriculteurs est de 51,4 ans ;
-18 % de chefs d'exploitation en 10 ans ;
Aujourd'hui, 1 ferme sur 2 est dirigée par un/des exploitants ayant au moins 55 ans ;
Installation hors cadre familial qui augmente : 34 % des installations aidées en 2020 contre 26 % en 2015 ;





ÉLEVAGE

// 171e CONCOURS DE NEVERS

58

« Une présentation toujours relevée »

Le 26 octobre se tenait le concours de Nevers, à la ferme du Marault (Magny-Cours). Pour cette 171e édition, 240 animaux furent présentés.

« Nous avons à peu près autant d'animaux que l'an dernier » indique André Bourry, président de la Société d'agriculture de la Nièvre, organisatrice du 171e concours de Nevers qui s'est tenu à la ferme du Marault (Magny-Cours), le 26 octobre. Pour mémoire, 240 animaux étaient au rendez-vous.

Plus en détails, André Bourry développe : *« la présentation est toujours relevée ! Et, pour cette édition, je note qu'il y a plus de mâles adultes et de femelles de l'année qu'à l'accoutumée. Peut-être que cela s'explique par l'annulation du Spécial des Pyrénées »*. En parallèle, il ajoute : *« petite modification aussi au niveau des maisons présentes puisque certaines habituées de l'événement ne sont pas venues. Cela étant, nous avons plus de jeunes installés que d'habitude… Il est d'ailleurs important de remercier ceux ayant fait l'effort de participer et parfois avec beaucoup d'animaux, comme la maison Roube-Fayet ou Touillon-Moiron »*.



240 animaux furent présentés lors du 171e concours de Nevers, à la ferme du Marault, le 26 octobre.

La passion du Charolais

Pour lui, les éleveurs ont un grand mérite : *« il ne faut pas oublier que les concours ne se résument pas à une journée. Il y a tout un travail en amont pour la préparation ou encore pour le dressage des animaux et cela est à honorer d'autant plus quand les chefs d'exploitations sont seuls – je pense notamment à Manuel Pacquet (jeune installé, seul et participant cette année). Cela montre bien que ce métier est fait de passion, et que sans elle, rien n'est possible »*. Pour lui, remporter une distinction est certes une belle réussite mais ce pan n'est pas la seule finalité des concours : *« c'est un moment unique où l'on peut comparer ses animaux aux autres, apprendre de ses collègues et pourquoi pas progresser. Ne pas avoir de prix peut être une déception, mais finalement, l'important est d'être là, de se montrer, de faire parler de soi et de sa sélection génétique. Il ne faut jamais se décourager, car même si une année il n'y a pas de prix, cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura jamais ! Il est nécessaire de garder la flamme de la passion pour animer son travail au quotidien afin d'atteindre ce que l'on souhaite »*. Cette passion, il l'aborde également pour tous les bénévoles : *« ce genre d'événements requiert de plus en plus de main-d'œuvre que ce soit le jour J ou pour la préparation de tout ceci. Là encore, sans des personnes passionnées par ce genre de manifestations ou par l'élevage de manière générale, nous ne ferions pas grand-chose »*. Sur ce point, il évoque sa présidence dont le second mandat arrivera à sa fin dans quatre ans : *« Cela fait 8 ans que je suis président et j'assure depuis toujours mes missions par passion. Néanmoins, je pense qu'à la fin de ce mandat, il sera temps qu'une personne de bonne volonté prenne la relève, afin d'apporter pourquoi pas une autre vision »* et de conclure dans un grand sourire : *« pour ce poste, il faut aimer les soucis. Mais, cela n'est pas un problème une fois que l'on voit le contentement des éleveurs le jour J ; preuve en est faite une fois de plus lors de cette 171e édition ! »*.

Chloé Monget

Palmarès des prix spéciaux

Grand prix d'honneur mâles et Prix d'honneur sénior mâles : Phoenix RS – SCEA Riotte-Schrapfer. Prix de descendance veaux : 1er Sennepin Dominique, 2e Adam Arnaud, 3e Gaec Minard, 4e Earl Batho. Prix d'honneur junior mâles : Terrible – EARL Batho. Grand Prix d'honneur femelles et Prix d'honneur sénior femelles : Sirene – Gaec Touillon Moiron. Prix d'honneur Junior femelles : Tsarine – EARL Batho. Prix d'honneur mâles de l'année : 1er Vakatawa – Gaec Roube-Fayet, 2e Valentino – Gaec Roube-Fayet, 3e Versailles – Adam Arnaud. Prix d'honneur mâles de l'année Bien naitre : Vicomte – Gaec Roube-Fayet. Prix d'honneur femelles de l'année : 1er Valence – EARL de la Beurrière, 2e Vodka RS - SCEA Riotte-Schrapfer. Prix d'ensemble femelles adulte : Gaec Savre. Prix d'ensemble veaux mâles, groupe A : 1er Gaec Paponneau, 2e Sennepin Dominique, 3e Gaec Besson, 4e Beauzon Nicolas. Prix d'ensemble veaux mâles, groupe B : 1er Gaec Lepée Bouchard, 2e Gaec Roube-Fayet, 3e Earl Batho, 4e EARL Dessauny C & E. Prix d'ensemble femelles de l'année : 1er Lemaitre Pierre-Jean, 2e Adam Arnaud, 3e Beauzon Nicolas. Prix d'élevage : Gaec Savre. Prix de synthèse Bourgogne Taureaux : Picador – Soulier Maxime. Prix de synthèse Bourgogne vache : Rosarium – Gaec Compot Valentin et Éric. Prix de synthèse Bourgogne mâles de l'année : Vicking – Gaec Roube-Fayet. Prix de synthèse Bourgogne femelle de l'année : Valence – EARL de la Beurrière. Prix Ajec veau mâles (1re catégorie) : Van Gogh – Lemaitre Pierre-Jean. Trophée de Bouillé : Ultra – Gaec Besson.



Premier prix d'honneur Taureaux Junior attribué à Terrible (EARL Batho).



Grand Prix d'honneur femelles et Prix d'honneur sénior femelles décerné à Sirene (Gaec Touillon-Moiron).

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21

Par mont et par veaux

François Lucand, éleveur retraité à Molphey, enchaîne les sorties et les prix en cette fin d'année.



Le Côte-d'orien a remporté le prix d'honneur femelles au concours de Corbigny (58).

Dans la vie, il faut faire ce que l'on a envie ! Bien que retraité, François Lucand continue de faire ce qui lui plaît, c'est-à-dire élever de très beaux Charolais dans son village de Molphey, entre Saulieu et La-Roche-en-Brenil. *« Je n'ai plus les 240 bovins que j'avais autrefois, mais j'en ai encore 55 pour maintenir l'activité que j'aime tant ! La création d'une SCEA me permet d'être dans les clous au niveau de la MSA »*, confie le sélectionneur, qui multiplie les concours depuis plusieurs semaines. Celui-ci était déjà passé dans nos colonnes il y a quelques semaines, suite à ses performances à Cournon. Jeudi 24 octobre, François Lucand a *« remis ça »* en remportant le prix d'honneur femelles à Corbigny, dans la Nièvre, où 90 Charolais étaient réunis. Versailles a séduit le jury par ses qualités de race, sa longueur et sa finesse de peau. Cette génisse née en janvier dernier est la petite-fille de Douve, l'ancienne vache de François Lucand qui avait été égérie de la race Charolaise, mais aussi grande championne à Semur-en-Auxois, Avallon et Cournon. L'éleveur Côte-d'orien s'est également rendu le week-end dernier à Cercy-la-Tour avec Vauban, un petit-fils de Douve. Cette fin de semaine jusqu'à dimanche soir, François Lucand est présent à la Ferme Côte-d'Or avec une autre de ses génisses. La semaine prochaine, il prendra la direction de Semur-en-Auxois avec douze de ses animaux.

AG

ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Semur, droit devant

Le concours de Semur-en-Auxois se tient les 13 et 14 novembre, 180 animaux sont attendus malgré les contraintes sanitaires.



La SCEA Riotte Schrapfer, d'Angely (89), avait réalisé un joli doublé l'an passé en remportant les prix d'honneur mâles junior et adulte.

Tout le monde à Semur la semaine prochaine ! Le comité d'agriculture local donne rendez-vous pour son traditionnel concours de reproducteurs charolais sur deux journées. *« Nous nous réunissons mercredi 13 et jeudi 14 novembre avec, normalement 180 animaux dans les allées, soit autant que les précédentes éditions »*, informe Jean-Luc Baudot, président de l'association organisatrice. L'éleveur de Pont-et-Massène espère de nombreux visiteurs, une belle présentation et surtout de belles ventes comme tous les ans, malgré les *« complications »* du moment : *« il y a bien sûr le sanitaire, qui va impacter cette édition. Les directives que nous recevons nous dépassent et ont forcément un coût. En conséquence, certains éleveurs ont pris la décision d'amener moins d'animaux. Pour d'autres, il n'y aura tout simplement pas de participation. C'est malheureusement le contexte de l'année avec, en plus, des mois de pluie derrière nous et des cultures qui ne sont pas toutes récoltées à l'heure où je vous parle »*.

Remise en jeu

Jean-Louis Riotte, vainqueur des deux prix d'honneur mâles en 2023, fera une fois encore le déplacement. Cet éleveur d'Angely, dans l'Yonne, participe à chaque édition avec le plein d'enthousiasme : *« Tous les éleveurs aiment se retrouver ici, en compétition. Ce concours est ancré dans le temps ! Semur fait partie des grands rendez-vous de l'année avec Nevers, Charolles et Gueugnon »*. En SCEA avec Jean-Baptiste Schrapfer, Jean-Louis Riotte emmènera sept veaux de l'année, trois femelles et un taureau, Sacha, l'un de ses deux mâles primés l'an passé. Phoenix, lauréat chez les adultes en 2023, devait lui aussi être de la partie mais restera finalement à la maison, après son titre de grand champion remporté le 26 octobre à Nevers.

« Enclencher du commerce »

Semur est une belle opportunité de réaliser du commerce, poursuit l'éleveur : *« quand l'occasion se présente, c'est bien sûr l'idéal… Dans tous les cas, nous avons l'occasion de montrer nos animaux, c'est déjà un premier point pour pouvoir enclencher du commerce, que celui-ci se concrétise le jour J ou bien plus tard dans l'année »*. À l'instar de ses collègues sélectionneurs, Jean-Louis Riotte regrette que la bonne tenue des cours des broutards ne se *« répercute »* pas dans le marché des reproducteurs : *« nous en aurions pourtant besoin, avec toutes les charges qui ont explosé. Cette non-répercussion de nos factures sur les prix de vente est un peu une spécificité de nos métiers… Je pense d'ailleurs aux nouvelles règles sanitaires du moment, entre la FCO et la MHE : les éleveurs sont un peu perdus mais savent qu'ils doivent payer, dans un contexte climatique déjà compliqué et coûteux lui aussi »*.

AG

// JOURNÉE PORTE OUVERTE

58 Intégrer un poulailler

Le 25 octobre, le Gaec des Jonquilles (Saint-Péreuse) invitait tous les curieux à découvrir son nouveau poulailler.



Le Gaec des Jonquilles c'est, de gauche à droite : Chantal, conjointe collaboratrice, Jean-Paul, associé du Gaec avec Alexandra ainsi que Cédric et enfin Mathieu Lelu, salarié. Ils sont ici accompagnés par Valentin, conjoint d'Alexandra (tout à droite) et Amalia, 2 ans (fille d'Alexandra).

« Nous n'avons rien à cacher » insiste Cédric Bernier, un des trois associés du Gaec des Jonquilles (avec Jean-Paul et Alexandra Bernier) lors de la porte ouverte de l'exploitation axée sur l'inauguration du nouveau poulailler, le 25 octobre à Saint-Péreuse.

Pour lui, *« il était important de remercier les partenaires et les amis, mais aussi de communiquer plus largement sur ce que nous faisons. Il faut être transparent car il y a trop d'incompréhension ou de méconnaissance de nos méthodes de productions. Cet événement est donc un moyen d'expliquer le bien-fondé du projet, pour notre système »*. Ainsi, les habitants à proximité étaient conviés à déambuler sur le site pour comprendre le fonctionnement. *« Nous avons aussi invité les membres de l'association qui s'était opposée, car discuter est toujours la meilleure solution »*, ajoute Cédric.

Incompréhension infondée ?

Sur ce point, Sandra Germain, conseillère régionale, a tenu à s'exprimer lors de l'événement : *« nous avions été surpris de voir une telle opposition d'autant plus qu'il s'agit d'un beau projet économique, permettant à un jeune et ses associés de diversifier leur activité. J'ai trouvé cela assez malvenu de constater que les personnes qui s'opposent à ce type de projet ne vivent pas à l'année dans ce terroir ; c'est impensable surtout lorsque l'on sait que nos villages ruraux se dépeuplent. De plus, au-delà de l'inscription de ce projet dans un territoire, il s'intègre dans une production de volaille française, un point important surtout lorsque l'on parle d'autonomie alimentaire en permanence »*. Cédric Bernier s'étonne également : *« entre le premier poulailler et le second, cinq ans se sont écoulés… Et, en cinq ans, il y a une montée de boucliers contre les poulaillers dits standards. C'est complètement fou car quand on regarde les chiffres de la consommation, c'est ce genre de produits qui sont consommés, et non les labels. Dans mes jeunes années, on m'a toujours appris à produire ce qui est consommé, d'où ce choix de faire un poulailler standard. Je ne comprends pas pourquoi cette filière n'est pas plus soutenue par les consommateurs – qui achètent ces produits – ou par les dirigeants qui octroient les aides types PCAE ou FEADER. Pour moi, ces derniers sont à côté de la plaque et imposent des idéologies qui ne correspondent pas à la réalité du quotidien »*.

Intégration en patience

D'ailleurs, afin d'intégrer la nouvelle structure dans le quotidien des résidents de Saint-Péreuse, ou ceux de passage, le Gaec des Jonquilles insiste : *« Nous avions besoin de cet outil pour que notre système reste viable, mais, il nous tenait à cœur de montrer que nous sommes attachés à notre territoire »*. Ainsi, pour faire oublier un peu la présence du bâtiment, le Gaec des Jonquilles s'est engagé pour implanter une haie d'essences locales (charmes, noisetiers, etc.) sur toute la longueur. Concernant les autres moyens d'intégration, Cédric Bernier évoque la couleur du bâtiment. *« Nous sommes dans le territoire du Parc Naturel régional du Morvan, il est donc impératif de respecter la charte qu'il impose[1]. Nous ne voulons pas défigurer notre paysage, nous voulons juste travailler »*. Il ajoute : *« Nous essayons de faire de notre mieux, afin de pouvoir continuer notre activité dans ce village qui nous est cher. Mais, ce genre de projet n'est pas toujours simple à mettre en place… et parfois il faut être patient »*. Et, de la patience, il en aura fallu au Gaec des Jonquilles, puisque toute la procédure pour monter le projet aura duré environ un an… Retrouvez le détail dans un prochain numéro de Terres de Bourgogne.

Chloé Monget

1. https://www.parcdumorvan.org/le-parc-en-actions/architecture-urbanisme/larchitecture/



Les convives ont pu circuler librement dans les poulaillers, dont celui construit en 2024 (ici en photo), lors de la porte ouverte du Gaec des Jonquilles.

ÉLEVAGE

// GESTION SANITAIRE

58 Un parasite insidieux

Avec une pluviométrie accrue ces derniers mois, la gestion parasitaire peut devenir complexe. Exemple à Suilly-la-Tour avec deux éleveurs.

Alexis Krebs (SCEA Vallée du Nohain) et Adrien Guyenot ont fait les frais des conséquences de la pluviométrie accrue de ces derniers temps. Tous les deux installés à Suilly-la-Tour, leurs parcelles sont entourées par le Nohain et ses bras qui ont eu tendance à déborder. Une situation qui a ses répercussions puisqu'ils déplorent de nombreux animaux touchés par le paramphistome, avec 6 génisses mortes pour Alexis et deux décédées chez Adrien, début septembre.

Xavier Droui, docteur vétérinaire du groupe vétérinaire Donzy & Co'sne, qui suit les cheptels d'Alexis et d'Adrien, rappelle : *« Le paramphistome a besoin d'un escargot d'eau pour passer à la vache (la limnée tronquée). Le cycle de ce parasite est d'un à quatre mois. Classiquement, il est présent chez le bovin et s'installe dans le rumen. Le problème étant que lorsqu'il y a un nombre trop important de formes immatures, cela engendre un amaigrissement du bovin (pouvant perdre environ 1/3 de leur poids), de fortes diarrhées et des mortalités rapides. Majoritairement, ce sont les jeunes spécimens qui sont touchés car les immunités ne sont pas toutes faites. Cette année, je recense environ une dizaine d'éleveurs dans le secteur qui ont eu ce problème. Cela est assez notable puisque nous n'avions pas vu cela depuis environ 6 ans ».*



De gauche à droite : Alexis Krebs, Xavier Droui et Adrien Guyenot.

Surveillance indispensable

Xavier Droui développe : *« le paramphistome est très insidieux, car il n'est pas toujours repérable rapidement. Cela demande donc une surveillance accrue des animaux. Or, dans le secteur de Suilly-la-Tour, les exploitants sont souvent polyculteur-éleveurs. De par ce statut, durant la période propice au développement de la larve, ils étaient pris dans les cultures ; ils ne peuvent pas être partout. En plus, l'élément très problématique est le peu de moyens de prévention disponibles, avec des vermifuges à utiliser de manière raisonnée car il y a de plus en plus de résistances sur ce type de parasite ».*

Installé en bio, Alexis Krebs explique d'ailleurs : *« Lorsque j'ai retrouvé les génisses mortes, nous avons réalisé une coproscopie, mais rien n'a été relevé car ce sont les formes immatures et non les adultes qui sont responsables de la mortalité. En bio, s'il n'y a pas de signes cliniques, à part faire une cure de minéraux, nous n'avons rien ».* En plus de ces pertes, certains animaux des cheptels d'Alexis et d'Adrien peinent à retrouver un bel état : *« C'est très compliqué de les faire redécoller, et cela aura forcément des répercussions notamment sur la reproduction ».* Alexis Krebs pointe un autre problème : *« À cause des prairies qui n'ont pas pu être pâturées, j'ai dû donner du foin à mes animaux, et j'ai éclusé mon stock. Pour finir l'année, je suis dans l'obligation de me procurer du fourrage, ce qui revient à environ 150 tonnes de surplus de fourrage acheté à l'extérieur par rapport à une année normale – type 2021. Donc au-delà de la perte de mes bêtes, j'ai également des frais supplémentaires pour l'alimentation, sans compter les frais vétérinaires et de traitements – indispensables pour aider les animaux survivants ».*

Répartition complexe

Parmi les solutions à envisager, Xavier Droui conseille l'installation des plus de 2 ans dans les prairies les plus humides, puisque leur immunité est déjà construite, et pour les plus jeunes les positionner dans les terrains les plus secs. Malheureusement, cette répartition n'est pas toujours réalisable, à l'image d'Adrien : *« je n'ai aucune parcelle sèche. La seule solution pour moi sera une surveillance accrue… soit un peu plus de travail ».* Comme si cette situation n'était pas assez complexe, les deux éleveurs dénoncent des problèmes d'entretien sur les cours d'eau avoisinants, et ont donc décidé de prendre les choses en main : *« nous sommes dans l'attente d'autorisation pour pouvoir entretenir les cours d'eau nous-mêmes, puisque personne ne le fait. Encore un coût financier, et du temps passé que nous ne dirigeons pas sur autre chose ; mais si cela peut éviter un afflux d'eau dans nos parcelles, autant le faire ».* Adrien donne un exemple : *« pour un curage d'environ 800 m, je vais en avoir pour 4 000 euros… »* et Alexis de rebondir : *« autant vous dire que sur 2 km – comme c'est le cas chez moi – la facture est encore plus salée ».* Au total, pour Alexis c'est environ 70 ha de prairies (sur environ 88 ha) qui sont concernées par cette problématique et pour Adrien environ 40 ha (sur 50 ha). Alexis Krebs conclut : *« Nous sommes assujettis à l'héritage que nous avons, et nous nous adaptons afin de consolider l'avenir de nos exploitations. Cela est tenable, jusqu'à un certain point ».*

Chloé Monget



Le dos de certaines génisses d'Alexis, environ un mois après les premiers symptômes et sous traitement.



Groupe vétérinaire Donzy & Cósne

Le rumen de la vache d'Adrien, autopsiée par Xavier Droui, présente des formes adultes du paramphistome (points rouges).



Groupe vétérinaire Donzy & Cósne

Les formes immatures du paramphistome (points sur le gant).



Mon emballage, mon engagement : JE REJOINS LE MOUVEMENT

Réduire notre impact sur la planète est une nécessité, c'est aussi une obligation inscrite dans le code de l'environnement*. En tant que professionnel(le)s des vins et spiritueux, vous avez la responsabilité de prendre en charge la fin de vie de vos emballages et de vos papiers.

Mais comment faire ?

Depuis plus de 30 ans, les entreprises de votre secteur confient cette obligation à Adelphe, éco-organisme agréé par l'État : **c'est simple, facile et personnalisé.**

Rejoindre Adelphe, c'est faire partie d'un **collectif de 15 000 entreprises** engagées qui mettent en place des actions concrètes pour réduire, réemployer et recycler leurs emballages et leurs papiers.

*Responsabilité Élargie du Producteur - Emballages ménagers et papiers graphiques

Vous aussi, rejoignez le mouvement sur adelphe.fr
et découvrez les services d'Adelphe adaptés à votre activité.

adelphe

Adelphe est un éco-organisme à but non lucratif agréé par l'État. Il accompagne les entreprises de toute taille, dont celles de la filière viti-vinicole, dans la réduction de l'impact environnemental de leurs emballages et leurs papiers, et contribue au financement de la collecte, du tri et du recyclage.
Nous contacter : entreprises@adelphe.fr

adelphe.fr

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

// POIS ET FÉVEROLES

Stratégie de désherbage des protéagineux d'hiver

À l'approche des semis des pois et féveroles d'hiver, la préparation de sa stratégie de désherbage doit se réfléchir en connaissance de la flore de sa parcelle. Si des rattrapages en post-levée existent et peuvent suffire dans des situations de faible salissement, les programmes les plus efficaces se positionnent dès la prélevée et nécessitent de s'anticiper.

Gestion des dicotylédones : prélevée, post-levée ou les deux ?

En pois d'hiver, la prélevée est à privilégier pour les situations difficiles (parcelles hydromorphes ne permettant pas de passage précoce en sortie d'hiver), les flores compliquées à gérer en post-levée telles que les coquelicots et renouées, et les infestations d'adventices hivernales telles que le gaillet et la véronique de perse. Cette stratégie pourra se compléter d'une post-levée modulée en cas de forte pression ou si besoin d'un complément sur les flores printanières non contrôlées par l'application de prélevée, comme la matricaire et la fumeterre. Les stratégies tout en post-levée sont à privilégier seulement en connaissance de la flore et si le salissement est facilement maîtrisable. À noter que certains programmes de post-levée sont fractionnables pour une meilleure efficacité ou gérer les levées échelonnées. Les compléments mécaniques en post-levée sont à éviter, pouvant favoriser l'arrivée de maladies.

En féverole d'hiver, la prélevée est indispensable faute de diversité de solutions possibles en post-levée à l'exception du Corum permettant de gérer seulement certaines flores printanières tel que le chénopode, la mercuriale ou la matricaire. Toutefois, la féverole se prête facilement aux passages mécaniques en post-levée (houe, herse, bineuse). Les stratégies de désherbage mixtes affichent de très bonnes efficacités.

Quelques spécificités des programmes antidicotylédone

• Retrait d'usage du Basagran SG sur pois d'hiver : pour rappel, les pois d'hiver n'ont plus accès au Basagran SG. La bentazone reste cependant accessible via le Corum pour le pois mais aussi la féverole d'hiver. Pour rappel, Basagran SG reste homologué sur pois de printemps.

• Différences réglementaires du Challenge 600 et du Colt : ces 2 spécialités contiennent de l'aclonifen (600 g/L) mais leurs modalités réglementaires d'application sont différentes. Entre doses autorisées et possibilités de double application pré + post, le tableau ci-dessous résume les principales différences d'applications possibles sur pois et féveroles.

• Nirvana S possible en post-levée du pois : le Nirvana S reste un produit efficace pour les stratégies de prélevée de par son spectre d'action large et sa dose autorisé. Le produit peut toutefois être appliqué en post-levée à 2 l/ha maximum en l'absence de passage en prélevée. Pour optimiser son efficacité et son spectre d'action, son positionnement en prélevée reste plus intéressant, sachant que le Prowl 400 et le Corum apportent les mêmes substances actives en post-levée.

• Lentagran, dernière nouveauté en pois : autorisé depuis la campagne précédente sur le pois uniquement, le Lentagran (pyridate 450 g/kg) permet des compléments sur certaines flores telles que les chénopodes, la mercuriale ou le laiteron. Respecter les doses préconisées pour garantir la sélectivité de cette solution.

• Mélanges interdits des produits avec mention H361d : si les programmes de prélevée en pois et féverole sont peu impactés par cette réglementation, les programmes de post-levée le sont, avec une restriction s'appliquant sur le Corum, le Prowl 400 et le Nirvana S. Les programmes associant Prowl 400 et l'un de ces produits ne permettent pas de mélange. Leur application doit être différée dans le temps, le simple respect des délais de rentrée dans les parcelles est suffisant pour répondre à l'interdiction de mélange des solutions.

La gestion des graminées résistantes possible sur protéagineux d'hiver

• Propyzamide : les protéagineux d'hiver bénéficient du Kerb Flo (propyzamide) pour gérer les pressions de graminées résistantes aux autres modes d'action. Le produit s'applique en post-levée précoce à 3-4 feuilles des pois et féveroles.

• Solutions incorporées au semis : en pois d'hiver uniquement, même si le produit est retiré de la commercialisation, il est encore possible d'utiliser l'Avadex 480 (autorisation jusqu'au 29 mars 2025) en incorporé. Ce produit doit être incorporé à 5-8 cm dans les 4 heures suivant son application.

• Antigraminées foliaires : en l'absence de graminées résistantes, il est possible d'appliquer en post-levée des antigraminées foliaires (Fop et Dime). À noter que, contrairement aux protéagineux de printemps, la cléthodime n'est pas autorisée sur les types hiver.

Applications	Produits	Pois d'hiver	Féverole d'hiver
Prélevée	Challenge 600	3l/ha	
	Colt	4.5l/ha	
Post-levée	Challenge 600	0.5l/ha	
	Colt	0.5l/ha	
Pré + post-levée	Challenge 600		
	Colt	3l/ha + 0.5l/ha	

Bastien Remurier, Terres Inovia



Terres Inovia

Dicotylédones émergentes sur pois d'hiver.



Terres Inovia

Graminées émergentes sur pois d'hiver.

// CHARANÇONS DU BOURGEON TERMINAL

Pic de vol confirmé sur l'Est de la France

Sur l'Est de la France, le réseau de surveillance du territoire (BSV) met en évidence des captures significatives de charançon du bourgeon terminal au cours de ces 10 derniers jours.

La gestion du charançon du bourgeon terminal sur colza repose en premier lieu sur la combinaison de leviers agronomiques, à compléter par une intervention phytosanitaire si cela est nécessaire.

Nuisibilité et dégâts sont occasionnés par les larves

Les adultes, très discrets, pondent dans les pétioles à l'automne. Les larves peuvent passer dans le cœur des plantes au stade rosette et détruire le bourgeon terminal. Au printemps, les plantes ont alors un aspect buissonnant qui entraîne des pertes de rendement. Il n'existe pas de relation entre le nombre d'individus capturés dans les cuvettes jaunes et les dégâts.

Évaluer l'état de la parcelle

Avant toute intervention, il faut prendre en compte l'état de la parcelle de colza. Le risque charançon du bourgeon terminal est réduit pour les gros colzas levés précocement qui poussent régulièrement au cours de l'automne et jusqu'à l'entrée de l'hiver. Évaluer l'état de la parcelle de colza en mesurant la biomasse aérienne en gramme/plante et en observant l'état des pivots permet de savoir si le colza sera capable de faire face à une attaque de charançons. C'est la combinaison de cet état agronomique et de la présence du ravageur qui permet d'évaluer le risque à la parcelle.



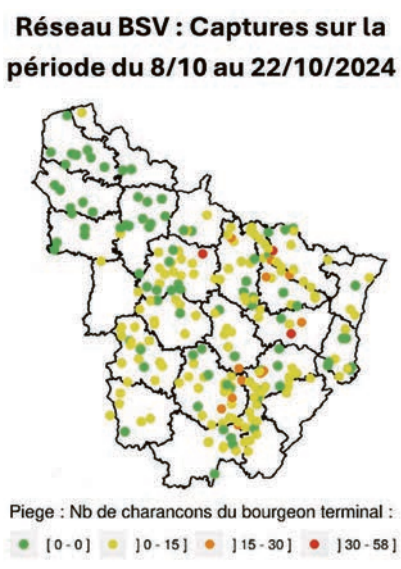
L. Jung / Terres Inovia

Charançon adulte.

Les interventions sont à envisager en cas de captures lorsque les risques historiques (présence de dégâts antérieurs) et agronomiques (colza inférieur à 25 g./plante et peu poussant) sont moyens et forts. Terres Inovia a développé un outil d'aide à la décision « Colza Risques Charançons du bourgeon terminal ». L'estimation du risque global à la parcelle est associée, si elle est nécessaire, à une recommandation de lutte insecticide. Cet outil permet de classer une parcelle dans un niveau de risque global.

Viser l'adulte pour gérer les larves

Même si de la résistance par mutation de cible est détectée sur l'Est, les pyréthrinoïdes demeurent efficaces. En cas de besoin, il faut utiliser un pyréthrinoïde autorisé comme la lambda-cyhalothrine (ex : Karate Zéon 0,075 l/ha), la deltaméthrine (ex : Decis Expert 0,05 l/ha) ou la cyperméthrine (ex : Sherpa 100 EW 0,250 l/ha). L'étofenprox affiche un niveau d'efficacité inférieur. Minecto Gold qui bénéficie d'une dérogation pour une application pour lutter contre les larves de grosse altise sur certains départements n'est pas autorisé sur charançon du bourgeon terminal. Il doit être réservé à la lutte contre les larves d'altise, étant la seule solution efficace en cas de résistance forte des larves d'altise.



L'intervention doit intervenir une dizaine de jours après le début du vol du charançon pour être en adéquation avec le pic de vol et avant les premières pontes par les femelles. Les larves restant dans la plante, une intervention visant les larves ne sera pas efficace.



L. Jung / Terres Inovia

Larve de charançon au cœur de la plante.

Mathieu Dulot, Terres Inovia

// POINT DE VUE

Sortir d'une agriculture minière qui dégrade nos sols

L'agriculture est presque partout « minière » puisqu'il y a plus de nutriments exportés des sols via les produits agricoles qu'apportés. Le déficit nutritionnel est comblé par la décomposition de la matière organique du sol. Conséquences : une perte de la fertilité des sols et leur destruction lente du fait de la compaction et de l'érosion. Il faut s'interroger sur l'évolution des systèmes agricoles. Vincent Chaplot, directeur de recherches à l'IRD, apporte son éclairage.

Des quantités importantes de nutriments (azote, phosphore, potassium, soufre… N, P, K, S) sont exportées des sols lors de la récolte des produits agricoles et ne sont pas nécessairement restituées. Le système sol / plante compense ce déficit en minant des nutriments dans la matière organique du sol, quel qu'il soit, ou quelles que soient la culture ou la fréquence d'implantation des couverts. 30 à 50 % du stock de nutriments du sol ont déjà été minés par l'agriculture.

Il s'ensuit un effondrement de la structure des sols, une plus grande concurrence des adventices, une diminution de la capacité de stockage en eau et en nutriment des sols qui induit une baisse de fertilité et des rendements agricoles tout en accroissant le ruissellement et l'érosion parfois jusqu'à la disparition des sols. Malgré les recommandations des instituts techniques, les exportations de nutriments ne sont pas totalement compensées par les apports liés à la restitution des résidus de récolte et/ou aux amendements. Par exemple le déficit pour le phosphore est de 6 % en moyenne en Europe et de 13 % en Afrique (données FAO de la période 2018-2022 : https://www.fao.org/faostat/en/#data/RFN).

Besoins en fertilisation sous estimés

Le chercheur néerlandais Van der Pol (1992) a estimé que jusqu'à 40 % du revenu total généré par l'agriculture en Afrique provenait de l'exploitation minière des sols. Aucune donnée économique n'est à notre connaissance disponible en Europe. Les besoins de fertilisation du sol sont probablement sous estimés : même lorsque l'on suit les recommandations le stock de matière organique du sol continue de diminuer car d'autres sorties de nutriment du sol non pleinement comptabilisées existent du fait de l'érosion hydrique, le lessivage profond vers les nappes ou la gazéification (cas de l'azote en condition de déficit d'oxygène dans le sol).

Les bactéries du sol requièrent également des quantités importantes de nutriment à l'après récolte pour décomposer les résidus et puisque le sol en est alors dépourvu, elles dégradent la matière organique du sol. Par exemple, l'expérience longue de 150 ans à la ferme de Rothamsted au Royaume-Uni de 245 kg N ha-1 an-1 et de 140 kg P ha-1 an-1 ce qui est bien au-dessus du taux recommandé de 160-200 kg N ha-1 an-1, 30-35 kg P ha-1 an-1 permet non seulement le maintien mais l'augmentation significative des taux de matière organique du sol. Apporter le surplus de nutriment nécessaire à la sortie de l'agriculture minière aura un coût estimé aujourd'hui à 50 euros la tonne de blé produite. L'industrie agroalimentaire doit accepter de payer pour protéger notre outil de travail et l'environnement sur le long terme. Cependant, beaucoup reste à faire pour estimer au plus juste la dynamique temporelle des besoins en nutriment des cultures et des sols, notamment en lien avec la restitution de résidus de récolte et l'implantation de couverts qui, lorsqu'ils ne sont pas fertilisés, minent les sols.

Vincent Chaplot



Les besoins en nutriments des sols doivent encore faire l'objet de nombreuses observations.

AGUIRRE

SEMOIRS PNEUMATIQUES TRAINÉS

> Le seul constructeur qui vous propose 4 trémies (4 distributions) sur sa gamme de semoirs.

> Idéal pour implanter vos cultures associées

> Inter-rangs possibles : 13 cm | 16 cm | 19 cm | 25 cm

> Épaisseurs de dents : 12 mm

ISOBUS sur toute la gamme





Semoir pneumatique de grand rendement (vitesse de travail élevée)

Largeur de travail de 6 à 9 m

Capacité totale 7 000 L, 60/40 (4 200/2 800 L)

Option 3e et 4e cuves (180 L)

Train de semis en trois éléments indépendants du châssis de la cuve

Double parallélogramme

Roue de jauge avant et arrière

Exclusivité AGUIRRE, cette conception unique vous garantit une régularité de semis inégalée

Electro-Drive, pesée électrique et modulation dosage par GPS

31300 TAFALLA - Espagne
Teléfono +34 948 70 06 92
E-mail: aguirre@aguirreagricola.com
www.aguirreagricola.com

Contactez votre concessionnaire habituel

RESPONSABLE SECTEUR
M. Philippe TOUSSAINT
Port. 06 22 28 15 99
philippetoussaint54@gmail.com

// MILLÉSIME 2024

Une production pire qu'en 2021

Lors de la dernière conférence de presse du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) c'est une nouvelle récolte catastrophique qui s'est profilée : avec moins d'un million d'hectolitres, c'est pire qu'en 2021. Heureusement, la qualité est là. Et les marchés tiennent bon.

Si les volumes définitifs seront connus après les déclarations de récolte et communiqués à l'occasion de la vente aux enchères des Hospices de Beaune, les 16 et 17 novembre, François Labet, le président délégué du BIVB rembobinait l'histoire de la campagne par *« les excédents de pluie expliquant la disparité des volumes de récolte »* des différents vignobles de Bourgogne. Les mots de mildiou, oïdium ou pourriture étaient à peine prononcés du bout des lèvres, mais les regards avec le président du BIVB, pour la famille négoce, Laurent Delaunay, ne laissait guère de doutes : l'heure est grave. Les conséquences des maladies sont *« terribles »*. *« Le vigneron a dû sauver sa récolte en étant dans sa vigne tous les jours »*. Mais cela n'a pas suffi face à la grêle et autres coulures, millerandages… En sondant les Organismes de gestion (ODG), les chiffres tombent avec des prévisions de l'ordre de -70 % pour le vignoble de l'Auxerrois, -50 % à Chablis *« avec des récoltes nulles parfois »* ; -50 % pour les pinots noirs de Côte-d'Or et un peu mieux pour les chardonnays (-25 %). Finalement, seule la Côte châlonnaise semble s'en est bien sortie, sauf grêle par endroits. Le Mâconnais reprenant des prévisions négatives autour de -25 % attendus en volumes. *« On pensait avoir touché le fond en 2021 mais 2024 sera encore en dessous de ce volume »* qui frôlait pourtant à peine un million d'hectolitres.

Dès lors, il fallait chercher un rayon de soleil dans ces nuages. *« Une petite récolte ne signifie pas de mauvais vins, bien au contraire »*, reprenait François Labet, vantant ces *« petits raisins »* qui ont bien profité de septembre *« pour mûrir de façon remarquable »*, avec de riches saveurs et bien concentrés. Rassuré, le vigneron de la Côte de Nuits faisait le parallèle avec le millésime 2022 à la dégustation pour les blancs et en rouges, plutôt avec le millésime 2010. Fait assez rare pour être souligné : François Labet remerciait aussi tous les salariés viticoles qui n'ont pas ménagé leurs peines et qui, comme les vignerons, *« ont envie d'oublier vite cette année »*, qui n'est pourtant pas sans rappeler les décennies 1970 ou 1980, faites de vendanges pluvieuses fin septembre, début octobre. *« C'est septembre qui fait le vin »*, disait le grand-père de Laurent Delaunay. Le soleil d'août et le vent de septembre ont permis d'accélérer les maturités et assainir, même si des hectolitres ont pu aussi s'envoler. Le négociant enchaînait donc sur les marchés. À commencer par celui entre la viticulture et le négoce.

Les négociants ont stocké... 2024 !

Après une campagne 2022-2023 qui a retrouvé des couleurs grâce au très beau millésime 2022, les sorties propriétés de la campagne 2023-2024 ont continué dans la même dynamique, sur un rythme un peu plus faible néanmoins : + 1,6 %. Le besoin de refaire les stocks n'étant plus aussi prégnants. Comme pour la précédente campagne, les transactions de bourguignon à bourguignon supportent ce bilan positif : + 7,5 % en volume. Elles ont atteint un nouveau record en volume à 964 000 hl. Ce record est largement dû au développement des transactions « raisin et moût » qui représente 58 % du total des transactions de la campagne 2023-2024 (contre 48 % pour la moyenne quinquennale). *« On a fait le plein à l'heure où la production était saturée »*, les négociants gagnants étant ceux qui avaient de la place pour stocker. Car la mauvaise récolte 2024 devrait à nouveau, après le trou d'air du millésime 2021, créer d'importantes variations sur les marchés. Avec une récolte d'1,7 Mhl pour les 2022 et d'1,9 M hl pour les 2023, ces *« variabilités extrêmes »*, du simple au double, ne sont pas sans poser un certain nombre de problèmes *« entre à coup pour la production et conséquences sur les cours du vin, sur les stocks »*. Les stocks justement sont en augmentation par rapport aux écoulements, notamment après le ralentissement économique de cet été. Les marchés semblent repartir pour la Bourgogne. Actuellement, le BIVB estime que 2,9 Mhl sont en cave, soit au rythme actuel de commercialisation, environ 2 années. *« Mais 2024 fera un déficit de mise en marché à partir de l'été prochain »*, pour les premières appellations mises en vente. De quoi raffermir les cours du vrac ou du moins ne plus les voir orientés à la baisse comme cet été, même si ce n'était pas sur de gros volumes de transaction.

Des prix plus tenus

Du côté des marchés, la crise économique et la déconsommation d'alcool et de vins (rouges) en particulier ont laissé derrière l'année 2023 une baisse moyenne de 6 % du fait aussi de la faible récolte 2021. En 2024, les premiers mois sont *« en amélioration sensible sur le marché français »*. La Bourgogne surnage toujours dans le marasme ambiant avec + 2 % en volumes comme en valeurs, alors que partout les chiffres des VSIG comme des AOP sont en baisses. *« Un véritable exploit confirmé aussi à l'export »*. Les consommateurs français, mais pas seulement, font néanmoins des sacrifices côté pouvoir d'achat et ce *« relatif succès »* est donc fragile. *« En GMS, les consommateurs s'orientent vers des premiers prix, nos appellations régionales et des bourgognes en marque de distributeurs »*. Les crémants passant en négatif. De quoi rester humble, tenir les prix et redire que les *« meilleurs rapports qualité plaisir-prix raisonnables sont les Mâcon/Chablis »*. Côté exportations, les mêmes tendances s'observent à l'exception d'un petit séisme : la Suède intègre le club des 5 premiers pays, prenant la place de la Belgique (après les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et le Japon). Là encore, ce sont les AOC régionales, notamment les blancs du Chablisien et les rouges qui tirent la croissance paradoxalement aux marchés plus porteurs des blancs, rosés et pétillants. La Bourgogne est décidément à part…

Cédric Michelin



DIVERSIFICATION

// « S'INSTALLER EN… PETITS FRUITS »

58 Entre demande et possibilité

Pour son troisième volet de formation « S'installer en… », la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait de se focaliser sur la production de petits fruits.

Après les noix et les bambous, le troisième et dernier volet des formations « S'installer en… » de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, se concentrait sur la production de petits fruits le 22 octobre dernier avec un focus plus particulier sur les fraises et les framboises. Ainsi, la rencontre débuta avec une première partie en salle, et l'intervention de Léa Nisolle, conseillère maraîchage de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire. Les échanges ont débuté sur la mise en exergue des prérequis à avoir en tête avant la mise en place d'un atelier. De nombreux sujets liés à la production ont été abordés : les variétés à privilégier, les besoins en eau, la récolte avec la question du nombre de personnes nécessaires à avoir selon les canaux de commercialisation (libre-cueillette, marché de proximité, grande distribution…) ou encore le terroir et les caractéristiques agronomiques requises pour ce genre de production. Pour ce dernier point, les conseillers Chambre sont unanimes : une étude de sol est indispensable avant toute implantation. Des réflexions plus techniques ont été abordées notamment le fait de privilégier les tunnels



Mathilde Lafaye (en rouge à gauche) en pleine explication durant la visite de son exploitation : le Jardin de Marigny (Sauvigny-les-Bois).

de 4-5 m de large pour pouvoir faire les buttes (terre moins basse pour les travaux culturaux et pour la récolte, mieux drainée, …) ce qui est impossible à faire avec des tunnels nantais. Malgré tout, en maraîchage les surfaces cultivées ne sont pas extensibles, or la question de la rotation culturale doit être sérieusement abordée. La production hors-sol fut ensuite dépeinte comme une solution pour éviter les maladies du sol ou encore obtenir des périodes de production modulables. Après cette présentation axée sur la conduite technique d'un atelier fraise, Élora Petitgenet, conseillère diversification, circuit court à la Chambre de la Nièvre a présenté la réglementation en vigueur notamment sur la transformation des petits fruits via le *« paquet hygiène »*. Ainsi, pas d'agrément sanitaire obligatoire pour les produits végétaux mais bien une obligation d'avoir des produits sains et sûrs. Un dernier rappel concernant le plan de maîtrise sanitaire a été fait par la conseillère toujours dans le but d'avoir une bonne maîtrise de la sécurité alimentaire de ces produits transformés.

Sur le terrain

Afin d'illustrer les différents éléments présentés dans la matinée, la journée s'est poursuivie par une visite de l'exploitation de Mathilde Lafaye, à Sauvigny-les-Bois. Cette dernière propose, entre autres, des petits fruits et légumes à la cueillette. Mathilde Lafaye détaille l'implantation de fraises hors-sol : *« nous avons fait ce choix car les sols s'épuisaient et nous aussi… Avec ce procédé, l'entretien est plus aisé pour les salariés et pour les clients la cueillette est plus facile, d'ailleurs, dans les serres, j'ai opté pour un jardin suspendu »*. Quel que ce soit le mode de production (hors-sol ou sous serre), *« il faut bien réfléchir vos outils avant de s'engager, car ces investissements ne sont pas anodins. Il faut aussi faire vos choix en fonction de vos inclinations »*. Outre l'aspect production, elle évoqua également l'accueil de la clientèle. *« Il faut avoir une certaine philosophie pour recevoir des inconnus dans votre exploitation. Cela demande une ouverture d'esprit et un sens de l'accueil. Il faut aussi prendre le temps de leur expliquer simplement ce que l'on fait, avec pédagogie. De plus, il est important de les accueillir dans de bonnes conditions, dans une exploitation rangée… ce qui peut prendre du temps quotidiennement »*. Elle pointe également la charge mentale qu'une installation peut engendrer : *« pour s'installer en petits fruits ou en légumes, il faut un sacré mental, car vous aurez votre lot de moments écœurants. Pour tenir bon, il ne faut pas rester seul, il faut vous entourer. À mon sens, c'est l'énergie collective qui nous fait avancer, alors autant la choyer »*. Enfin elle conclut : *« actuellement, il y a une véritable demande de la clientèle en petits fruits que ce soit pour les fraises, les framboises ou les myrtilles. Le problème étant de pouvoir les produire à des coûts raisonnables et les proposer à un prix attractif pour le client… »*.

Chloé Monget

// MOISSONNEUSE-BATTEUSE

Comment bien entretenir sa coupe

La coupe est un élément déterminant dans les performances d'une moissonneuse-batteuse et son entretien mérite d'être réalisé avec la plus grande attention. Adrien Bury, inspecteur technique chez John Deere, donne ici ses recommandations de maintenance quotidienne et hivernale d'une plateforme flexible à tapis RD35F de 10,70 m de large.

Texte et photos : David Laisney



Adrien Bury, inspecteur technique récolte chez John Deere.



La plateforme flexible de type Draper demande davantage de contrôles quotidiens qu'une coupe rigide conventionnelle, mais ses tapis convergents améliorent la qualité d'alimentation des systèmes de battage et de séparation, gage de meilleures performances de la moissonneuse-batteuse.



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

SAS MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier Europagri	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
	89 Toucy	03 86 44 01 08
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09
NODIMAT GROUPE OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53

// L'entretien quotidien

1 Changer les sections cassées ou tordues



La qualité de fauche passe par un bon état et un bon réglage du lamier à sections. Il faut vérifier quotidiennement l'absence de sections cassées, tordues ou émoussées. Les doigts doivent être tous présents et non usés ou tordus. En présence de releveurs (accessoires facultatifs, voire inutiles sur une coupe Draper flexible), il est important de vérifier leur état et leur fixation, car s'ils viennent à casser, ils risquent de déchirer les tapis et d'endommager les systèmes de battage et de séparation.

2 Détecter les points de chauffe sur la coupe



Le contrôle des points de chauffe sur le lamier est important, car il permet d'éviter une usure prématurée des composants de la barre de coupe. Une surchauffe, identifiable par la présence de zones bleuies, provient d'une section tordue ou d'un mauvais réglage des brides, appelées aussi crapauds. L'écartement entre la bride et la section est propre à chaque type de lamier. John Deere préconise, par exemple, un jeu de 0,3 à 0,5 mm. À noter qu'un écart trop important nuit à la qualité de coupe, car il ne garantit pas un bon effet ciseau des sections avec les doigts.

à tapis ?

3 S'assurer du bon réglage de la bielle d'entraînement du lamier



La plateforme Draper flexible RD35F de John Deere dispose d'un double entraînement de la barre de coupe. Il est important que la bielle située à chaque extrémité du tablier soit correctement réglée, afin que le lamier à sections travaille sans frottement excessif susceptible de le dégrader. Le réglage s'opère en ajustant l'horizontalité de la rotule.

4 Remplacer les patins en téflon usés



Lors de la récolte de culture basse, comme les pois et la féverole, la coupe flexible est en contact permanent avec le sol. Le frottement engendre l'usure des patins en téflon protégeant le dessous du tablier. Ces pièces d'usure sont à remplacer lorsqu'elles sont trop dégradées et il est important de bien vérifier que leurs rivets de fixation sont bien présents.

5 S'assurer de la bonne mobilité des bras de flexion



Le système Flex de la coupe utilise plusieurs bras situés sous le tablier, dont certains sont dotés de vérins hydrauliques pour le suivi du sol. Il est nécessaire de vérifier régulièrement qu'ils ne sont pas bloqués par des pierres ou de la matière pour un fonctionnement optimal. Lors de cette vérification, il est recommandé de contrôler le bon fonctionnement des palpeurs gérant la hauteur de fauche. Ceux-ci disposent d'un graisseur au niveau de leur articulation. Ils doivent être verrouillés sous la coupe pour la récolte des cultures au ras du sol comme les pois.

6 Vérifier les rabatteurs

Un coup d'œil aux rabatteurs permet de vérifier que tous les doigts sont bien en place et bien serrés. Le graissage des articulations est à réaliser toutes les 50 heures.



7 Contrôler les tapis et retirer la matière accumulée



Le contrôle visuel de l'état des tapis est obligatoire, afin de détecter toute déchirure. Il est aussi important d'enlever tous les amas de matière de chaque côté des tapis, sous les coquilles de protection côté lamier et sous les déflecteurs à l'arrière du tablier. L'intrusion de matière à l'intérieur des tapis peut encrasser leurs rouleaux d'entraînement, entraîner un mauvais guidage et provoquer leur destruction.
À noter qu'il est déconseillé de marcher sur les tapis, car cela déforme les arceaux de maintien inférieurs et conduit à une usure anormale.

8 Maintenir la tension des tapis

Les tapis doivent être correctement tendus et le bon réglage se visualise facilement, grâce à un repère situé derrière une trappe de chaque côté de la coupe. La tension s'effectue rapidement à l'aide d'une vis, qui agit sur un mécanisme à palonnier garantissant automatiquement le bon parallélisme des rouleaux de guidage et d'entraînement. John Deere recommande de placer le curseur à limite de la zone jaune en début de saison.





9 Vidanger le bac sous le tapis central



Le tapis central ramène la récolte vers le tambour d'alimentation. Son état est à contrôler. Pour le colza, il se complète d'une bavette d'étanchéité de chaque côté pour éviter les pertes. Cette pièce souple est à retirer pour les autres récoltes, car elle ne joue aucun rôle et cela évite surtout son usure prématurée. Une grande trappe sous le tapis central collecte les pierres et autres corps étrangers. Elle est à ouvrir au moins une fois par jour, ou plus selon les conditions (présence de pierres dans les parcelles).

10 Inspecter le tambour d'alimentation



Les doigts du tambour d'alimentation doivent être tous en place et non tordus. Ils sont donc à changer s'ils sont dégradés. Attention à bien vérifier que les rotules en plastique qui guident les doigts sont en bon état. Les trappes de visites sur le tambour permettent d'inspecter ces rotules et il est recommandé d'y regarder chaque semaine. L'avance des doigts s'ajuste en fonction du volume de récolte. Plus il y a de matière, plus ils doivent sortir tôt pour bien absorber le flux. Il peut parfois être nécessaire d'ajuster le racleur situé de chaque côté du tambour, au niveau des parties coniques.

11 Contrôler le racleur de la vis pour cultures hautes

Sur une coupe à tapis, la vis supérieure (généralement optionnelle) ne s'utilise que pour les cultures hautes comme le colza. Elle dispose en partie arrière d'un racleur qui vient affleurer les spires pour éviter l'enroulement de la récolte autour du tube. Il est conseillé de contrôler le bon écartement de ce racleur. Adrien Bury précise que cette vis doit tourner 1,5 fois plus vite que les tapis. À noter que son régime est asservi à la vitesse des tapis.



12 Graisser et vérifier les niveaux d'huile



La coupe RD35F dispose de quatre transmissions à cardans. Si les croisillons ne possèdent pas de graisseurs, il reste indispensable de graisser les tubes coulissants selon les intervalles précisés par le constructeur. Par exemple, John Deere indique toutes les dix heures pour les transmissions latérales entraînant le lamier à sections et toutes les 50 heures pour les autres. Afin de ne pas oublier de point de graissage, il est important de se référer au schéma d'entretien. Le niveau d'huile des différents boîtiers d'entrainement est également à faire toutes les 50 heures.





// L'entretien hivernal

1 Bien évacuer l'eau après le lavage



L'entretien hivernal passe par un nettoyage complet, afin d'enlever les débris qui peuvent, avec l'humidité, engendrer de la corrosion. Il est également important de retirer les accumulations de récolte à l'intérieur des tapis, pour ne pas attirer les rongeurs, et de retirer la matière qui a pu s'enrouler autour de leurs rouleaux d'entraînement.

En cas de lavage avec un nettoyeur à haute pression, il est obligatoire, dans la foulée, de bien souffler la machine pour chasser l'eau. Il est ensuite indispensable de réaliser un graissage complet, afin de chasser l'humidité dans les pivots et roulements, puis de mettre en route la coupe. Certains se contentent d'un bon soufflage, plutôt que de laver à l'eau et passent uniquement un coup de nettoyeur haute pression en début de saison.

2 Vidanger les boîtiers

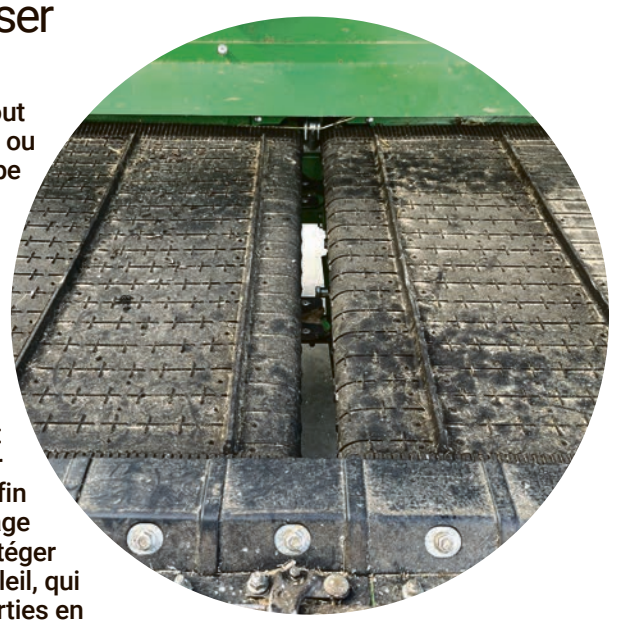


La coupe à tapis étudiée dispose de deux boîtiers d'entraînement du lamier à sections (un de chaque côté), de deux motoréducteurs hydrauliques pour l'animation des tapis convergents et d'un boîtier principal transmettant le mouvement au tapis central, au tambour d'alimentation et aux boîtiers du lamier. Ces éléments lubrifiés par bain d'huile sont à vidanger selon les préconisations du constructeur. Par exemple, sur la plateforme John Deere RD35F, l'huile du boîtier principal est à renouveler toutes les 1 000 heures.



Il est déconseillé de pulvériser du fuel sur la coupe pour l'hivernage, car cela peut dégrader les tapis en caoutchouc et attaquer la peinture.

3 Détendre les tapis et abaisser les rabatteurs



Pour l'hivernage, ne pas appliquer de fuel ou tout autre produit susceptible d'attaquer la peinture ou de dégrader les tapis en caoutchouc de la coupe Draper. Ces derniers doivent être détendus pour éviter qu'ils s'abîment. Il est préconisé d'abaisser complétement les rabatteurs de telle sorte que la tige de leurs vérins soit rentrée dans le fût et ne soit pas exposée à la corrosion. Adrien Bury préconise de libérer la pression dans les vérins du système de rigidification de la coupe flexible. L'idéal est d'appliquer une couche de peinture ou d'apprêt pour protéger les pièces ou les parties en acier mises à blanc par le frottement de la récolte, afin de ne pas laisser la rouille s'installer. Le stockage de la coupe est à réaliser à l'abri, afin de la protéger des intempéries et des rayons de lune et du soleil, qui dégradent prématurément la peinture et les parties en matière plastique.

// Opérations à réaliser en début de saison

Après l'hivernage, il est recommandé d'ouvrir tous les capots de la coupe, ainsi que ceux de la moissonneuse-batteuse, pour contrôler visuellement la présence éventuelle de nids de souris. Il faut ensuite bien retendre les tapis en plaçant le repère gradué légèrement au-dessus de la valeur préconisée. Un graissage des articulations et un contrôle du niveau d'huile des différents boîtiers sont conseillés. A la remise en route, John Deere recommande, dans un premier temps, d'atteler la plateforme de récolte sans raccorder le cardan principal, puis de faire fonctionner les éléments hydrauliques pour gaver le circuit en huile. Dans un second temps, le cardan doit être raccordé pour faire tourner les tapis, car la pompe hydraulique les entraînant se situe sur la coupe. Comme le circuit est gavé par les retours des moteurs hydrauliques des rabatteurs, le respect de cette chronologie dans les opérations évite la cavitation de la pompe des tapis. La dernière étape consiste à actionner le mécanisme de rigidification du tablier flexible, afin de s'assurer de l'absence de fuite au niveau des vérins hydrauliques.





C'est le moment de penser à vos projets 2025 !

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

Ets DE BRUIN
MATÉRIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
et ses agents :
OUANNE AGRI Ouanne
AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08

Au-delà d'une concession, un PARTENAIRE

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
FENDT

MOISSONNEUSES-BATTEUSES // Les nouvea

Case IH Lancement des moissonneuses-batteuses hautes performances AF9 et AF10



Case IH

Si les deux moissonneuses-batteuses AF9 et AF10 partagent leur design avec l'AF11, elles s'en distinguent par la présence d'un rotor unique AFXL. Entièrement repensées, elles abritent un rotor 40 % plus long que les modèles Axial-Flow de la série 260, pour une surface de battage-séparation 50 % supérieure. Les moissonneuses-batteuses Case IH AF9 et AF10 embarquent un rotor unique de 762 mm de diamètre et 3,67 m de long, tandis que leur grande sœur AF11 loge deux rotors de 610 mm de diamètre pour 3,6 m de long.
Tous les modèles disposent du système de nettoyage Cross Flow Plus à quatre grilles, offrant une surface de nettoyage 35 % supérieure aux 260 (8,7 m2) et conservant sa pleine capacité jusque dans les pentes à 13 degrés (25 %). Deux vis transfèrent le grain propre vers la trémie.
Côté puissance, l'AF10 développe 775 ch, comme l'AF11, tandis que l'AF9 affiche 634 ch, comme l'Axial-Flow 9260.
En cabine, le conducteur bénéficie de deux écrans Pro 1200, des automatismes Harvest Command (optimisation des paramètres de battage en fonction des objectifs : performance, qualité du grain, débit de chantier maximal ou débit constant), RowGuide Pro (suivi des rangs de maïs), AccuGuide (autoguidage par satellite) et FieldOps (transfert des données de rendement et de machine).
La gestion des résidus est, quant à elle, pilotée par radar, pour des largeurs pouvant aller jusqu'à plus de 15 m.
Modèle : AF9 ; AF10 et AF11 **Nombre de rotors :** 1 ; 1 et 2
Capacité de trémie : 20 000 l (option : 16 000 l sur AF9 et AF10)
Capacité de vidange : 159 ; 210 (159 en option) et 210 l/s (159 en option)
Puissance moteur : 634 ; 775 et 775 ch

John Deere Les moissonneuses-batteuses S7 succèdent au S700



John Deere

Succédant aux S760, S770, S780 et S790, les moissonneuses-batteuses John Deere S7 700, S7 800, S7 850 et S7 900 adoptent le design de leurs grandes sœurs X9. Les trois plus grosses en reprennent également la motorisation six cylindres JD14X de 13,6 litres, permettant de gagner 10 % de couple tout en réduisant d'autant la consommation, grâce à la régulation HarvestMotion, alors que la plus petite loge le bloc JD9X de 9 l. Les S7 disposent aussi d'un nouveau système de gestion des résidus hérité des X9 et réduisant de 15 ch le besoin de puissance.
Globalement, John Deere annonce 20 % de productivité en plus, avec 10 % de carburant en moins. Ces machines reçoivent également deux caméras stéréoscopiques à l'avant de la cabine qui, combinées à l'imagerie satellite, permettent de piloter de manière proactive la vitesse d'avancement, afin d'avoir le taux de charge optimal dans la machine et donc un bon compromis débit de chantier-qualité du grain.
Les S7 disposent par ailleurs d'un nouveau système de détection des pertes et d'une nouvelle goulotte orientable en bout de vis.
Dotée du terminal CommandCenter G5 Plus, d'un nouvel affichage dans le montant et de l'antenne Starfire 7500, le nouveau poste de conduite, plus facilement accessible, offre davantage d'espaces de rangement, un siège plus confortable et une surface vitrée accrue. Cette cabine est aussi issue de la gamme X9.
Pour la saison 2025, les S7 et X9 sont proposées avec trois packages technologiques : Select, Premium et Ultimate. Ce dernier comprend la gestion automatique de la vitesse (notamment sur la base des données fournies par les capteurs de toit), ainsi que l'automatisation des paramètres de récolte en fonction des limites (pertes de grain, taux de grain cassé, taux d'impuretés) rentrées par le conducteur en amont.
Enfin, les X9 adoptent la technologie d'analyse de grains proposée sur les T et S7.
Modèle : S7 700, S7 800, S7 850 et S7 900 **Puissance nominale :** 402, 473, 507 et 543 ch
Puissance maximale : 460, 540, 579 et 617 ch



Claas Une moissonneuse-batteuse Trion hybride monorotor de forte puissance



Claas

Claas lance trois nouvelles moissonneuses-batteuses hybrides dans la gamme Trion. Les Trion 740, Trion 740 Terra Trac et Trion 740 Montana s'intercalent entre la Trion 730 de 408 ch, dont elles reprennent le système de séparation forcée monorotor, et la Trion 750 (à double rotor de séparation) dont elles héritent de la motorisation de 435 ch. Ces machines sont appelées à faire face à des conditions de récolte défavorables et fortement variables, où la puissance moteur installée peut rapidement devenir le facteur limitant, comme dans le nord de la France. Reprenant les principales caractéristiques des 720 et 730, elles peuvent être équipées des barres de coupe Vario, des coupes drapers Convio et Convio Flex, jusqu'à 9,30 m de large, ainsi que des nouveaux cueilleurs à maïs Rovio de 6 à 12 rangs.
Modèle : Trion 740, Trion 740 Terra Trac et Trion 740 Montana
Capacité de trémie : 12 000, 12 000 et 11 000 l
Débit de vidange : 130, 130 et 110 l/s

utés

John Deere Les moissonneuses-batteuses T5 et T6 adoptent une nouvelle cabine et multiplient les modèles



John Deere

Après la série S7, c'est au tour des moissonneuses-batteuses John Deere T5 et T6 d'accueillir la nouvelle cabine inaugurée par les X9. La série T s'enrichit au passage de quatre modèles supplémentaires, avec désormais quatre machines T5 à 5 secoueurs et quatre T6 à 6 secoueurs. Hormis la plus petite T5 400, qui est motorisée par un 6 cylindres John Deere 6,8 l de 305 ch, tous les modèles sont équipés du bloc de 9 l délivrant de 348 à 466 ch. La gestion électronique optimise la consommation de carburant en abaissant le régime moteur au transport et lorsque la machine est arrêtée. Pas de changement au niveau du système de battage pour ces moissonneuses-batteuses, qui peuvent accéder en option à des trémies plus volumineuses : jusqu'à 13 500 l pour les T6 et 11 500 l pour les T5. Le débit de la vis de vidange atteint 150 l/s et un embout de goulotte orientable électriquement est désormais proposé en option.

La cabine offre davantage d'espace et un nouvel environnement de commandes. Outre le siège à suspension active ActiveSeat II, l'habitacle adopte un nouvel écran sur le montant, le joystick CommandPro et la console Command Center G5 Plus de 12,8 pouces. John Deere propose des packs dédiés à l'agriculture de précision, incluant notamment la télématique JDLink et le récepteur GPS StarFire 7500. Les T5 et T6 accèdent également à la technologie Machine Sync, qui permet au chauffeur de la moissonneuse-batteuse de contrôler la vitesse, la direction et la position du tracteur tirant la remorque pendant la vidange. Le capteur NIR HarvestLab analysant en temps réel le taux d'humidité, de protéines et d'amidon du grain (blé, orge, colza, maïs et soja) est aussi proposé en option.

Modèle : T5 400, T5 500, T5 600, T5 700/T6 500, T6 600, T6 700, T6 800
Nombre de secoueurs : 5 / 6
Puissance maxi : 305, 348, 387, 421/348, 387, 421, 466 ch

New Holland La moissonneuse-batteuse CR10 complète la CR11



New Holland

La moissonneuse-batteuse New Holland CR10 arrive en complément de la CR11 de 775 ch. Cette nouvelle machine dispose, comme sa grande sœur, de deux rotors longitudinaux de 600 mm de diamètre et du nouveau caisson de nettoyage Twin-Clean. Elle est animée par un moteur six cylindres FPT Cursor 13 de 12,9 l délivrant 635 ch et loge une trémie de 16 000 l se vidangeant au rythme de 159 l/s. Disponibles en versions à roues ou à chenilles, ces deux nouvelles moissonneuses-batteuses reçoivent une transmission hydrostatique à deux vitesses. Elles embarquent des coupes à tablier télescopique ou à tapis mesurant de 10,6 à 15 m d'envergure, ainsi que des cueilleurs à maïs de 12 à 16 rangs. Le caisson Twin-Clean se caractérise par l'utilisation de deux systèmes de nettoyage successifs, qui totalisent deux grilles supérieures, deux grilles inférieures et deux vis sans fin. Il intègre un mécanisme de correction dans les dévers compensant jusqu'à 28 % de pente. Le broyage des résidus de récolte est réalisé de série par un broyeur muni de 60 couteaux combinés à 52 contre-couteaux, associé à deux disques de 800 mm projetant la matière sur 15 m de large. Optionnel, le broyeur placé en hauteur est recommandé pour les gros volumes de paille. Il se compose d'un rouleau de 500 mm de diamètre, supportant deux rangées de pointes et deux rangées de lames, et d'un broyeur équipé de 88 couteaux à fléau associés à 67 contre-couteaux. L'éparpillage de la paille broyée est réalisée par deux disques de 970 mm de diamètre épandant sur 18 m de large. Ces moissonneuses-batteuses accèdent en option à l'automatisme Intellispread contrôlant en continu la nappe d'épandage à l'aide de radars et corrigeant le régime de rotation des disques éparpilleurs, afin de garantir une bonne répartition au sol de la matière broyée.

Zworld Des pick-up à tapis pour la moisson décomposée



Zworld

L'entreprise Zworld, créée par les frères Zwang, construit dans le Lot-et-Garonne des pick-up à tapis pour le ramassage des andains de récolte ou des cultures préalablement fauchées à plat. Ces équipements conçus pour les chantiers de moisson décomposée se déclinent de 3,07 à 7,60 m d'envergure. Capables de ramasser à plus de 15 km/h et dans tous les sens de fauche, ils reçoivent des tapis dotés de doigts de 215 mm de long et disposent d'une vis d'alimentation de 700 mm de diamètre. Zworld fabrique également sur-mesure des tapis ramasseurs à doigts, qui s'adaptent devant les coupes des moissonneuses-batteuses. Ces accessoires se montent et se démontent en cinq minutes sans outil, selon le fabricant.

NOUVELLES AXIAL AF 9 et AF 10
EN ROUTE VERS LE FUTUR !



• Monorotor AFXL 40% plus long ø 762 mm, 3,67 m
• + 50% de surface de battage-séparation
• Moteur 634 et 775 CV
• Trémie 20 000 l.

caseih.com

DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19
• Agents :
Ets Jerusalem C.S.A — Ancy le Franc — Semur en Auxois

ETS MARÉCHAL
• Donzy 03 86 39 30 51
• Corbigny 03 86 20 04 78
• Sermoise/L 03 86 90 98 98
• St Satur 02 48 54 12 97
• Torteron 02 48 76 41 64

CASE IH

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !



// EMPLOI

L'Anefa poursuit son travail de terrain

En octobre, l'Anefa Yonne a participé à cinq forums de l'emploi et de la formation dans le département, dans le but de faire la promotion des métiers et des formations en agriculture et en viticulture.

Le mois d'octobre était synonyme de présence sur le terrain pour l'Anefa Yonne. Si la structure, par l'intermédiaire de son animatrice France Lahutte, œuvre toute l'année pour faire la promotion des métiers et des formations en agriculture et en viticulture, cela passe aussi par la présence lors de forums. Et sur le mois d'octobre, l'Anefa a participé à cinq de ces rendez-vous : le 2 octobre à Migennes (organisé par la Mission locale et France Travail), le 10 octobre à Avallon, le 15 octobre à Tonnerre et le 31 octobre à Sens (organisés par le Conseil départemental et France Travail), et le 17 octobre à la prison de Joux-la-Ville (organisé par France Travail et le centre pénitentiaire).

« *À travers ces forums, l'intérêt, pour l'Anefa, et AVE 89 qui était aussi présent à certaines dates, est de parler des offres d'emploi disponibles dans le département et des formations qui donnent accès aux métiers de l'agriculture et de la viticulture. D'autres organismes de l'emploi et de la formation sont aussi présents pour parler des métiers et des formations possibles dans l'Yonne, tous secteurs confondus. On est aussi là pour recruter en direct si cela est possible* », explique France Lahutte. « *Aussi, ces forums sont l'occasion pour les partenaires de l'emploi et de la formation de se faire connaître afin que les demandeurs d'emploi puissent être correctement orientés et que l'on puisse ensuite répondre à leurs besoins* ».

De l'emploi et des formations pour tous

Ces forums étaient à destination de tous les publics : les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA (pour les forums organisés par le Conseil départemental), ainsi que les jeunes, à la recherche d'une formation ou d'un premier emploi. « *Les publics sont mélangés car l'ensemble des partenaires institutionnels sont présents* », poursuit France Lahutte.



L'Anefa et AVE 89 étaient présents au forum d'Avallon.

Anefa Yonne

Étaient aussi présents des personnes avec des reconnaissances de la MDPH (personnes en situations de handicap). « *C'est une bonne chose qu'ils puissent eux aussi être présents, avec la possibilité d'avoir un accès à l'emploi derrière car de nombreux métiers leur sont accessibles. Cela permet de lever des a priori* ».

Parmi les publics présents, le premier frein à l'emploi reste le même : la mobilité. Dans le département, de plus en plus de communes et de structures s'organisent pour permettre à des gens qui n'ont pas le permis de conduire, ni de véhicule, d'avoir des solutions pour accéder à l'emploi. C'est le cas de la structure d'insertion Mobil'eco, à Sens, qui aide les personnes en situation précaire à passer leur permis de conduire à moindre coût et loue des deux-roues moyennant un justificatif de contrat de travail. De quoi permettre à ceux qui sont loin de l'emploi d'y retourner.

Christopher Levé



// SEMAINE BIO AU LEGTA DE CHALLUY

58

Un équilibre à trouver

Du 7 au 11 octobre, dans le cadre de son accompagnement par Bio Bourgogne Franche-Comté, le Legta de Challuy a instauré une semaine dédiée à l'agriculture biologique.



Legta de Challuy

L'équipe de cuisine du Legta de Challuy semble avoir apprécié cette semaine singulière.



Bio Bourgogne Franche-Comté

Un exemple de ce que les élèves pouvaient trouver comme denrées durant cette semaine dédiée au Bio.

« C'est la première fois que nous instaurons une semaine complète sur le thème de l'agriculture biologique au sein de notre restauration collective » stipule Alban Ledey, enseignant de zootechnie au Legta de Challuy : *« cette démarche s'inscrit notamment dans une dynamique de respect de la loi Égalim avec 20 % d'achat de produit bio et 30 % d'autres labels, pour la restauration collective »*. Pour mémoire, le restaurant de Challuy a également travaillé sur des semaines thématiques autour de productions spécifiques comme le sarrasin ou encore le pois chiche.

Sans être seul dans cette initiative, l'établissement scolaire a réalisé cette semaine dédiée aux productions biologiques dans le cadre de son accompagnement par Bio Bourgogne Franche-Comté. Alban Ledey détaille ce point : *« notre établissement est accompagné depuis 2023. L'organisme professionnel a d'abord établi un diagnostic, puis nous a proposé la mise en place de ce projet, impliquant des ajustements au niveau de l'approvisionnement »*. Outre ce dernier, Alban Ledey développe aussi : *« Toute l'équipe de la cantine du Legta a été intégrée à l'élaboration des menus, car cette modification demandait forcément un changement de pratique de leur côté ; ce qu'ils ont d'ailleurs apprécié. De plus, cette semaine a été l'occasion, pour les cuisiniers, de réinvestir les recettes vues en formation et de découvrir de nouveaux horizons en la matière. Le chef, Pascal Poilvé, nous a fait remarquer que via cette action, il a pu renouer avec son amour de la cuisine. Pour toute l'équipe, c'est un point non négligeable à prendre en compte »*. Du côté des élèves, Alban Ledey explique que le retour est aussi positif : *« Nous avons constaté qu'il ne restait pas grand-chose, voire rien, dans les assiettes… »*.

Recette du succès

Si cuisiner avec amour fait donc partie de l'équation de cette réussite gustative, pour Julianne Aubertot, animatrice territoriale dans la Nièvre pour Bio Bourgogne Franche-Comté, tout le travail en amont est aussi un pan indispensable à prendre en compte : *« Les budgets de la restauration collective étant ce qu'ils sont, il faut jouer sur les quantités et varier les menus d'un jour à l'autre, afin de lisser les coûts et d'arriver à un certain équilibre viable pour tout le monde (producteurs et établissements). En travaillant sur plusieurs menus, il est possible de dégager un budget pour un approvisionnement de qualité et rémunérateur pour le producteur »*. Au final, par tête et par repas, l'augmentation est de 0,10 euro entre les repas Bio (et locaux) proposés durant cette semaine par rapport à ceux distribués pendant l'année. Julianne Aubertot stipule : *« Sur certains produits, oui le bio est plus cher, mais sur d'autres pas du tout. Il faut faire évoluer les mentalités. De plus, ce travail sur la bio peut également servir pour les produits locaux qui ne sont parfois pas plus chers que sur les plateformes d'achats »*. Pour elle, la plus grande difficulté pour parvenir à faire respecter la loi Égalim (au-delà du premier frein que sont les budgets) : *« de faire en sorte que chacun fasse un pas vers l'autre. Il faut que la restauration collective s'ajuste en prenant en compte les contraintes des producteurs et vice versa. Sans une concertation collective, il me semble très difficile de faire évoluer les approvisionnements. Il faut trouver un équilibre afin que le système soit vivable et pérenne. Cela demande aussi une certaine organisation que ce soit pour les producteurs ou les établissements, ce qui peut être chronophage et où les maillons intermédiaires peuvent jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la relation »*. Enfin, afin de faire découvrir aux producteurs le travail effectué avec leurs productions, ils ont été conviés à partager un repas – toujours durant cette semaine singulière - à Challuy, avec les élèves. Julianne Aubertot justifie cela : *« Cela permet d'insuffler une synergie, un contact humain… en somme, de revenir à des choses essentielles… un peu comme ce à quoi la Loi Égalim doit servir »*.

Chloé Monget

Les producteurs du projet

Voici la liste des producteurs ayant fourni les produits de cette semaine bio au Legta de Challuy : Aline Baumann (58- confitures), Coopales -Asem (58 – légumes), Berry Graines (18 – Légumineuses, graines, farine, sarrasin – HVE), EARL Montriveau (58 – fromages de chèvres), Exploitation de Challuy (58 – viande – HVE), ferme de Neuftables (58 – Fromages), Gaec Cadiot (58- œufs), Impéry volailles (58 – volailles), la Ferme de la voie lactée (58 – yaourts), la Ferme du Creuzet (58, fromages), le Verger du Grillet (58 – pommes et poires), O délices de Thibault (58 – pain), Produits laitiers Entrois (58 – lait entier, yaourt vrac), Le Moulin d'Auron (18 – huile) , Mon cher BIO - GAEC Hofstede (18 – Haricots secs), SAS HO ! Producteurs (58 – pommes et poires).

// LEGTA DE CHÂTEAU-CHINON

58

Un tri du présent au futur

Afin de faire une bonne action pour le futur tout en améliorant leur quotidien, deux élèves de (1ère CGEA et 2de PA) du Legta de Château-Chinon, ont décidé de trier...

Près de 625 kg. Voilà ce que Louane Duparc, 15 ans en 1re CGEA, et Stéphanie Maître, 15 ans en seconde PA, ont vendu suite à leur tri de matériel informatique. Elles précisent : *« On a trié beaucoup plus – mais vraiment beaucoup plus - de matériaux que ce qui est vendu ! »*. Ainsi, à elles deux, elles ont récolté près de 650 euros, réinjectés directement dans l'association dont elles font partie : l'association de lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis (Alesa).

Pour mémoire, leur action fait partie intégrante d'un atelier éducatif de leur cursus intitulé *« un geste pour la planète »*. Nathalie Guénard, enseignante d'éducation socioculturelle au Legta de Château-Chinon, stipule : *« le but est de rendre le recyclage efficace, afin que des éléments qui pourraient être recyclés ne partent pas en déchetterie n'importe comment »*. Pour la vente des matériaux triés, c'est avec la société Eska - Derichebourg Environnement qu'un partenariat a été passé. Stéphanie et Louane définissent leur investissement comme ayant plusieurs facettes : *« Cela permet d'avoir vraiment un impact sur l'environnement. On prend conscience qu'un recyclage fait dans les règles de l'art n'est pas anodin et demande du temps. Avec cette activité, nous avons vraiment le sentiment d'être utiles »*. En parallèle, elles engrangent des connaissances inattendues : *« nous avons appris à démonter des ordinateurs – fournis par le gestionnaire et le professeur de Technologies de l'informatique et du Multimédia du Lycée qui récupère et répare les postes informatiques – et à comprendre leurs fonctionnements tout en apprenant les fonctions de chaque pièce »*. Le même travail a été effectué sur des téléphones portables : *« parfois, nous nous creusons vraiment la tête pour savoir comment un appareil se démonte, et quels éléments sont à recycler ou non »*.

Câblé au cœur

En plus de tout cela, elles pointent un aspect qui leur tient particulièrement à cœur : *« au-delà du tri, ce moment passé ensemble permet de décompresser en passant un bon moment ensemble. C'est notre bulle à nous »*. Loin d'être un engagement égoïste, les fonds récoltés par la vente des éléments sont donc destinés à l'Alesa : *« cela nous permet d'organiser des sorties, pour donner un peu de convivialité à la vie des internes et des autres membres de l'association. Sans les soirées loisirs (ex : bowling) ou les sorties culturelles (ex : spectacles à la Maison de la Culture à Nevers, théâtre à Autun, cinéma à Château-Chinon), notre quotidien serait clairement un peu morose »*. Pour mémoire, les deux jeunes filles ainsi que les autres membres de l'association, réalisent des actions tous les jours pour donner un peu de gaieté à tous : *« pour l'exemple, nous tenons un stand de boissons et viennoiseries à chaque récréation. Ainsi, tous les élèves peuvent se régaler et financer, par leur achat, l'association »*. Elles concluent : *« nous sommes tous dans le même bateau, alors autant s'engager pour améliorer le quotidien et le futur de tout le monde… »* et ajoutent en souriant pour le recyclage : *« nous sommes tous bloqués sur le même caillou alors autant le préserver. Ça ne coûte rien, à part un peu de temps »*.



De gauche à droite : Stéphanie et Louane en plein tri dans leur « bulle ».

Chloé Monget

// EXPLOITATION DE L'EPL DE CHALLUY

Un nouveau directeur

Guillaume Gillon succède à Guillaume Bouché au poste de chef d'exploitation de l'EPL de Challuy.

Après le départ de Guillaume Bouché de l'exploitation de l'EPL de Challuy, c'est Guillaume Gillon qui a pris la suite, depuis le 1er septembre.
Originaire de Seine-Maritime, Guillaume Gillon dépeint ce nouveau poste comme *« répondant à ma passion »*.

Pour entrevoir ceci, il revient sur son parcours : *« Je suis ingénieur agronome (Clermont-Ferrand). Ensuite, j'ai intégré l'ONF en Picardie pendant 4,5 ans comme responsable chasse et pêche puis pendant 11 ans responsable de l'unité territoriale Sud-Nivernais. Ces différents postes m'ont permis d'allier technicité, transversalité et ouverture d'esprit ; et je compte me servir de tout cela »*. Ainsi, pour lui, être chef de l'exploitation de l'EPL de Challuy est un peu *« un retour aux sources »*.

Racines liées

En effet, il explique *« j'ai vécu dans la ferme familiale jusqu'à mes 16 ans environ. Je suis donc très attaché à la ruralité et à l'agriculture »*. Selon ses dires, la ruralité est d'ailleurs indissociable de la profession agricole, puisqu'elles sont finalement calquées l'une sur l'autre : *« La ruralité offre un confort de vie indéniable via la proximité avec la nature - dont je ne peux pas me passer. Cela étant, il faut reconnaître que vivre dans les milieux ruraux est une contrainte puisque nous n'avons pas tous les services à moins de 15 minutes en métro… De ce fait, à la campagne, il y a une certaine dureté dans la vie quotidienne mais cela donne aussi une force et une honnêteté de caractère aux gens, qu'il est difficile de tromper. Ces dimensions se retrouvent dans le rythme de vie puisque l'on suit le cycle de la nature en adaptant les activités, ou la nourriture, aux saisons. Et, travailler dans le milieu agricole permet d'embrasser professionnellement toutes ces facettes – ce qui me plaît énormément. En parallèle, même si la profession implique forcément un grand engagement personnel, je trouve qu'elle octroie la liberté de prendre le temps d'échanger avec d'autres collègues ou tout simplement avec son voisin, puisque les contraintes temporelles ne sont pas les mêmes que dans un bureau ; ce qui est appréciable »*.

Transmission indispensable

Désormais en poste au sein de l'exploitation de l'EPL de Challuy, il fait le bilan des premiers mois écoulés : *« L'équipe pédagogique et administrative est très bienveillante pour faciliter mon intégration en me dévoilant les rouages d'un établissement scolaire. De plus, les deux salariés de l'exploitation, qui sont très travailleurs et qui connaissent parfaitement l'exploitation, sont une aide très précieuse pour avoir une vision précise de celle-ci »*. Plus spécifiquement, il évoque un pan de l'EPL qui lui tient très à cœur, en effectuant un parallèle entre ses anciennes missions à l'ONF et ses nouvelles : *« en forêt, nous travaillons sur 30 ou 40 ans. Il y a donc une nécessité à transmettre les savoirs et les informations, puisque lorsqu'un projet est lancé, il est rare de le mener jusqu'au bout. Ici à Challuy, la transmission est aussi au centre des échanges puisque l'exploitation est un support pédagogique pour les élèves. Par leur biais, c'est bien l'avenir de l'agriculture dont il est question, et encore plus aujourd'hui étant donné qu'une grande proportion d'élèves ou d'apprenants n'est plus issue du monde agricole. Pour ces raisons, il faut donc que l'exploitation de l'EPL soit un lieu de formation à l'agriculture moderne de demain »*.

S'intégrer pour s'adapter

Il développe cette vision : *« Cela passe par l'intégration des nouvelles technologies dans nos métiers, l'agroécologie, les labels environnementaux, l'ajustement des pratiques… D'ailleurs, l'exploitation est depuis peu labellisée HVE 3. En plus de tout ceci, il faut penser l'exploitation comme faisant partie d'un terroir ayant ses particularités et encore plus dans le cadre du changement climatique. À mon sens, il faut optimiser nos pratiques afin d'absorber autant que possible les aléas climatiques. Le défi de cette réflexion est d'arriver à un système opérationnel, viable et intellectuellement abouti. Pour y parvenir, les échanges sont indispensables pour trouver des idées ou des solutions. Parmi elles, et spécifiquement pour l'exploitation de l'EPL de Challuy, je pense notamment à l'implantation d'une haie de 1 000 m linéaire et de 1 000 arbres intraparcellaires, dans le cadre du « Pacte haie », le travail sur la génétique de pointe pour faciliter les vêlages, ou encore le pâturage des dérobées des cultures par les ovins – qui sera lancé cette année »*.
Il conclut : *« L'exploitation de l'EPL de Challuy – comme toutes les autres – a un devoir d'exemplarité, car elle est censée être la vitrine du territoire en matière agricole en vue de transmettre les pratiques aux nouvelles générations ; vaste programme mais qui est très enrichissant »*.



Guillaume Guillon, 41 ans, a repris le poste de chef d'exploitation de l'EPL de Challuy le 1er septembre.

Chloé Monget

// CLAMECY

La Sous-préfète, Cyrielle Franchi, est partie



Cyrielle Franchi, ancienne sous préfète de Clamecy, a pris ses fonctions dans la Nièvre le 23 janvier 2023.

Le 23 octobre, lors de la réception organisée pour son départ, Cyrielle Franchi, sous-préfète de Clamecy (en charge du dossier de la prédation dans la Nièvre), a tiré sa révérence pour ces fonctions. Ainsi, dans une émotion non dissimulée, elle pointe que son passage de deux ans dans la Nièvre lui a permis de « *remplir ma valise de souvenirs, comme les balades à cheval dans les Bertranges, les madeleines de Madame la maire de Saint-Révérien ou encore l'ambiance bleue et jaune des soirées de matchs… »*. Elle retiendra aussi des *« échanges nourris et respectueux avec la profession agricole, avec une pensée toute particulière pour ceux qui subissent des attaques dans le Sud-Nivernais. Et j'insiste : bien que contraints par le carcan des normes (européennes), les services de l'État continueront à les aider pour que cela cesse, et pour adapter nos élevages à la coexistence avec le prédateur »*.
Elle conclut : *« merci à la Nièvre qui m'a permis de réaliser qu'il y a dans chaque obstacle une nouvelle opportunité »*. Pour mémoire, Cyrielle Franchi fut la première sous-préfète de Clamecy depuis sa réouverture en janvier 2023. Elle a pris ses fonctions de directrice de cabinet auprès de la préfecture de l'Allier le 4 novembre.

Chloé Monget

// ÉNERGIE

Nouvelle directrice chez EDF

Carmen Munoz-Dormoy est la nouvelle directrice à l'action régionale du groupe EDF en Bourgogne-Franche-Comté.

Dijon et la Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ne sont pas totalement des inconnues pour la nouvelle directrice à l'action régionale du groupe EDF : Carmen Munoz-Dormoy avait participé, il y a quelques années, à la genèse du projet OnDijon permettant à la capitale régionale de développer les services connectés, notamment pour la gestion des équipements urbains. Elle est aujourd'hui de retour pour mettre en place une mission organisée selon trois axes : la décarbonation, la réindustrialisation et l'emploi. Dans ce cadre, l'agrivoltaïsme figure évidemment sur son « tableau de bord » : *« EDF renouvelable travaille évidemment sur ces questions,* soulignait-elle lors d'une rencontre avec la presse locale à Dijon, le 29 octobre. *Le cumul des usages, agricoles et énergétiques, est important à nos yeux, ne serait-ce que pour apporter une valeur supplémentaire aux activités agricoles »*.

Essais de cultures

Carmen Munoz-Dormoy rappelait à cette occasion qu'EDF dispose, en Seine-et-Marne, d'un lieu d'expérimentation sur lequel sont menés plusieurs essais de cultures parallèles à de l'agrivoltaïsme. *« Nous menons des essais de rotations de cultures et nous collectons dans ce cadre un grand nombre de données précieuses pour l'avenir. Nous travaillons aussi en Recherche et Développement (R&D) sur les vignes. »*
En matière de production d'électricité décarbonée, le travail à fournir est important en BFC : sur une consommation régionale annuelle d'électricité de 86 TWh, au moins 55 sont à décarboner. *« C'est d'autant plus nécessaire,* confiait la nouvelle directrice, *qu'il y a la nécessité d'une montée en puissance de l'électrification dans les usages »*.
Sur la question de l'emploi, l'énergéticien national prévoit d'embaucher sur les dix prochaines années entre 400 et 600 personnes par an. EDF emploie 7 500 salariés en BFC, dont 840 en Côte-d'Or et 180 dans la Nièvre.



Carmen Munoz-Dormoy a pris ses fonctions au début du mois d'octobre.

Berty Robert

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Préparer sa transmission

• 13 et 21 novembre à Beaune

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Recruter avec succès

• 18 novembre et 16 décembre à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Rédiger son DUER

• 28 novembre à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Agnelages et mises-bas caprines

• 14 novembre

Afin d'anticiper et d'intervenir rapidement pour assurer de bonnes conditions d'agnelage et de mise-bas, la Chambre d'agriculture organise une formation d'une journée sur le sujet.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

// Produire ses arbres et arbustes

• 18 novembre

Afin de donner les clés de l'autonomie pour planter ou replanter des arbres et arbustes, la Chambre d'agriculture propose une demi-journée, en matinée.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

// Transmettre dans de bonnes conditions

• 19 et 26 novembre

Sur deux jours, à Nevers, toutes les étapes de la transmission seront précisées afin que les exploitants puissent transmettre leurs exploitations dans de bonnes conditions.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Les chiffres clés de mon étude économique

• 14, 18 et 22 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

// Formation initiale Certiphyto Densa GC + viti

• 19 et 26 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Claire-Lise Lévêque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 08 28 08 07.

// Bâtiment en petits ruminants

• 19 novembre et 3 décembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Isabelle Degroote (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Pérennité des vignes avec une taille durable

• 19 novembre et 3 décembre (matin)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Manon Pinot (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 72 95 60 36.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Sol et biosolutions à Bretenière

• Mercredi 21 novembre

Le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov organise son rendez-vous technique autour des thématiques du sol et des biosolutions au service de la transition agricole. Cet événement se tiendra à partir de 8h30 et toute la journée dans les locaux d'Agronov au 3, rue des Coulots, à Bretenière, près de Dijon. Au programme : Quelles sont les avancées depuis 2023 ? Quelles sont les opportunités et les enjeux actuels ? Comment les acteurs du domaine s'en saisissent ?

Inscriptions : https://www.b2match.com/e/agronov-sol-et-biosolutions-202

// Conférence sur la tuberculose bovine à Dijon

• Mercredi 26 novembre

Le Groupement de défense sanitaire (GDS- de la Côte-d'Or organise, en partenariat avec le Groupement technique vétérinaire (GTV) de Bourgogne-Franche-Comté, une conférence sur le thème *« Tuberculose bovine en élevage et interface avec la Faune sauvage : actualités scientifiques et sanitaires »*. Elle se tiendra à 14 heures dans l'amphi Raymond de l'Institut Agro Dijon, 26, boulevard du Docteur Petitjean, à Dijon.

Inscription avec le lien suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScVxo3iqWjx-0ChVhS8BrC79hbE0ndY09uTY1Fup5a-coEAIFVg/viewform?usp=sf_link

// Rencontres techniques Terres Inovia à Dijon

• Mercredi 27 novembre

Terres Inovia organise ses Rencontres techniques à Dijon (21). L'événement se tiendra 9 heures à 16h30 à la Maison des Sciences de l'Homme, 6, espace Erasme (sur le campus universitaire), à Dijon. Au programme : protéger le colza, cultures de tournesol, actualités sur le soja et sur les légumineuses à graines, gestion des ombellifères dans les rotations avec les oléoprotéagineux, stockage des matières organiques dans les sols, et intérêts du chanvre.

Renseignements : https://www.terresinovia.fr/-/rencontre-technique-terres-inovia-dijon-21-

NIÈVRE

Conduite d'élevage : réunion d'information

• 14 novembre

Face au contexte sanitaire et climatique exceptionnel de cette année, l'équipe élevage de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) organise une rencontre technique le 14 novembre à la mairie de Saint-Révérien (1er étage). Au programme : point de situation sur les maladies vectorielles (intervention du GDS 58), qualité des fourrages 2024 (intervention CA 58), gestion du parasitisme dans les prairies humides (Intervention Groupement technique vétérinaire).

Renseignements : 03 86 93 40 00

Foire-concours de Prémery

• 10 novembre

Le comité des Foires et concours de Prémery orchestre sa Foire et concours aux veaux de la Saint Martin le 10 novembre, au Champ de foires de la ville. L'arrivée des animaux est prévue pour 7 h 30, avec un début du concours Charolais (inscrits et non-inscrits) pour 8 h 30. Toutes les races bovines et ovins sont acceptées en exposition.

Inscriptions (avant le 25 octobre) et renseignements : raphael.haghebaert@wanadoo.fr ou au 06 20 21 83 15 (Raphaël Haghebaert).

Finale des concours de Luzy

• 15 et 16 novembre

Le comité des Foires et concours de Luzy vous convie à son traditionnel rendez-vous de novembre. Arrivée des animaux le jeudi 14 novembre à partir de 14 h, début de concours le 15 à partir de 8 h. Environ 310 animaux sont prévus. Restauration sur place.

Renseignements : cfcl58170@gmail.com ou au 06 03 93 94 01 (Frédéric Cyrille).

YONNE

// Concours départemental de jugement de bétail

• Samedi 9 novembre

Dès 13 heures, à Vaupitre (Saint-Germain-des-Champs), organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Avallonnais. Ce concours permet de se qualifier pour la finale nationale du concours général agricole, qui aura lieu à l'occasion du prochain salon international de l'agriculture, qui se tiendra du 22 février au 2 mars 2025 à Paris.

Plus d'informations au 07 88 63 58 21 (animatrice JA 89).

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Jeudi 21 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers d'Avallon (rue de Pontaubert).

Inscriptions sur groupama.fr.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

05/11/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 415 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	4,21	4,33	4,28	- 0,10
		300-350	4,08	4,20	4,16	+ 0,05
		350-400	4,04	4,20	4,14	=
		400-450	4,02	4,24	4,12	+ 0,02
		450-500	3,99	4,04	4,03	- 0,09
F	U	300-350	3,98	4,16	4,16	=
		350-400	4,06	4,17	4,12	- 0,05

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 21 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	3,88	3,88	3,88	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 232 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	+ 500 kg	2,66	2,83	2,77	+ 0,05
	E	- 5 ans	3,42	3,43	3,11	
F	U	24 à 36 mois	3,02	3,56	3,26	- 0,06
		- 5 ans	2,890	3,43	3,11	+ 0,08
		5 à 10 ans	2,88	3,20	2,95	=
		+ 10 ans	2,68	2,85	2,75	- 0,01
	R	24 à 36 mois	2,86	2,97	2,92	
		5 à 10 ans	2,54	2,84	2,74	- 0,02
		+ 10 ans	2,48	2,70	2,58	- 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 668 - Taux de vente : 99 %

Broutards : L'offre progresse doucement avec la mise en marché des premiers lots vaccinés FCO 3 4 8 et dépistés MHE et qui correspondent parfaitement aux besoins des nombreux acheteurs. La présentation est de bonne qualité et les cours sont facilements reconduits. **Laitonnes** : L'offre reste limitée et les cours restent fermes. **Vaches / Génisses de 30 mois :** Peu d'offre mais la demande ne faiblie pas. Les cours sont reconduits.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16h30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/11/2024

Effectif : 225

Broutards	(295 - 375 kg)	1240 - 1560	4,16 - 4,24
Broutards	(420 - 470 kg)	1580 - 1870	3,75 - 4,12
Laitonnes	(200 - 365 kg)	840 - 1420	3,74 - 4,16
Génisses 16 - 24 mois	(345 - 620 kg)	1290 - 1790	2,88 - 3,73
Génisses 24 - 36 mois	(580 - 650 kg)	1800 - 2110	3,11 - 3,26
Vaches légères		1130 - 1400	
Vaches entre deux		1590 - 1810	
Vaches lourdes		1860 - 2220	

Activité commerciale soutenue en broutards et laitonnes à des tarifs très fermes. Vente globale. Placement rapide en génisses à des cours stables. Recul des tarifs en vaches maigres et plus particulièrement en sujets non qualifiés IBR entrainant quelques invendus.

Divers

Broutards Limousins et croisés	(345 - 395 kg)	1550 - 1690	3,89 - 4,47
Broutards Limousines et croisées	(405 - 465 kg)	680 - 1990	3,73 - 4,30

Vente active en mâles à des cours en progression. Un seul lot invendu.

Bovins gras : 8

Génisses de viande — 5,48 € à 5,88 € kg de viande.

Tassement des cours en sujets gras.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

30/10/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 47 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,79	4,12	4,08	+ 0,07

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 53 - Vente : 77 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	2,77	3,00	2,88	

OBSERVATIONS

Effectif global : 100 - Taux de vente : 85 %

Pas assez de volumes pour établir une cotation.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/10/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 706 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,66	5,32	5,02	+ 0,45
		de 38 à 44 kg	4,56	5,28	4,89	+ 0,28
		de 44 à 50 kg	4,35	5,12	4,68	+ 0,16
		+ de 50 kg	4,02	4,44	4,24	+ 0,13
	R	de 32 à 38 kg	4,47	4,68	4,54	+ 0,04

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 135 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,79	1,84	1,80	
		+ de 60 kg	1,68	1,91	1,81	- 0,01
	R	+ de 60 kg	1,46	1,85	1,74	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 4 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
		Aucune cotation			

CAPRINS — *Effectif : 3 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	44	46	46	

OBSERVATIONS

Effectif global : 848 - Taux de vente : 100 % Vente rapide et totale

Agneaux : L'offre est un peu plus importante cette semaine et de bonne qualité, mais les volumes sont toutefois inférieurs aux années précédentes comme sur l'ensemble du territoire national, et sont bien loin de couvrir les besoins. Résultats : les cours poursuivent leur ascension avec une nette hausse constatée.

Brebis : Davantage d'offre également cette semaine mais de qualité plus ordinaire. Les cours sont reconduits.

Prochain marché : Attention mercredi 13 novembre (pesée 5h30 et vente 8 h 00) .

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

28/10/2024

Effectif : 48

Agneaux	175 - 220	(4,40 - 4,88)

Vente rapide et globale à des tarifs fermes.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

30/10/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 432 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,28	5,14	4,89	+ 0,23
		de 38 à 44 kg	4,65	5,37	5,06	+ 0,27

Cours haussiers , demande forte et vente totale

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 230 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,58	2,35	1,99	
		+ de 60 kg	1,78	2,40	2,00	+ 0,17

Cours euphoriques. Vente totale et rapide.

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 70 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
		Aucune cotation			

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 85 - Vente : 95 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	30	94	68	+ 6,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 751 - Taux de vente : 100 %



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

04 Nov 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : manque d'offre en jeunes bovins avec des prix qui ne montent pas assez vites ! Manque également de disponibilité en femelles sans augmentation de prix.

Bovins maigres : La demande reste active et les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Une proposition de loi vient d'être déposé par les Sénateurs Laurent DUPLOMB et Franck MENONVILLE sous le titre « Libérer la production des entraves normatives ». Les parlementaires souhaitent par ce texte faire écho à des demandes exprimées par les agriculteurs lors des manifestations de début d'année, en proposant des avancées sur la gestion de l'eau et définition des zones humides, règles ICPE, avis de l'Anses sur phytos, procédures de recours sur évaluation de pertes en cas d'aléas, l'OFB … Elle doit s'inscrire en amont de la reprise des débats sur LOA.

SANITAIRE

La semaine passée, la zone régulée FCO 3 a avancé avec 2 nouveaux départements infectés : Tarn-et-Garonne et Yvelines. La France compte désormais 7122 foyers dont 527 nouveaux foyers. Coté MHE, aucun nouveau département n'est infecté pour la deuxième semaine consécutive. La zone régulée recense 2630 foyers au 31 octobre avec 151 foyers en plus que la semaine précédente. Nous restons mobilisés pour que l'Etat apporte dans les meilleurs délais les réponses concrètes attendues par les éleveurs (vaccins, indemnisations).

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La ministre Annie GENEVARD a annoncé la publication en avril d'un projet de loi de réforme des relations commerciales. Serait entre-autres visé le maintien du relèvement du seuil de revente à perte de 10 points (SRP+10), dont l'expérimentation s'achève le 15 avril 2025. La Ministre aspire ainsi à une ouverture des débats parlementaires avant cette date. Annie GENEVARD évoque également le rapport BABAULT et IZARD, qui liste une série de propositions pour faire évoluer le cadre juridique applicable aux négociations et aux relations commerciales. Si elle indique que celui-ci « *[n'était] pas un rapport prêt à l'emploi* », la Ministre précise toutefois « *qu'il faut bien en évaluer chaque des propositions* ». Alors qu'aucune date précise n'est fixée, la FNB rappelle l'urgence d'agir rapidement pour faire évoluer la règlementation dans le bon sens !

FAIT DE LA SEMAINE

Ce fut l'une des revendications portées lors des dernières manifestations : la simplification administrative. C'est l'objet de l'annonce faite par la ministre de l'Agriculture sur la mise en place d'un contrôle administratif unique. Cela se traduit par l'organisation d'un programme de contrôle prenant en compte plusieurs paramètres dont « *la charge calendaire des travaux agricoles* » ou encore les difficultés rencontrées par les exploitations. La FNB restera attentive à l'application concrète de cette mesure.

FOCUS

Attendues depuis plusieurs mois, les troisièmes éditions de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC 3) est soumise à la concertation publique depuis le 2 novembre, pour 6 semaines. Cette stratégie fixe la trajectoire carbone de la France pour répondre aux objectifs européens inscrits dans le Pacte vert pour l'Europe (paquet «Fit for 55») et nous permettre d'atteindre l'objectif de 50% de nos émissions brutes de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030. Il est révisé tous les 5 ans.

CHIFFRE A RETENIR

1 vache / hectare

Comme le rappel la fiche CNE sur « L'élevage de ruminants et le modèle d'élevage », il s'agit de la densité moyenne des élevages bovins en France. Alors que les discussions continuent à Bruxelles, il est important de rappeler la durabilité des élevages de ruminants français. L'accord avec le Mercosur ne doit pas être ratifié !!

EN REGION

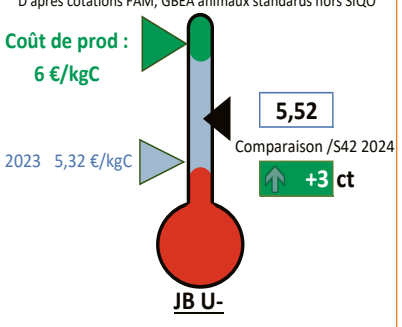
Partant du constat qu' « on marche toujours sur la tête! », la FNSEA et JA appellent à une manifestation nationale le 18 novembre. Pour les bovins, entre le danger du Mercosur et l'attente de certaines demandes du Plan Elevage, il est important de rester mobilisé ! D'ici là, FNSEA et JA rappellent l'importance de maintenir une pression continue pour porter nos revendications et créer une forte adhésion de nos concitoyens en organisant des actions locales d'ici à la mi-novembre .

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)				Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie		Espagne		Ecoulement JBviande : sorties rapides		VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène (€/kgC)	
Références	55 000	17500 (% /sem.2023)		9000 (% /sem.2023)		Abattage hebdo = 11160 têtes		6,20	6,00	4,10	Evol 2024/2023	
S39	57 809	17 351	-21%	11 418	-5%	-5 480	0 sem.	5,58	5,42	3,89	6,42	+8%
S40	57 687	17 357	-26%	11 207	-12%	-7 500	0 sem.	5,58	5,44	3,94	6,47	+9%
S41	57 760	20 165	-6%	11 795	-7%	-9 600	0 sem.	5,59	5,47	3,94	6,53	+10%
S42	58 327	20 279	+7%	12 927	-5%	-11 600	0 sem.	5,57	5,49	3,97	6,53	+10%
S43	56 700	18 112	-2%	10 110	-15%	nc	nc	5,55	5,52	3,98	6,53	+10%

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

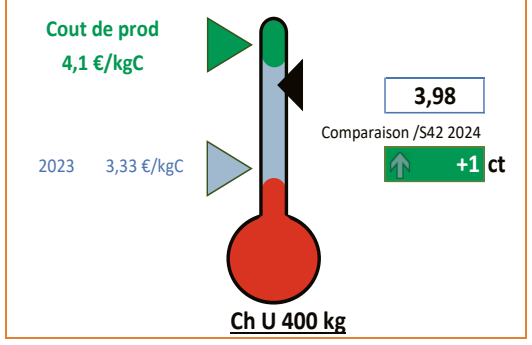
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

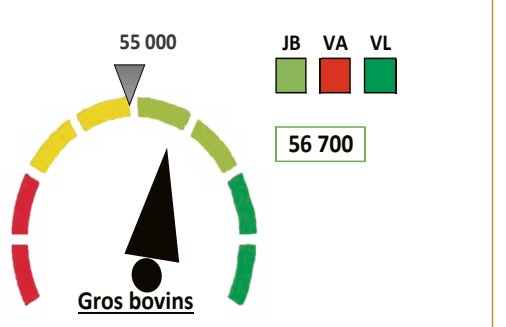
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



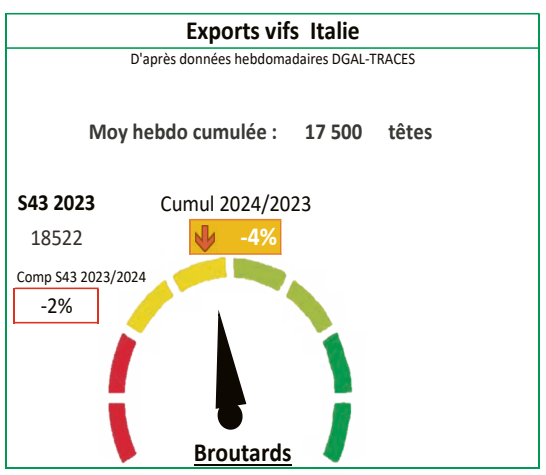
Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation : -1,5% /2023 (1er sept. 2024)

Ecoulement des JB : sorties rapides

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 44
du 28 octobre au 1er novembre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le marché recherche des animaux exportables. Pour les mâles, c'est globalement une reconduction des cours avec des ajustements en fonction des secteurs. L'offre n'est pas importante, ce qui permet une vente fluide. En femelles, le commerce reste fluide et dynamique, les cours sont facilement reconduits à haussiers.
L'offre ne couvre pas la demande. Le marché n'est pas à l'équilibre.

Gros bovins maigres : le commerce est facile et rapide, tous les animaux trouvent preneurs. Le manque de volume permet de gagner quelques centimes.

Boucherie : les cours sont péniblement reconduits avec des effectifs modérés pour les races à viandes bouchères.
Les vaches intermédiaires se vendent à des prix fermes. Le commerce reste tendu et compliqué pour les laitières, mixtes et entrée de gamme, c'est encore une baisse des cours.

Veaux : le tri est moins sévère avec une offre moins importante ; les cours sont facilement reconduits à des prix fermes. Les veaux limousins sont recherchés, la demande est présente. Pas d'évolution favorable pour les veaux positifs à la FCO et les sujets légers et de moindre qualité.

Ovins : en agneaux, la demande n'est pas satisfaite et le manque de volume, bien marqué par rapport à l'année dernière, permet des tarifs à la hausse. La présentation est de qualité, ce qui encourage les acheteurs à enchérir. En brebis, les cours sont reconduits facilement et sont nettement à la hausse pour certains marchés !

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Je suis à la recherche d'un tracteur Mercedes MB Trac en 6 cylindres genre 1000, 1100, 1300, 1400, 1500, 1600. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 25 89

42 - Vends cause cessation tracteur Fendt 310 + chargeur 5800 HE 2016 + Tiller Quivogne 3m, 13 dents, tbe.
✆ 06 87 15 94 67

Travail du sol

26 - Vends épandeur avec table d'épandage marque Roche pour arbre fruitier type RES2.
✆ 06 17 07 52 89

Divers

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4202)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4301)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends cornadis bovins Guerletub avec auge 40 m environ + un couloir de contention pour bovins et veaux, repliable à fixer entre deux IPN de 5m50. (4401)
✆ 03 80 26 44 35

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes.
Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 29 40 81 98

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

Grand Voyant Médium
M. Damaro
Retour immédiat de l'être aimé. Résout tous vos problèmes : amour, travail, attraction clientèle, argent, chance, examens, jeux, protection, famille, agricole, voisinage, etc.
Réussit là où les autres ont échoué
Résultats efficaces
Tél. 06 23 42 11 71

26 - Vends machine à vendanger Alma 150 CH, 6 cylindres turbo, équipée d'un pulvérisateur Calvet 2000L + tête de récolte. 1 remorque Alma 5T monocoque avec tarière déportable en TBE. 1 remorque Devès 6 T, 4 roues. Tracteur Lamborghini vigneron 90 CV RM Cabine Clim TBE.
✆ 06 25 01 40 62
ou 04 75 04 89 51 avant 18H.

26 - Vends tracteur NH T 4030 Fruitier, 2010, 2834 heures, 78 cv, relevage, avant, TBE. Atomiseur Nicolas AIR ONE, 1500 l, 2017, contrôle OK, TBE. Pulvérisateur Berthoud ALTO, 600 litres,2011, contrôle, OK, TBE.
✆ 06-80-05-05-36

38 - Cse retraite vd herse plate 4 m, Bourguignon, dts nves 500 euros, grp pompage moteur Saviem, pompe Caprari 50 m3 à 10 Bars 2000 euros, 100 tuyaux arrosage Crimia crochet 6m 10 euros/pièce, semoir maïs Monosem PNU + distributeur dap et insecticide du sol 500 euros, cuve gas oil 2500 l av pompe 1500 euros, armoire phyto 1000 euros, semoir maïs 4,20m insecticide du sol et 2 distributeur dap 1000 euros, pompe irrigation sur prise de force Caprari D3/50 40 m3 à 8 bars 500 euros, enrouleur Carraro 83x300 Tourelle 800 euros.
✆ 06 68 99 07 01

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

38 - Vends 2 pneus Michelin neufs 9,5x24 + arceau tracteur ih 533 ou 433 ; Achète benne 3 points + vieux piquets pour brûler + mobylette qui fonctionne.
✆ 06 56 73 63 46

39 - Vends cse cess., 1 camion Mercedez cityliner 9,5 t, caisse bétail. 5 m, hayon AR,, CT ok, TBE, 1 distrib. engrais Amazone, 2.500 L, pesage type profis SBS, 1 fauch. Fendt repliage latérale, 3670TLX, 1 girofaneur Kuhn 5801, 1 remorq. de camion PTC 17 t 440, 7,20x2,50, 1 godet Emily distributeur AR tracteur droite, télescopique gauche.
✆ 06 82 11 31 15

26 - Vends fourragère 6m 2.40m pneus routier - Silos tôles 3m 1.80 m de diamètre.
✆ 06 86 16 20 64

38 - Cède cause arrêt activité : chaines au sol Big Dutchman 400m de mangeoires anti gaspi ; chaine + ventilation Bekoto ; radiant systel Sol'air 5000 + Divers.
✆ 06 80 92 49 05

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

39 - Vends pailleuse distributrice Kuhn Primor 3560 parfait état, abreuvoir chauffant, cornadis.
✆ 06 84 21 69 15

58 - AV, benne Brimont 7 T, auges 6, 4, 3 m, cornadis 6 m, 5 barrières de contention canadien 2 et 3 m. (4402)
✆ 03.86.22.66.95

69 - Vends treuil Uniforest 85 G, année 2014 avec radiocommande. Bol Taoliet Gigant 900 année 2014, carteaux de dessilage neufs
✆ 06 29 50 34 31

71 - Cause retraite, vends tracteur MF125, 2019, presse Kuhn VB3190, 2022, pailleuse Gyrax 4.700 L, 2018, bétaillère Ponge, 5,50 m 2012.
✆ 06 33 15 97 48

74 - 2 chaînes à neige pour tracteur, dim. 16.9 R34.
✆ 06 73 27 07 44

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

84 - Vends tracteur Claas Nexos210 VL, Renault 55.14, Same 90.3, broyeur à pales, désherbeur Tecnoma,400l porté, intercep, semoir, soc, vigneronne, sécateur électrique Electrocoup
✆ 06 11 75 71 56

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE CHENILLES AGRICOLES
01 88 61 57 84
WWW.VULCAN-AGRI.EU

Elevage

18 - Vends cornadis 6 m, 5 m et 4 m ; auges de 6 m ; silo aliments, 17m3, Rousseau.
✆ 06 10 78 30 21

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

42 - Vends Camion Bétaillère 3T5 IVECO 292 000 kms, année 2005.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia 1m80, possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

42 - Vends maïs épis de qualité.
✆ 06 08 99 46 88
ou 06 86 17 42 85

Fourrage

18 - Vends foin de prairie naturelle, bottes cubiques et luzerne 2e et 3e coupe. Possibilité de livraison.
✆ 06 10 78 30 21

18 - Donne foin, bottes de 160.
✆ 06 14 40 22 10

26 - Vends foin balles rondes 2023 bonne qualité 27 euros HT. Vends semoir Nodet 13 rangs 700 euros.
✆ 06 37 17 95 24

42 - Vente sur pied Luzernes, possibilité de faire une coupe pour enrubannage (5 hectares). Vente Prairies pour enrubannage (6 hectares). Disponible de suite à Nervieux, négociation du tarif par téléphone.
✆ 06 71 06 18 11

42 - Vends foin en bottes rondes, maïs épis.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

58 - Vends 80 bottes de foin 120 x 90 x 2m20, bonne qualité. (4501)
✆ 06 10 73 68 64

Terrain

26 - Vends 6 ha de terres en AOC Crozes Hermitage. Contact par mail. Référence : 071124-1
✆

Propriété

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Emploi

Offre

01 - Située dans le département de L'Ain, à Cerdon, au cœur de l'AOP Bugey, notre exploitation de 6 ha recherche un ouvrier viticole. Directement rattaché au gérant de l'exploitation, vous participerez aux divers travaux de la vigne ainsi qu'aux travaux de cave de manière ponctuelle. Une formation et une expérience en viticulture seraient un plus. Permis B indispensable. Offre à pourvoir en CDI. Temps de travail : 35 heures du lundi au vendredi sauf période de vendanges. Salaire : selon compétences. Date d'embauche : 02/01/2025
✆ 06 88 90 75 07

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI
Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes
Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

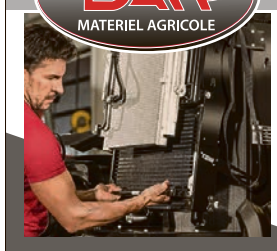
18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

BSA sarl
RECRUTE
un MAGASINIER (H/F)
POSTE À POURVOIR DE SUITE
JCB FENDT
Pour nous contacter : 03 86 33 11 24 ou 06 21 43 72 95
ou envoyer CV + lettre de motivation à
BSA sarl - 12, rue Terre Plaine - 89420 Cussy les Forges
ou par mail : jfboucheron@boucheronsas.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement sur la commune d'Ivoy-Le-Pré. Tâches : traite (brebis laitières) ; transformation (fromages, yaourts...) ; curage, manipulation et alimentation ; ventes (marchés...) ; livraison ; travaux de clôture et d'entretien. Durée : 25h/semaine réparties sur 6 jours. Rémunération : 12,17€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 29/12/2024 au 28/06/2025. Débutant accepté mais connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Une personne sera présente à vos côtés tout au long du remplacement. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

25 - Expl. agricole en production de lait située au Val d'Usiers recrute 1 salarié H/F à temps complet. Missions : traite en solo (SDT en épis), traite au champ l'été, alimentation des veaux. Profil recherché : motivé, bonne expérience de la traite, calme avec les bêtes. Permis B obligatoire.
✆ 06 81 71 06 65

69 - Vous avez votre permis poids lourds, êtes passionné par la conduite des engins type tracteurs, tractopelle et aimeriez entretenir des terrains de sports ? La commune de Vaugneray recrute en CDI un conducteur tracteur épareuse au sein de la voirie campagne. Horaires tous les jours 7h30-15h30 Envoyez votre cv à mairie@vaugneray.com ou contactez la mairie au :
✆ 04 78 45 80 48

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

• 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
• 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70
CASE IH

Regardez-nous sur YouTube

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

01 - Vends repro mâles Limousin 1 an HBL IA ou non TGS.
✆ 06 42 39 82 81

15 - AV 8 génisses salers de 18m et un taureau salers de 2 ans.
✆ 06 83 11 63 33

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 17-21mois et veaux de l'année, ind. IBR, liv. assurée. Earl Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

Terres de Bourgogne Petites annonces
03 80 78 90 40

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND
RECHERCHE
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
Poste à pourvoir de suite
SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

PETITES ANNONCES

18 - Earl Breton vends 4 bons taureaux charolais HBC de 18 mois de différents types avec de bonne qualité maternelles et de race dont un est à utiliser sur génisses. Ils sont nés de mars à juin 2023.
✆ 06 82 25 17 13

18 - Vends reproducteurs charolais de 18 mois ; veaux de l'année, ind. IBR. Très bonnes origines. Earl Bedu, 18300 Sury-en-Vaux.
✆ 06 84 04 16 52
ou 06 87 31 40 33

21 - Nouvelle saison. Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3808)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends veaux reproducteurs IA et monte naturel HBC, IBRA, vêlage facile. (4302)
✆ 06.70.11.90.57

PORTES OUVERTES
les 8 & 9 novembre
GAEC PETIT - 89110 Merry-la-vallée
06 70 70 51 21 & 06 17 99 30 52
Ventes veaux et 18 mois HBC
toutes garantie sanitaire

38 - Vends vaches allaitantes pleines toutes garanties sanitaires cause cessation.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends 5 broutards Aubrac 12 mois.
✆ 06 89 09 72 67

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lesp.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus. SC. Hétéro et homozygotes. 18-22 mois, génotypés, apte à saillir. Convient sur génisse. Bonne qualité maternelle. GS. Livraison assurée. EARL Colmont (3706)
✆ 06 08 78 05 01
06 99 25 33 53

58 - Vends 7 taureaux 18 mois HB charolais dont 2 SC et veaux repro nés à partir d'octobre 2023, origine insémination. François Bouche, éleveur inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3806)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends vaches génisses, pleines TGS. (4502)
✆ 06 59 92 52 08

69 - Vends 10 génisses charolaises de 2 ans pour reproduction.
✆ 06 71 96 93 60

69 - Elevage inscrit vend jeunes taureaux reproducteurs Limousins HBL pères qualifiés.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends taureaux HBC prêts à saillir, viande et gabarit. Gaec Goulliard. (4303)
✆ 06.74.09.49.89

71 - Vends taureaux limousins de 12 à 18 mois, pour la reproduction, inscrits HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

71 - Élev. limousin Jouanin vend taureaux 20 mois HBL ou non, TGS, très calme, livr.
✆ 06 32 94 28 46

88 - Recherche génisses et m,les castrés de 8 à 18 mois race charolaise ou lim. Agri bio.
✆ 06 08 61 13 46

Caprin

69 - Vends boucs écornés race Saanen issu Dia Nes 2023.
✆ 06 64 81 24 60

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

38 - A saisir 4 chiots (2 mâles 2 femelles) Basset Fauve de Bretagne 3 mois parents LOF mère 250268780274579.
✆ 06 84 11 95 33

71 - À réserver chiots border, non lof, portée 3 mâles, nés le 22/09/24, mère 250268600228778, travail extra sur bovin-volaille, chiots seront puc-vacc, siret 450 33 448.
✆ 06 33 30 80 95

Equin

42 - Vends 2 pouliches de trait, une Comtoise Alezan et une croisée au sevrage, 1 500 euros pièce.
✆ 06 25 53 17 43

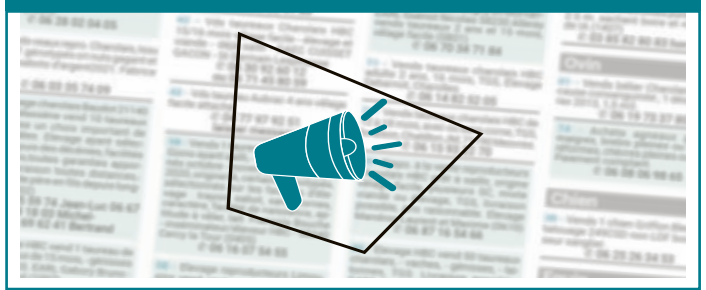
Suivez-nos publications sur Instagram

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40



Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



92.indd 1 27/04/2022

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

CBH MOTORS

SAS au capital de 1000 €
Siège social
98 rue de longvic
21000 Dijon
912 701 125 RCS de Dijon

Par une décision du 25/09/2024, l'associée unique a décidé la continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice social clos au 31 décembre 2022.
Mention au RCS de Dijon

AL24015996

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SC FINANCIERE STEPHANIE

SC FINANCIERE STEPHANIE
SC au capital de 850 000 euros
Siège social : 54 Route de Verdun - Château de Paruey - 21250 CORGENGOUX
RCS 529 235 855 DIJON
Le 30 octobre 2024, l'AGE a nommée Co-Gérante, Madame FRANCESCHI Stéphanie née MAGNIEN demeurant 38 Rue de l'Yvette - 75016 PARIS pour une durée indéterminée.
L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL24016060

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

INTERIEUR 21 ; Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros ; Siège social : 1 Rue du Platane - 21800 QUETIGNY ; 879 795 888 RCS DIJON
Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1er octobre 2024, il résulte que la Société D.E. DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 27 Avenue du Stand - 21000DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 930 190 301 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Dimitri ERRARD,démissionnaire.
L'article 26 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Dimitri ERRARD a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la Société D.E. DEVELOPPEMENT.
Pour avis, La Présidente

AL24016066

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

LMJCA

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social
6 Impasse des Corviottes
21300 CHENOVE
929 620 896 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 01 novembre2024, il résulte que Monsieur Laurent MARASI, demeurant 6 Impasse des Corviottes,CHENOVE (21), a été nommé en qualité de Directeur Général. Les articles 14 et 27 des statuts ont été modifiés en conséquence.
POUR AVIS
La Présidente

AL24016094

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI PALISSY.
Forme : SCI.
Capital social : 3 048 euros.
Siège social : 10 Chemin DE CROMOIS, 21850 SAINT-APOLLINAIRE.
345060016 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2024, les associés ont décidé, à compter du 28 octobre 2024, de transférer le siège social à 17 rue Thurot, 21000 Dijon.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL24016078

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : MC ARQUEBUSE.
Forme : SC.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 10 Chemin DE CROMOIS, 21850 SAINT APOLLINAIRE.
538699463 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2024, les associés ont décidé, à compter du 28 octobre 2024, de transférer le siège social à 17 rue Thurot, 21000 Dijon.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL24016079

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : DELACLAVELL.
Forme : SC.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 10 Chemin DE CROMOIS, 21850 SAINT-APOLLINAIRE.
834461048 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2024, les associés ont décidé, à compter du 28 octobre 2024, de transférer le siège social à 17 rue Thurot, 21000DIJON.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL24016080

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : PLXD.
Forme : SARL.
Capital social : 200000 euros.
Siège social : 10 Chemin DE CROMOIS, 21850 SAINT-APOLLINAIRE.
479957037 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 28 octobre2024, l'associé unique a décidé, à compter du 28 octobre 2024, de transférer le siège social à 17 rue Thurot, 21000 Dijon.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL24016084

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : ECURIE DE LA COMBE AUX GEAIS.
Forme : SARL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : Rue JEAN NIBET, 21121 ETAULES.
452199870 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 septembre 2024, à compter du 31août 2024, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
Madame Cécile BUREAU (partant)
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL24016085

MODIFICATIONS DES STATUTS

S.C.I. CHARTRON-DUPARD

SCI au capital de 1 524,49 €
Siège social : 32 Avenue de la Sablière
21200 BEAUNE
378.400.527 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 22/10/24, il a été décidé, à compter du même jour :
- d'augmenter le capital d'une somme en numéraire de 1 000 000 € pour le porter de 1 524,49 € à 1 001 524,49 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention : 1 524,49 €.
Nouvelle mention : 1 001 524,49 €.
- de transférer le siège social de 32 Avenue de la Sablière 21200 BEAUNE à Grande Rue 21190 PULIGNY-MONTRACHET. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention : 32 Avenue de la Sablière 21200 BEAUNE.
Nouvelle mention : Grande Rue 21190 PULIGNY-MONTRACHET.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL24016090

TRANSFORMATION

DOMAINE SORINE

Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital de 8 800 €
Siège social : 4 rue Petit
21590 SANTENAY
353 154 404 R.C.S. DIJON

Suivant délibération du 1er octobre 2024, il résulte que :
La Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 1er octobre2024, sans création d'un être moral nouveau.
Le capital et la durée n'ont pas été modifiés.
NOUVELLES MENTIONS :
FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole
OBJET SOCIAL :La société a pour objet :- l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime,- l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités,- la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,- la réalisation de tous travaux et prestations vitivinicoles,l'élevage de vins pour le compte de tiers,- et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué.
GERANCE : Mr Christian SORINE, demeurant 1 Place de la Poste - 71150 CHEILLY-LES-MARANGES.
CESSION DE PARTS : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants ou descendants, à l'un des co-associés.Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du TC de DIJON.
Pour avis
Le représentant légal
Mr Christian SORINE

AL24016112

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAS ROCARD AUDIT

au capital de 11 900 €
Siège social : 3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
414 916 346 RCS DIJON

Aux termes d'une D.U.A. en date du 09/09/2024, M. Philippe BENOIT, demeurant34 Bd Eugène Spüller – 21000 DIJON a été nommé Directeur Général, pour une durée indéterminée à compter du 01/10/2024.
POUR AVIS
Le Président

AL24016125

MODIFICATION DU CAPITAL

GOLD EXPERIENCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège Social : 89 B Route de Pommard
21200 BEAUNE
903 636 181 RCS DIJON

Aux termes de délibérations en date du 21 Octobre 2024, l'assemblée générale des actionnaires a constaté:
La réalisation de l'augmentation de capital, décidée le 31 Mai 2024, de cent quatre vingt euros (180 €) par la souscription d'actions nouvelles, pour porter le capital de mille euros (1.000 €) à la somme de mille cent quatre vingt euros (1.180 €), et de modifier corrélativement les statuts.
Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.
LE PRÉSIDENT

AL24016126

NON DISSOLUTION

SAS MAISON LEROLLE

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social: 6 Place des Halles
21260 SELONGEY
917 828 212 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Présidente

AL24016127

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BEAUNE LOGISTIQUE SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 23 000 euros.
Siège social :Zone industrielle Beaune-Vignoles - 8, rue du Docteur Barolet. 21200 VIGNOLES
507 808 590 RCS DIJON
Aux termes d'une décision unanime des associés du 30 octobre 2024, la société FML INVEST, SAS au capital de 166.000,00€, siège social 1 Rue de Noiron 21910 Saulon-la-Chapelle, RCS DIJON N° 987 696 580, représentée par M. Michael LIORET a été nommée Président en remplacement de M. Jean-Michel DAENE, démissionnaire. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL24016131

TRANSFORMATION

ESPACE CONTEMPORAIN

Société à responsabilité limitée
Transformée en
société par actions simplifiée
au capital de 825 000 euros
Siège social : ZAC Porte de Beaune
18 rue Buffon
21200 BEAUNE
453 088 064 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 1er octobre 2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 825 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions sont librement cessibles entre associés,ascendants et descendants. Les cessions d'actions au profit de tiers non associés autres que les ascendants et descendants du cédant sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
M. Jean-Claude ANDRE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par son PRESIDENT : M. Jean-Claude ANDRE,- demeurant 2 rue Chatelois - 21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE.
Pour avis

AL24016138

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ALG DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 18 Rue de la Liberté
21000 DIJON
893 459 115 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 31 octobre 2024,l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 18 rue de la Liberté à DIJON (21000), au 13 avenue Albert 1er à DIJON (21000), avec effet au 01/11/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, le Président

AL24016139

MODIFICATION DU CAPITAL

D.E. DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Porté à 1 301 000 euros
Siège social : 27 Avenue du Stand
21000 DIJON
930 190 301 RCS DIJON

Il résulte du Procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 1er octobre 2024 que le capital social a été augmenté de 1 300 000 euros par voie d'apport en nature pour être porté à 1 301 000 euros.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million trois cents un mille euros (1 301 000 euros).
Pour avis. Le Président

AL24016140

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

QUETZAL

SPFPL AU CAPITAL DE 120?000 €
SIEGE SOCIAL : 12 AVENUE DE GEFELL
70000 ECHENOZ LA MELINE
SIREN 903 129 500 RCS VESOUL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2024, il résulte que :
Le siège social a été transféré au 6 impasse des Herbues – 21220 URCY, à compter du 6 novembre 2024
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de VESOUL
Pour avis,

AL24016155

// GÉRANCE

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pascale CARILLON, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis rue François Mitterrand le 14 octobre 2024, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON le **21 octobre 2024 dossier 2024 00047199 référence 2104P01 2024 N 2521**, contenant CESSION DE FONDS DE COMMERCE.
Madame Sandrine Suzanne Charlotte LEBEUF, Buraliste, demeurant à DIJON (Côte-d'Or) 11 D Rue de Bellevue, divorcée en premières noces, non remariée, de Monsieur Philippe, Christophe DIRAND suivant jugement du Tribunal judiciaire de DIJON (Côte-d'Or) en date du 9 mars 2017.
A vendu à La Société dénommée **VICTOM**, Société en nom collectif au capital de 150.000,00 € ayant son siège social à BESSEY LES CITEAUX (Côte-d'Or) 13 Impasse du Tilleul , identifiée sous le numéro SIREN 413668476 immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (Côte d'Or).
Un fonds de commerce de CAFE-BAR auquel est annexé la gérance d'un DEBIT DE TABACS, PMU et FRANCAISE DES JEUX, connu sous le nom de « BAR TABAC LE PASCAL », situé et exploité à DIJON (Côte d'Or), 48 Boulevard Pascal et pour l'exploitation duquel Madame Sandrine LEBEUF est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 845 262 732, moyennant le prix de **CENT TRENTE MILLE EUROS (130.000,00 €) s'appliquant savoir :**
- aux éléments incorporels : pour CENT DIX MILLE EUROS (110.000,00 €) ;
- aux éléments corporels : pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 €).
Entrée en jouissance : A compter du jour de l'acte par la prise de possession réelle.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour avis, Le Notaire

AL24016154

// DIVERS

Maître François SAVIOLI
Notaire associé
14 rue Pasteur
21000 DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me François SAVIOLI, le 28 octobre 2024 Monsieur Patrick Emilien ARNAUD et Madame Marie-France LACLAVERIE , demeurant ensemble à DIJON (21000), 9 rue des Cent Ecus, Mariés à la mairie de DIJON, le 25 septembre1970, sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître JOUFFROY Notaire à DIJON (21000), le 22 septembre 1970, préalablement à leur union.
Ont modifié leur régime matrimonial et adopté le régime de LA COMMUNAUTÉ RÉDUITE AUX ACQUÊTS.
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit de commissaire de justice, auprès de Maître François SAVIOLI, notaire à DIJON 21000 14 rue Pasteur.
Pour avis et mention
Me SAVIOLI, notaire

AL24016073

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 04/11/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Saint-Martin-du-Mont : Terres, landes - Urbanisme : Zone NC de la carte communale - Libres au 01/01/2025 - 17 ha 58 a 50 ca 'LES CHAMPS RAVIERS' : ZI-0017 - 'LES COMBES POISSENET' : ZO-0004 - 'AUX COTES' : ZS-0077
Montigny-sur-Aube : Terre - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place 37 a 18 ca 'LES CRETS' : ZV-0028
Gevrey-Chambertin : Vigne AOP Gevrey-Chambertin - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place 1 ha 02 a 32 ca 'DU CHATEAU' : AC-0258
Épernay-sous-Gevrey : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU 5 ha 48 a 51 ca 'FOGUYON' : C-0119—0120
Nesle-et-Massoult : Terres, bois - Urbanisme : RNU
1 ha 15 a 50 ca 'LA BROSSE DES FOUCHEREUX' : D-0093 - 'LA FOUCHERE' : ZV-0003
Pernand-Vergelesses : Libre – terre AOC Pernand-Vergelesses 9 a 63 ca 'ES LARRET ET VIGNES BLANCH' : AE-0128
Urbanisme : Zone A du PLU
Dossier Mâlain – Baulme-la-Roche – Montbard
Parcelles en nature cadastrale de terres, verger, jardin, landes et bois-taillis.
La parcelle ZE 0030J/K est en Agriculture Biologique.
Les parcelles cadastrées A 1022, ZE 0030 J/K sises sur la commune de Mâlain, sont occupées sans droit ni titre. Maintien des exploitants sur ces parcelles.
Mâlain : 1 ha 29 a 35 ca 'LA CORVEE' : A-1022 - 'LES COURRIERES' : D-0275 - 'SUR LA GRANDE FORET' : F-0205 - 'LES MOUSSOTS' : ZE-0030
Urbanisme : Zone N du PLU
Baulme-la-Roche : 57 a 50 ca 'PIECE DES BUIS' : B-0083—0084
Urbanisme : Zone non constructible de la carte communale
Montbard : 45 a 00 ca 'SUR QUIOT' : AC-0089 - 'LA COMME' : AD-0070 - 'DSU DE LA FONTAINE DES DOU' : AE-0189—0191—0193
Urbanisme : Zone N du PLU
Corrombles : Libre, prés
46 a 93 ca 'LA PETITE RUE' : AC-0014—0015
Urbanisme : RNU
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants :
Verdonnet : Terres - Urbanisme : RNU 14 ha 94 a 50 ca 'CRAIE DE BEAUVAIS' : ZI-0001—0030 - 'LES GAILLARDS' : ZK-0021—0022—0023
Savouges : Terre - Urbanisme : Zone A du PLU 2 ha 67 a 46 'AUX ALLOUERES' : ZC-0045
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Dossier Savouges et Saint-Nicolas-lès-Cîteaux : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU
Savouges 01 ha 50 a 67 ca 'EN LESCOURT' : ZA-0043- ZA-0044
Saint-Nicolas-lès-Cîteaux 1 ha 98 a 20 ca 'CONTREE DE LA FONTAINE' : ZA-0039
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **26/11/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24016132

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SASU TMG 21

En liquidation au capital de 500 €
Siège social
10 Rue Monge
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
RCS DIJON 918 314 428

En date du 15/10/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Monsieur BICER Halil, demeurant 10 Rue Monge, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/10/2024.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce DIJON.
BICER Halil

AL24016016

CLÔTURE DE LIQUIDATION

OLEA KEYS

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 28 Rue de la Source
21380 ASNIERES LES DIJON
Siège de liquidation : 28 Rue de la Source
21380 ASNIERES-LES-DIJON
914 283 346 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16octobre 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 15 juillet2024, déchargé Madame Sabrina THIROT,demeurant 28 Rue de la Source - 21380ASNIERES-LES-DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016093

DISSOLUTION ANTICIPÉE

E3R INVESTISSEMENTS

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : Travoisy
21200 RUFFEY-LES-BEAUNE
Siège de liquidation: Travoisy
21200 RUFFEY-LES-BEAUNE
905 355 400 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16SEPTEMBRE 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Geoffroy SECULA, demeurant 4 Route du Bouchat- 71330 DEVROUZE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à Travoisy -21200 RUFFEY-LES-BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le mandat du gérant, Monsieur Geoffroy SECULA,prend fin du fait de la nomination d'un liquidateur.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016136

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVIGNY ST SAUVEUR du 31/10/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Dénomination : ADPR Gestion Siège : 7 Boulevard de l'Europe, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 500 euros Objet : activités liées au fonctionnement d'un groupe : services administratifs, saisie comptable, logistique, ressources humaines, communication évènementielle. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La société ADPR Groupe, Société par Actions Simplifiée au capital de 519 728,00 euros, dont le siège social est 29 Allée les Hauts du Bois de Grancey, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 887 497 717 RCS DIJON, représentée par Monsieur Romain PASCAL, Président. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL24016108

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVIGNY ST SAUVEUR du 31/10/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Dénomination : ADPR Energies; Siège : 7 boulevard de l'Europe, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 500 euros Objet : La production et la vente d'énergie électrique générée à partir d'installations photovoltaïques. La production et la vente d'énergie électrique à partir d'installations exploitant les sources des énergies renouvelables et notamment à partir d'installation de panneaux photovoltaïques et de champs éoliens. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La Société ADPR Groupe, Société par Actions Simplifiée au capital de 519 728,00 euros, dont le siège social est 29 Allée les Hauts du bois de Grancey, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, immatriculée au Registre du commerce et des

ANNONCES LÉGALES

sociétés sous le numéro 887 497 717 RCS DIJON, représentée par Monsieur Romain PASCAL, Président. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL24016109

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/11/2024, il a été constitué une EURL dénommée:
GARAGE GUILLAUMONT
Objet social :
- la réparation (mécanique, carrosserie, peinture, électricité) et le dépannage de tous véhicules ou engins motorisés et de leurs pièces et accessoires neufs ou d'occasion ;
- l'achat, la vente, l'échange de tous véhicules ou engins motorisés et de leurs pièces et accessoires neufs ou d'occasion ;
- la vente de produits accessoires et de pièces automobiles ;
- la location de véhicules de tourisme et utilitaires de moins de 3,5 tonnes sans chauffeur et d'outillages ;
- service de carte grises ; reprogrammation moteur
Capital : 11 000 euros
Gérance : Mr GUILLAUMONT Guillaume demeurant 6 Grande Rue - 89700 MOLOSMES pour une durée indéterminée
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de DIJON

AL24016111

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR du 31/10/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ADPR Rénovation
Siège : 7 boulevard de l'Europe, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : rénovation tous corps d'états, plâtrerie,peinture, revêtements de sols et muraux, plafond électricité, menuiserie extérieure et intérieure,petite maçonnerie, agencement intérieur
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : La société ADPR Groupe, Société par Actions Simplifiée au capital de 519 728,00 euros,dont le siège social est 29 allée les Hauts du Bois de Grancey, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX,immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 887 497 717 RCS DIJON,représentée par Monsieur Romain PASCAL,Président.
Directeur général : Monsieur Arnaud BARATIN, demeurant 8 bis Impasse de la Vavaude 21920 NOIRON SOUS GEVREY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24016116

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date des 29 et 30 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : GEO INVEST
Siège : 37 Rue Elsa Triolet - Parc Valmy, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : L'activité de marchand de biens et notamment achat, mise en valeur et vente de tout bien immobilier. L'activité de promotion, construction, rénovation immobilière, la réalisation de lotissements. L'activité de location immobilière.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : la Société INGETECH, SAS au capital de 5 000 € dont le siège social est situé à DIJON (21000), 37 Rue Elsa Triolet, Parc VALMY, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro SIREN 482 862 596.
Directeur Général : M. Laurent HAAS demeurant à DIJON (21000), 19 Rue de Montmartre.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
POUR AVIS
Le Président

AL24016124

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190) du31 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile de portefeuille.
Dénomination sociale : FAMILIALE FCTX.
Siège social : 8 Route de Santenay à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190).
Objet social : l'acquisition sous quelque forme que ce soit et la gestion de toutes valeurs mobilières ;la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles,financières, mobilières ou immobilières, agricoles ou vitivinicoles,Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital social : 2 870 163 euros, constitué à concurrence de 2 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 2 870 161 euros au moyen de l'apport de 3 794 parts sociales de la société DOMAINE MICHEL NIELLON (immatriculée sous le n°353 908 015 RCSDIJON).
Gérance : Madame Françoise COUTOUX,demeurant 8 Route de Santenay à CHASSAGNE-MONTRACHET(21190).
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant plus des trois-quarts des parts sociales.Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis, la Gérance

AL24016134

NIÈVRE

// MODIFICATION

DÉCÈS D'UN CO-GÉRANT

Société civile immobilière

LA FONTAINE DES MOUTOTS
SCI au capital de 47564,09 €
Siège social
Rue de la Fontaine des Moutots
58350 Colméry
388 608 234 RCS de Nevers

Par décisions extraordinaires du 24/07/2024, l'associé unique a pris acte de la cessation des fonctions de co-gérant de Mme WAGEMANS Elisabeth suite à son décès survenu le 26/03/2024, sans pourvoir à son remplacement.
Mention au RCS de Nevers

AL24015767

PERTE DE LA MOITIE DU CAPITAL

Aux termes de l'AGE du 30/04/2024 de la SAS GARAGE LAMOUREUX-CANS, au capital de 25 000 €, siège social : Le Poteau, 58190 RUAGES, RCS NEVERS 818196339.
Conformément à l'article L223-42 du code du commerce, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis,
Le Président, Francis LAMOUREUX

AL24015998

CHANGEMENT DE GÉRANT

GAEC DE VAUVELLES

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Agréé par le préfet de la Nièvre
le 13 mars 2015
Siège social
3949 route de Maux - La Motte
58290 LIMANTON
RCS NEVERS – N° 479 239 782

Suivant délibération d'AGE du 15 octobre 2024, la collectivité des associés a pris acte du décès de Mme Marie-Agnès MICHOT et en conséquence de la poursuite de la gérance par M. MICHOT Marc et Justin.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, les gérants

AL24016072

CESSION DE PARTS SOCIALES

CASTEL DU MORVAN

SCI au capital de 200,00 €
Siège social : 17 route de Courcelles
58210 LA CHAPELLE-SAINT-ANDRÉ
479 609 000 RCS de NEVERS

En Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2024, les associés de la SCI Castel Du Morvan ont décidé de modifier les statuts comme suit :
Mme CHATON-QUERRIEN Chantal, associée majoritaire, cède deux (2) parts sociales à M. CHATON-QUERRIEN Gordon
M. CHATON-QUERRIEN Gordon est nommé nouvel associé de la SCI.
La répartition des parts sociales devient :
Mme CHATON-QUERRIEN Chantal : 34 parts sociales,
M.CHATON-QUERRIEN Gordon : 2 parts sociales,
Héritiers indivis de M. CHATON Steve 4 parts sociales.
Les statuts sont modifiés en conséquence.
Mention à faire au RCS de Nevers

AL24016081

NON DISSOLUTION

LA BOUCHERIE DE BOUHY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 rue Le Tertre
Hôtel du Lion d'Or
58310 BOUHY
914 119 995 RCS NEVERS

Le 10.10.2024, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce.
Pour avis

AL24016083

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire des associés en date du 10 septembre 2024, Madame Marie Sophie SALÜN,demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE, 15, rue du Sanitas, a été nommée co-gérante à compter du 10/09/2024, pour une durée indéterminée, de la SCI LES PATUREAUX NORD, Société Civile Immobilière au capital social de 7.622,45 euros, dont le siège social est à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), Ancienne route de Villechaud, RCS NEVERS 380.017.715. Modification sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL24016107

NON DISSOLUTION

CACEN GROUPE TAPIN

Société par actions simplifiée
au capital de 130 100 euros
Siège social : ZA des bardebouts
58150 POUILLY SUR LOIRE
908 226 566 RCS NEVERS

Le 23.10.2024, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.225-248 et de l'article L.227-1 du code de commerce.
Pour avis

AL24016123

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 2/08/2024, concernant la mise en location gérance entre la société NILI FOOD, immatriculée au RCS de NEVERS N°925001208 et la société SAS PERO, immatriculée au RCS de NEVERS N°949364566.Il a lieu de lire : […] un fonds de commerce de café, bar, salon de thé, restauration traditionnelle, préparation et vente de plats à emporter, situé à LUZY, 1 rue Diderot […].
Pour avis.

AL24016012

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de Onlay (58) 1 ha 95 a 15 ca 'CHAMP DES PIERRES' : D-0309—0324—0325
Cmne de Gâcogne (58) 1 ha 50 a 95 ca 'LES COUPES' : C-0372—0374—0375 - 'BOIS DE LA COUAT' : C-0610—0614 - 'LES VIEILLIERS' : C-0759 - 'LES BRULONS' : C-0714
Cmne de Decize (58) 6 ha 01 a 13 ca 'CHAMPS DE LA CHAPELLE' : AC-0032—0033—0034—0035—0036—0037—0038—0041 - 'LES GOURS' : AD-0163
Cmne de Arleuf (58) 49 a 10 ca 'LES OUCHOTTES' : B-0049
Cmne de Bouhy (58) 3 ha 71 a 78 ca 'PIECES DU BOIS CHEVAUT' : YP-0469—0470 - 'LES PHILVAUX' : YP-0267—0268—0297—0298—0452 - 'CHAMPS DE LA RUE' : YS-0345—0349—0368 - 'LES PETITES OUCHES' : YS-0293—0303—0305—0317—0319—0322—0324 - 'LES BOUCHIS' : YS-0143 - 'LES TERRES ROUGES' : YS-0225—0250 - 'LE BOIS CLAIR' : YS-0150—0175—0178—0194—0206—0210—0215 - 'CHAMP DU BOIS CLAIR' : YS-0492—0513 - 'LE BOIS ROBERT' : YS-0446 - 'LES CHETIFS BOIS' : ZC-0045—0057
Et, par extension, Cmne de Dampierre-sous-Bouhy (58) 89 a 65 ca 'LES SABLONS' : ZN-0045

Cmne de Bitry (58) 2 ha 70 a 55 ca 'BOIS DU CHETIF PRE' : A-1317 - 'LES MOUILLERES' : ZB-0047—0050 - 'CHAU ME TABOULEAU' : ZH-0156 - 'LES OUCHEROTTES' : ZI-0129 - 'LE B OIS NOIR' : ZI-0176—0238—0247 - 'BOIS DES PLAUTS' : ZI-0104
Et, par extension, Cmne de Dampierre-sous-Bouhy (58) 2 ha 09 a 40 ca 'BOIS BERNOT' : F-0847—0865 - 'LE J ARDIN' : F-0719 - 'LE D EJOUET' : F-0683 - 'LE B OIS DES TAILLES' : ZE-0102—0113—0126—0139 - 'BOIS DES MELUES' : ZE-0194—0208—0210—0220—0222—0237 - 'LES COQUES' : ZE-0181—0186ZL-0021 - 'LES DESSERTIS' : ZH-0119—0122 - 'PISS ERENARD' : ZR-0058 - 'LE B OIS GRENOUILLE' : ZS-0100
Et Cmne de Saint-Amand-en-Puisaye (58) 79 a 03 ca 'PATU RE AUX BOEUFS' : ZL-0020
Cmne de Saint-Martin-sur-Nohain (58) 1 ha 32 a 71 ca 'LE COUGNOT' : ZO-0003
Cmne de La Celle-sur-Loire (58) 8 ha 44 a 76 ca 'GRANDS CHAMPS DU SAC' : ZM-0023—0024
Et, par extension, Cmne de Saint-Père (58) 4 ha 83 a 68 ca 'LES PETITS COTEAUX' : AM-0091
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de Arleuf (58) 36 ha 71 a 48 ca 'CHAMPS DEVANT' : A-0634—0636—0639 - 'LES GRANDES OUCHES' : A-0831—0832—0833 - 'CHAMPS MARTIN' : A-0679—0681 - 'CHEINTRE DU CLOU' : A-0708—0709—0710—0711—0712 - 'CHEINTRE DES VENTES' : A-1064 - 'PRES CHAMPION' : A-0650—0652 - 'LES EPINGLES' : A-0703—0704—0705—0706—0707 - 'LES PALUETTES' : A-0740 - 'CHAMPS DE L ICHARD' : A-0623—0624—0625—0878—0879—0885—0886—0887 - 'LES FORBIENCAUX' : A-0796—0797—0798—0799—0800—0801 - 'LES COMATES' : A-0648 - 'PRES GRENOUILLES' : A-1074—1078 - 'PRES DU CLOU' : A-0716 - 'LES PETITES CHEINTRES' : A-0735—0736—0737 - 'LES PASQUELINS' : A-0897 - 'PRES GUETIN' : A-0820—0822—0823 - 'LES OUCHOTTES' : B 1027 - 'LA MELOISE' : B-1037 - 'GRANDE ECHEINTRE DES CHAUV' : B-0032—0038—0041—0047—0048 - 'CHAMPS LABORDE' : B-0202 - 'PRE CHAMBON' : B-0207 - 'CHETIF PRE' : B-0055 - 'PETIT PRE DE LA PLAINE' : B-0065—0066 - 'PETITE BARERE' : B-0484 - 'PRE POUTREAU' : B-0067 - 'CHAMPS THIERRY' : B-0981—0982
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/11/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24016119

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

CAPROGA LA MEUNIERE
190 bis rue Paul Doumer
45200 Montargis

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTION DES ASSOCIÉS COOPÉRATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, e tqui se tiendra aux lieux et heures ci-dessous désignés :
- Mardi 26 Novembre 2024 à 9 heures
Section GIEN/NOGENT
et MONTCRESSON/CHATILLON
Salle Polyvalente de LA BUSSIERE
- Mardi 26 Novembre 2024 à 15 heures
Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD
Salle Polyvalente de DOUCHY
- Mercredi 27 Novembre 2024 à 9 heures
Section LADON/CORBEILLES/LORRIS
et ST FIRMIN/GONDREVILLE
Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD
- Mercredi 27 Novembre 2024 à 15 heures
Section COURTENAY/PIFFONDS
et LA SELLE/CHEVANNES
Salle Polyvalente de CHANTECOQ
précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **Mardi 3 Décembre 2024**.
Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.Ils ont également la faculté de les consulter au Siège de la Coopérative ainsi que le document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente Assemblée Générale Ordinaire, et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix des produits agricoles et alimentaires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous indicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés sur lesquels opère la coopérative.
ASSEMBLÉE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS
Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le **Mercredi 27 Novembre 2024** à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **Mardi 3 Décembre 2024.**
Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion au siège de la Coopérative, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.
ASSEMBLÉE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du Mardi 3 Décembre 2024 à 9h00, Espace Jean Vilarà AMILLY.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2023/2024, clos le 30 juin2024,
2. Rapport sur la gestion du groupe,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes et conventions,
7. Quitus au Conseil d'Administration,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Élection d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
11. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
12. Fixation du budget formation des Administrateurs,
13. Constatation du montant du capital social,
14. Pouvoirs pour formalités.
Le Conseil d'Administration

AL24016120

// CONSTITUTION

R.T.L
Société civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social
111 rue de la Mère Grand
58320 POUGUES LES EAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POUGUES LES EAUX du 17octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile Immobilière
Dénomination sociale : R.T.L
Siège social : 111 rue de la Mère Grand, 58320 POUGUES LES EAUX
Objet social : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières,mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter la caractère civil.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : RUIZ Benjamin, 111 rue de la Mère Grand, 58320 POUGUES LES EAUX
Clauses relatives aux cessions de parts :dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24015912

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 31 octobre 2024, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : GFA DE LA FILLOUSE
Forme : Groupement Foncier Agricole
Capital : CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €).
Siège : SUILLY LA TOUR (58150), 9 rue des Ecoles, « La Fillouse »
Objet :
- la propriété et l'administration par dation à bail uniquement de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine ;
- et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Apports : Monsieur Raphaël BOURDON réalise un apport en numéraire, pour un montant de SOIXANTE QUATORZE EUROS (74,00 €),
Madame Isabelle MICHOT épouse BOURDON réalise un apport en numéraire, pour un montant de SOIXANTE TREIZE EUROS (73,00 €),
Monsieur Paul BOURDON réalise un apport en numéraire, pour un montant de UN EURO (1,00 €).
Madame Lise BOURDON réalise un apport en numéraire, pour un montant de UN EURO (1,00 €),
Madame Eve BOURDON réalise un apport en numéraire, pour un montant de UN EURO (1,00 €),le tout entièrement libéré.
Gérance : Monsieur Raphaël Jérôme BOURDON, demeurant à SUILLY LA TOUR (58150), 9, rue des Ecoles, « La Fillouse », né à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 6 mai 1982, est désigné gérant pour une durée illimitée.
Parts sociales – clause d'agrément : les parts sont librement cessibles au profit des descendants, conjoint ainsi qu'à un associé exploitant tout ou partie des biens du groupement. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
Immatriculation au registre de commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au registre de commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Me PAILLARD, notaire.

AL24016115

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 01/11/2024, il a été constitué une SASU Dénomination :
LA COMPAGNIE DU TOIT
Siège Social : 4 rue de donzy 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Capital : 500 €
Objet social : Travaux de couverture par éléments
Durée : 99 ans
Président : M. Makouar Mohamed 9 avenue de la république 94800 VILLEJUIF
Cession d'actions : libre
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL24016118

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NH ECO

3 Rue de l'Europe
89380 APPOIGNY
RC Auxerre 531 157 717

L'assemblée générale extraordinaire du 28 Octobre 2024, a décidé des modifications suivantes à compter du 1er novembre 2024 :
Le siège social est transféré du 3 Rue de l'Europe 89380 APPOIGNY au 59 Rue du Moulin du Président, local N° 2 89000 AUXERRE
Mention sera faite au Registre du commerce d'Auxerre

AL24016122

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ORMAN

SASU CAPITAL : 500 €
SIEGE SOCIAL
60 TER RUE DE LYON
89200 AVALLON
R.C.S.893 680 538 AUXERRE

Par AGE du 10/10/2024 , il a été décidé à compter du 10/10/2024 de :
Transfert le siège social au : 7 PARC HISPANO SUIZA 78130 LES MUREAUX
Radiation de RCS de AUXERRE immatriculation au RCS de VERSAILLES

AL24016048

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ECHAFORT 89.

SAS.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 3 Route de Fontaine Renaud
89240 BEAUVOIR.
983699711 RCS Auxerre.

Aux termes d'une décision en date du 10 octobre2024, l'associé unique a décidé, à compter du 10octobre 2024, de transférer le siège social à 5 Rue Des Grands Champs, 89240 LINDRY.
Mention sera portée au RCS Auxerre.

AL24016058

Les Experts Unis

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

LA GALOCHE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 525 euros
Siège social : 16 Rue Philippe Verger
89130 TOUCY
852 621 630 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 30/09/2024, il résulte que M. Joseph BRECHET a démissionné de ses fonctions de cogérant à compter du 30/09/2024 à minuit, et qu'il n'a pas été procédé à son remplacement.
L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24016063

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 028 375 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
017 151 200 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 27 septembre 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Pierre BOUDIER, demeurant 7 Impasse du Puits Rabot –21121 ETAULES, pour une durée illimitée, à compter rétroactivement du 1er septembre 2024.

AL24016065

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

AKAY

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social :
16 Avenue de Grattery
89000 AUXERRE
432 045 268 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 17 octobre 2024, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Bayram AKAY de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Capan AKAY, demeurant 58 Bis Avenue de Saint Georges – 89000 AUXERRE, pour une durée illimitée, à compter du 17 octobre 2024.

AL24016105

RÉVOCATION DE CO-GÉRANT

EARL DES SARMENTS Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 101 895,00 euros Siège social : 6 rue Saint Jacques – 89800 LIGNORELLES 414 073 353 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2023 a décidé la révocation de Mme Ingrid BOUCHARD (épouse PANET) de son mandat de cogérant.Pour avis, la gérance.

AL24016110

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AD MOTOR'S

3 Rue de l'Europe
89380 APPOIGNY
RC Auxerre 917 587 222

L'assemblée générale extraordinaire du 28 Octobre 2024, a décidé des modifications suivantes à compter du 1er novembre 2024 :
Le siège social est transféré du 3 Rue de l'Europe 89380 APPOIGNY au 59 Rue du Moulin du Président, local N° 2 89000 AUXERRE
Mention sera faite au Registre du commerce d'Auxerre

AL24016150

// GÉRANCE

CECNA
Coopérative Agricoles d'Elevage du Centre Nord et de l'Aube
5 Jules Rimet
89400 MIGENNES
775 718 356 RCS SENS

ELVA NOVIA
Rue du Gué Nifette
71150 FONTAINES
751 615 493 RCS CHALON SUR SAONE

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 octobre 2024 à Fontaines :
- La Société Coopérative Agricole CECNA, dont le siège social est sis 5 Jules Rimet – 89400 MIGENNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 775 718 356, agréée sous le numéro N223 et dont le capital au 30 Juin 2024 s'élevait

ANNONCES LÉGALES

à 119 640 € ;
- et la Société Coopérative Agricole ELVA NOVIA, dont le siège social est sis Rue du Gué Nifette - 71150 FONTAINES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON-SUR-SAONE, sous le numéro 751 615 493, agréée sous le numéro 12043 par le HCCA et dont le capital social au 30 Juin 2024 s'élevait à 397 182,50 € ;
ont établi un projet de fusion par voie d'absorption :
- de la coopérative CECNA par la coopérative ELVA NOVIA, à qui la coopérative CECNA fera apport de la totalité de son actif évalué à 13 124 851,72 €, à charge de la totalité de son passif réel évalué à 1 236 013,53 €, soit un apport net d'un montant de 11 888 838,20 €.
En vue de rémunérer l'apport net effectué par la coopérative CECNA, la coopérative ELVA NOVIA procèdera, à titre d'augmentation de son capital social, à la création de parts de 1,50 euros de valeur nominale chacune, représentative du montant du capital social de 119 640 euros de la coopérative CECNA diminué des 1 000 euros de titres détenus par ELVA NOVIA.
Le rapport d'échange est calculé sur la base de la valeur nominale respective de chaque coopérative soit 3 parts sociales de 1 euro de la coopérative CECNA, pour 2 parts sociales de 1,50 euros de la coopérative ELVA NOVIA.
A l'issue de cette opération et après l'annulation des parts auto-détenues par ELVA NOVIA dans le capital social de CECNA pour un montant de 1 000 €, le capital social de la coopérative ELVA NOVIA issue de la fusion sera porté de 398 182,50 euros à 515 822,50 euros.
Le projet de fusion a été établi sous les conditions suspensives de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires de chacune des coopératives.
Le projet de traité de fusion sera soumis pour approbation aux assemblée générales extraordinaires plénières du :
- 10 décembre 2024 pour la coopérative CECNA
- 10 décembre 2024pour la coopérative ELVA NOVIA
Les créanciers de la société apporteuse, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis.
Conformément aux dispositions de l'article R 526-6 du code rural, deux copies certifiées conformes du projet de traité de fusion sont déposées respectivement aux greffes des tribunaux de commerce de SENS et de CHALON-SUR-SAONE en date du 4 novembre 2024.
Pour Avis
Les conseils d'administration

AL24016020

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 21 octobre 2024, enregistré au SDE Auxerre le 24 octobre 2024 – dossier 202400035176- 8904P01 -2024 N 1157
A été cédé par la société dénommée SARL DE LA CATHEDRALE, société à responsabilité limitée , dont le siège est à Sens (89100), 11 et 13 place de la République,identifiée au SIREN sous le numéro 390456291 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
A la société dénommée ALcathédrale, société par actions simplifiée dont le siège est à Sens (89100), 13 place de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 933107781 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
Le fonds de commerce de café - restaurant avec grande licence de débit de boissons exploité à Sens (89100), 11 et 13 rue de la République, connu sous le nom commercial de RESTAURANT DE LA CATHEDRALE et pour lequel le CEDANT est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Sens, sous le numéro 390.456.291.
Moyennant le prix principal de 200.000,00 EUR, dont 156.000,00 EUR pour éléments incorporels et 44.000,00 EUR pour le matériel.
Chiffres d'affaires et les résultats d'exploitation des trois derniers exercices :
- pour l'exercice 2021 : chiffre d'affaire de 689.801,00 EUR HT. résultat d'exploitation de + 134.370,00 EUR.
- pour l'exercice 2022: chiffre d'affaire de 1.122.165,00 EUR HT. résultat d'exploitation de + 108.109,00 EUR.
- pour l'exercice 2023 : chiffre d'affaire de 1.102.323,00 EUR HT. résultats d'exploitation + 62.501,00 EUR.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Étude de Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens - 28 avenue Pompidou – 89100 Sens, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion Le notaire.

AL24016098

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du24/10/2024, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE, le 28/10/2024, dossier 202400035478, référence 8904P01 2024 A 01492, la société NSC COMPAGNY, Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est 100, rue du Pont 89000 AUXERRE,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 904 308 111 RCS AUXERRE,A CEDE à la société SO SWEET, Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est 100, rue du Pont 89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 934 266 131RCS AUXERRE, un fonds de commerce de préparation et commercialisation de boissons chaudes et froides non alcoolisées à consommer sur place, en livraison, à emporter, préparation et commercialisation de produits culinaires(sandwich, gâteau, biscuits), viennoiseries, pâtes à consommer, restauration rapide, revente de produits alimentaires, service traiteur, fournitures de services de restauration, organisation de noces, banquets, cocktails, buffets, lunch, connu sous l'enseigne «LE BENNY», sis et exploité à 100, rue du Pont - 89000 AUXERRE, moyennant le prix de 15000 €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 24/10/2024. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé.

AL24016106

SELARL SYLVIE LELIEVRE,
Notaires et Conseils
à AVALLON (89)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89), le 7octobre 2024. Enregistré au SIE d'AUXERRE -dossier 2024 00033705 référence 8904P01 2024N01119 le 14 octobre 2024.
Mme Pâquerette HURION épouse DUPAQUIER,demeurant 7 rue du Colombier, Vault de Lugny(89) immatriculé au RCS d'Auxerre sous le numéro 410304315.
A cédé à : La société dénommée FROMAGERIE SOUFFLARD, société à responsabilité limitée au capital de 4500 euros, sise 23 rue Joubert, 89000 Auxerre, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 932294945.
Son fonds de commerce de FROMAGERIE exploité 23 rue Joubert, 89000 Auxerre. Moyennant le prix de 128 250 euros (éléments incorporels : 22 000 € ; matériel : 106 250 €)
Entrée en jouissance au 7 octobre 2024.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'Office Notarial du Notaire.

AL24016144

// VENTE AUX ENCHÈRES

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements : 03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES

D'une maison d'habitation sur la commune de HERY (89550),
L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE
Le vendredi 20 décembre 2024 à 14 heures
DESCRIPTION :
COMMUNE D'HERY (89550)
Une maison d'habitation située 37 D rue de Rouvray, d'une surface habitable de 195,40 m2, inoccupée, comprenant :
En rez-de-jardin : séjour-salon-cuisine, buanderie, cave, water-closets, avec lavabo.
Au premier étage : couloir, salon, salle de bain, water-closets, trois chambres, un bureau.
Au deuxième étage : une chambre mansardée, deux débarras en sous-pente, grenier.
Garage attenant au levant, Cour devant au midi avec un garage en bois, Jardin derrière
Figurant au cadastre
Section : AE
N°: 65
Lieudit : 37 D rue de Rouvray
Surface : 00Ha 07a 38ca
CONDITIONS DE LA VENTE :
Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice, et sur le site du Conseil National des Barreaux : **avoventes.fr**
Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.
Le bien peut être visité
le 11 décembre 2024 de 14 heures à 15 heures.
La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de : **90.000,00 euros**
CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR :
9.000,00 Euros
(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus
Fait à Auxerre, le 30 octobre 2024
Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL24016088

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 4 juin 2012,
Madame Arlette Madeleine THEBAUT, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Robert Maurice Marcel THORET, , demeurant à MIGENNES (89400) 7, rue Léo Ferré Bâtiment C.
Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 18 juillet 1931.
Décédée à SAINT-FLORENTIN (89600) (FRANCE), le 4 janvier 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès ,le 26 juillet 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400) 75 bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24016089

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), CRPCEN89005, le 30 octobre 2024, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial entre Monsieur Patrice Robert AUDO, retraité, et Madame Florence Michèle TROTTIN, sans emploi, demeurant ensemble à APPOIGNY (89380) 3 rue de la Motte Bridard. Monsieur est né à POURRAIN (89240) le 18 mars 1964 et Madame est née à AUXERRE (89000) le 11 mars 1965, mariés à la mairie de APPOIGNY (89380) le 23 juin 2017 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380), le 7 juin 2017.
Comportant adjonction d'une société d'acquêts avec clause d'attribution intégrale de la société d'acquêts au survivant.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.
Pour avis et mention.
Le notaire.

AL24016103

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ARTHONNAY – terre et bois-taillis – fonds occupé en partie - 7 ha 58 a 50 ca - 'FALLUAINE' : ZD - 0097 - 'LES ETRAPIES' : ZD – 0059 – 0060 - 0061 - 'LE PETIT BOIS D ARTHONNAY' : ZD - 0021 - 'LES NOTS' : ZX – 0059 – zonage : RNU
AUXERRE – terre en AOC Côtes d'Auxerre et lande - 23 a 50 ca 'LA COTE D OR' : A – 0049 – 056 – zonage : zone A du PLUi.
JULLY – terre - 34 a 90 ca - 'LA GRANDE BOSSE' : B – 0011 - zonage : RNU
QUINCEROT – terre, lande et bois-taillis – fonds occupé en partie - 18 ha 24 a 77 ca - 'SUR LA MEUNIERE' : B – 0003 – 0004 – 0007 - 0044 - 'LE VAL DIALLE' : B - 0300 - 'LES VIGNES DU GRAND VAL OU' : C – 0490 – 0491 – 0518 – 0523 - 0526 - 'LE GRAND VAL' : C - 0848 - 'SUR LA MAISON GROS JEAN' : C - 0307 - 'LE LARRY MILLOT' : D - 0915 - 'VALLEE GENDARMES' : D - 0534 - 'SUR LA LOIRE' : E – 0190 – 0191 - 0713 - 'MONTMAIN' : E - 0699 - 'CHAMPS MARMEIGNE' : ZC – 0001 – 0050 - 0055 - 'CHAMPS DE QUINCEROT' : ZC – 0019 – 0020 - 0022 - 'SUR LE GRAND VAL' : ZE - 0024 – zonage : RNU
SAINT CYR LES COLONS – bois-taillis - 10 ha 22 a 42 ca - 'GRANDE PIECE DES BOIS DE S' : E – 0518 – zonage : RNU
SENNEVOY LE BAS – terre et pré - 26 ha 89 a 96 ca - 'LE VILLAGE' : A - 0166 - 'SUR MURGE' : A - 0017 - 'BEL AIR' : B - 0164 - 'DESSUS DU MARGOUILLIS' : B - 0125 - 'LES PETITES HAIES' : ZD - 0008 - 'BASSES TERRES' : ZD – 0018 – 0019 - 0020 - 'LA GRANDE BOSSE' : ZD - 0036 - 'DESSUS DU POIRIER PLATEAU' : ZE – 0003 - 0004 - 'COMBE A LA DAME' : ZH – 0036 – 0043 - 0047 - 'CHAMP DES FOURCHES' : ZH - 0028 - 'LES HEROCHONS' : ZI – 0005 - zonage : RNU
SENNEVOY LE HAUT – lande - 4 a 80 ca - 'LA MICHERE' : B – 0198 - zonage : RNU
TRICHEY – terre, lande et bois-taillis - 1 ha 40 a 11 ca - 'DEVERS CHASEREY NORD' : A - 0258 - 'GRIVET' : C - 0455 - 'VALFIAT' : C - 0224 - 'LA VOIE CREUSE' : ZB – 0031 - zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/11/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24016130

CAPROGA LA MEUNIERE
190 bis rue Paul Doumer
45200 Montargis

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTION DES ASSOCIÉS COOPÉRATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra aux lieux et heures ci-dessous désignés :
- Mardi 26 Novembre 2024 à 9 heures
Section GIEN/NOGENT
et MONTCRESSON/CHATILLON
Salle Polyvalente de LA BUSSIERE
- Mardi 26 Novembre 2024 à 15 heures
Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD
Salle Polyvalente de DOUCHY
- Mercredi 27 Novembre 2024 à 9 heures
Section LADON/CORBEILLES/LORRIS
et ST FIRMIN/GONDREVILLE
Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD
- Mercredi 27 Novembre 2024 à 15 heures
Section COURTENAY/PIFFONDS
et LA SELLE/CHEVANNES
Salle Polyvalente de CHANTECOQ
précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **Mardi 3 Décembre 2024.**
Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.Ils ont également la faculté de les consulter au Siège de la Coopérative ainsi que le document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente Assemblée Générale Ordinaire, et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix des produits agricoles et alimentaires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous indicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés sur lesquels opère la coopérative.
ASSEMBLÉE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS
Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le **Mercredi 27 Novembre 2024** à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **Mardi 3 Décembre 2024.**
Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion au siège de la Coopérative, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.
ASSEMBLÉE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du Mardi 3 Décembre 2024 à 9h00, Espace Jean Vilarà AMILLY.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2023/2024, clos le 30 juin2024,
2. Rapport sur la gestion du groupe,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes et conventions,
7. Quitus au Conseil d'Administration,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Élection d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
11. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
12. Fixation du budget formation des Administrateurs,
13. Constatation du montant du capital social,
14. Pouvoirs pour formalités.
Le Conseil d'Administration

AL24016121

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'ATELIER DE COIFFURE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 000 Euros
Siège social : 3 Place St Nicolas
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 488 534 413
(2006B00044)

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 novembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 2 novembre 2024.
L'Assemblée Générale a nommé comme Liquidatrice Madame Patricia PICOCHE, demeurant à AUXERRE (89000) 26 Rue de l'Ocrerie, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de liquidation est fixé au siège social.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis
La Liquidatrice

AL24016113

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA LEPRÊTRE DE SAINTE COLOMBE
Société Civile d'Exploitation Agricole en liquidation au capital de 470 000,00 euros Siège social : 6 rue de l'Abbaye Sainte-Colombe –89100 SAINT-DENIS-LÈS-SENS 441 693 173 RCS SENS Liquidatrice : Mme Catherine DUGUÉ épouse LEPRÊTRE, demeurant à SAINT-DENIS-LÈSSENS (89100), 6 rue de l'Abbaye Sainte-Colombe. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 août 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'ont déchargée de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100). Pour avis, la liquidatrice.

AL24016099

// CONSTITUTION

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE «, titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 26 octobre 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : ESPACE EGLENY.
Le siège social est fixé à : LA FERTE-LOUPIERE (89110), 6 Lieudit l'Orme.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Thierry Philippe Jean-Bernard COULOMBEL et Monsieur Arnaud Henri ZIMMERMANN demeurant BAGNOLET (93170) 18 Avenue Raspail.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de SENS (Yonne).
Pour avis
Le notaire

AL24016068

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société civile immobilière dénommée SCI DU 64 AVENUE HAUSSMANN au capital de 100 euros, le siège social est fixé 28 Rue Eugène Hatin 89000 AUXERRE, ayant pour objet l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le gérant est Eric MORIZE 28 Rue Eugène Hatin 89000 AUXERRE.
Agrément requis des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE
Pour avis
La Gérance

AL24016069

FIDUCIAL SOFIRAL AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 23 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : APIS
Siège : 3 rue aux Prêtres, 89113 FLEURY LA VALLEE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :- La prise de participations dans toutes sociétés et ce, par tout moyen notamment par voie de souscription au capital de sociétés nouvelles ou existantes, d'apports, de fusions, ou tout autre moyen ;- La gestion, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, desdites participations ;- La gestion, dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur, de la trésorerie et des moyens matériels et des services de fonctionnement, notamment administratif, informatique, technique des sociétés filiales et/ou des sociétés dans lesquelles la société détient des participations directes ou indirectes ainsi que toutes prestations de services et de conseils dans les domaines dans l'intérêt des sociétés
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.Agrément : Les cessions d'actions, en cas de pluralité d'associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : Amaury CARRÉ, demeurant 3 rue aux Prêtres 89113 FLEURY LA VALLEE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
POUR AVIS
Le Président

AL24016070

BLIVET FINANCES HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 11 Rue de la Gare, 89200 GIVRY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GIVRY du 10 Octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BLIVET FINANCES HOLDING
Siège : 11 Rue de la Gare, 89200 GIVRY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ainsi que la gestion et la réalisation desdits participations et intérêts,
Acquisition par tous moyens, la vente et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et valeurs mobilières,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
M. Yannis BLIVET, demeurant 11 Rue de la gare, 89200 GIVRY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL24016092

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 05/09/2024, il a été constitué une SARL unipersonnelle Dénomination : DM-EVENTS
Nom Commercial : DM-EVENTS
Siège Social : 162 Rue De Flagy 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD
Capital : 1000 €
Objet social : Entreposage et stockage non frigorifique. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Durée : 99 ans
Gérance : M. MARTIN David 11 Voie Prairial 89340 VILLENEUVE LA GUYARD
Immatriculation au RCS de SENS

AL24016104

Suivez-nous sur notre page Facebook



ÉQUIPEMENT

// EN BREF

Retraites agricoles **La réforme sera en place dès janvier 2026, selon Laurent Wauquiez**

«Les retraites agricoles seront revalorisées et la reforme entrera bien [en application] à la date qui était prévue, c'est à dire janvier 2026», a annoncé Laurent Wauquiez, président du groupe DR (ex-LR) à l'Assemblée, le 29 octobre. Pour mémoire, une mise en œuvre complète pour 2028 et une application rétroactive avaient été validées par le précédent gouvernement. Un amendement à l'article 22 du projet de loi financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 est porté par le groupe DR, et aligné sur un amendement du gouvernement à venir sur le même thème. Il est le fruit d'un groupe de travail de la droite, créé il y a un an et réunissant les députés Laurent Wauquiez, Julien Dive et les sénateurs Mathieu Darnaud (président du groupe LR au Sénat), Laurent Duplomb et Pascal Gruny; Annie Genevard, alors députée, y participait également. Le groupe *«a aussi travaillé étroitement avec Arnaud Rousseau, le président de la FNSEA»*, précise M. Wauquiez, qui souligne l'appui d'Annie Genevard, aujourd'hui ministre de l'Agriculture. *«Les retraites agricoles sont une des priorités pour le groupe Droite républicaine dans ce débat parlementaire. Notre premier objectif était d'envoyer fortement un message aux 1,3 million d'exploitants retraités, ayant travaillé toute leur vie et recevant en moyenne 350 € de moins que la moyenne des retraités»*, ajoute-t-il. Tout en rappelant que la réforme apportera, pour environ la moitié des futurs retraités agricoles, une progression d'environ 120 €.

Agrivoltaïsme **Une PPL transpartisane sur le partage de la valeur**

Le député Pascal Lecamp (Les Démocrates, Vienne), à l'initiative d'un nouveau groupe de travail sur l'agrivoltaïsme depuis septembre, a annoncé le 29 octobre vouloir déposer une proposition de loi (PPL) d'ici début 2025. Son objectif est de déposer une PPL transpartisane (allant «des communistes à LR»), a-t-il déclaré au colloque de l'association France Agrivoltaïsme. Le texte vise à la fois le partage de la valeur et la contractualisation dans l'agrivoltaïsme. Il s'inscrit en complément d'une PPL centriste, déposée le 10 septembre au Sénat, tendant à créer un bail rural à clauses agrivoltaïques, qui ouvre la voie à un contrat tripartite entre fermier, propriétaire et énergéticien. Pascal Lecamp voit plus loin, en proposant un partage de la valeur en quatre, c'est-à-dire avec aussi un «fonds de redistribution» à l'échelle du territoire. «Il faudra sans doute mettre un système obligatoire de partage de la valeur», selon lui. L'idée est d'augmenter l'acceptabilité des installations agrivoltaïques. À la fois au sein du territoire: *«Dans mon département de la Vienne, des manifestations contre des projets ont lieu tous les week-ends»*, a-t-il indiqué. Mais également côté agriculteurs, où des «frustrations» peuvent naître chez ceux qui n'en bénéficient pas.

// MACHINISME

Un chercheur de l'Inrae distingué par le Sedima

À l'occasion du Sommet de l'Élevage, Alexandre Mortier, président du Sedima (Syndicat national des entreprises de services et distribution du machinisme agricole) et codirigeant des Ets Mortier, en Côte-d'Or, a remis le trophée Sedimaster à Jean-Pierre Chanet, chef adjoint du département Mathématique et Numérique a l'Inrae.

Chaque année, le Syndicat national des entreprises de services et distribution du machinisme agricole (Sedima) décerne les Sedimaster, des trophées récompensant une personnalité issue de la distribution, de l'industrie, de l'enseignement, des organisations professionnelles, de la presse ou de la recherche et qui œuvre au développement de la filière des agroéquipements.

Lors du dernier Sommet de l'Élevage, début octobre, la 33e édition des Sedimaster a eu lieu. Un jury issu des différentes associations, fédérations et instituts en lien avec le machinisme (chercheurs, constructeurs, distributeurs, journalistes, Cuma, entrepreneurs des territoires) a désigné son lauréat parmi les candidats sélectionnés. Cette année, le trophée a été remis, par Alexandre Mortier, président du Sedima et professionnel du secteur du machinisme agricole en Côte-d'Or, à Jean-Pierre Chanet.



Alexandre Mortier (à droite) président du Sedima et le lauréat 2024 du Sedimaster, Jean-Pierre Chanet.

Engagé sur la robotique

Chercheur au sein de l'Inrae il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie électrique, d'un DEA Électronique et systèmes, ainsi que d'un doctorat en informatique. Il a commencé sa carrière d'ingénieur au Cemagref (un institut public de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) avant de devenir responsable de l'équipe « Systèmes d'information agrienvironnementaux communicants » puis directeur de l'unité de recherche « Technologies et systèmes d'information pour les agrosystèmes ». Cette dernière est aujourd'hui leader dans la robotique et la fertilisation agricole et est reconnue internationalement. Depuis cette année, il développe des études en informatique, intelligence artificielle, robotique et imagerie satellitaire. Alexandre Mortier a félicité Jean-Pierre Chanet pour *« son brillant palmarès et son engagement en faveur de la recherche pour faire évoluer le machinisme agricole et ses usages »*.

// AGRITECHNO

Les nouvelles technologies, alliées des apiculteurs



Chaque mois, Terres de Bourgogne vous propose une chronique, réalisée par Caroline Chanlon, consacrée aux technologies innovantes utilisées en agriculture. Cette semaine, cap sur l'apiculture qui peut s'appuyer, elle aussi sur d'intéressantes solutions technologiques.

Les objets connectés et les applications smartphone sont aujourd'hui largement utilisés en agriculture et le secteur de l'apiculture n'est pas en reste ! Ces dernières années, nous avons vu émerger de nombreuses technologies visant à accompagner l'apiculteur dans son travail au quotidien mais également pour le guider dans ses choix. On pense aux balances connectées qui, placées sous les ruches, fournissent des données sur leur poids, aux capteurs d'humidité et de température ou les trackers GPS antivol. Les principaux avantages sont la surveillance en continu, la réduction des déplacements et l'aide à la décision. François Verchère, du Rucher de La Miotte, est apiculteur à Belfort et dispose de 300 ruches réparties sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Il y a deux ans, il a fait le choix de s'équiper d'ApiTracer, une solution innovante développée par les Ruchers du Bassigny en Haute-Marne. *« J'ai choisi ApiTracer pour avoir un système permettant d'améliorer le suivi de mes colonies. Toutes mes ruches et hausses de ruches (magasins à miel) sont équipées d'un code-barres qui permet de suivre leur production réelle. Grâce à ce système, il est également possible d'analyser chaque ruche, d'avoir sa génétique et de pouvoir intervenir notamment sur les changements de reines lorsque cela est nécessaire. C'est un véritable outil d'aide à la décision. L'application apporte d'autres fonctionnalités comme la géolocalisation des ruches qui me permet de cartographier mon cheptel. Toutes les actions au rucher peuvent également être notées dans l'application ce qui évite d'emporter ses carnets. Notre cahier d'élevage et d'intervention est aujourd'hui numérique. De plus, l'application génère le cahier de miellerie de manière automatisée (un document administratif obligatoire) »*.

Réponses à de vrais besoins

En plus de l'application ApiTracer, François Verchère, apiculteur très connecté, utilise un dispositif de balances électroniques. *« Elles me permettent de réaliser les pesées à distance et ainsi de recevoir le poids en temps réel mais aussi la température dans les ruchers. C'est un outil d'aide à la décision et à l'action qui me donne des indications précieuses : faut-il déplacer les ruches ? les ramener ?… Sans que j'aie besoin de me déplacer sur site »*. Ces nouvelles technologies répondent à de vrais besoins et enjeux pour les apiculteurs et devraient très certainement se développer encore dans les prochaines années.

Caroline Chanlon



François Verchère, apiculteur, a recours à plusieurs objets connectés dans son quotidien.

// PRATIQUE

Des petits gestes pour des grosses économies

Si les économies de bout de chandelle sont parfois moquées, en les cumulant, il est possible de mettre quelques sous de côté pour un projet qui nous tient à cœur ou tout simplement épargner davantage. Au-delà de la classique renégociation de facture de téléphone ou d'Internet, on vous a trouvé trois postes de dépenses sur lesquels lorgner.

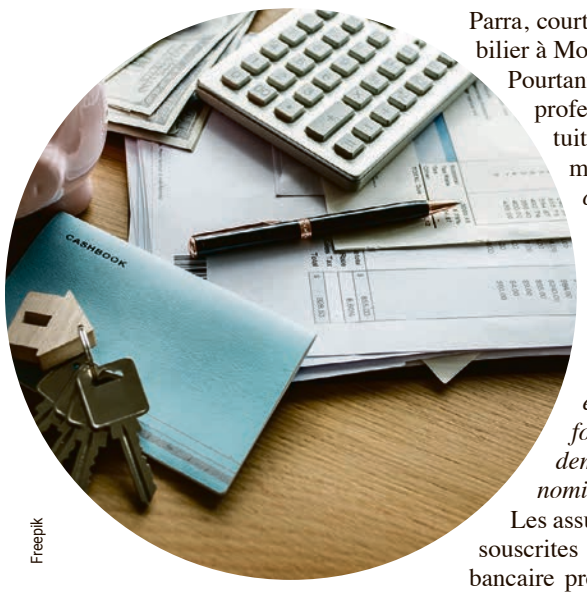
F.T. et C.C.



©AdobeStock

Outre les petits gestes du quotidien, certains contrats peuvent être renégociés pour réaliser quelques économies.

// Renégocier son assurance de prêt, mode d'emploi



Freepik

Depuis le 1er janvier 2023, la loi permet de renégocier son assurance de prêt à tout moment. Cette mesure peut permettre de réaliser des économies parfois conséquentes sur le coût d'une assurance qui, dans certains cas, peut représenter jusqu'à 30 % du montant d'un emprunt. Cette pratique reste toutefois méconnue. *« Peu de personnes sont au courant »*, convient Christophe Parra, courtier chez Easy crédit immobilier à Montbrison.

Pourtant, faire appel à ce type de professionnel est un service gratuit et, surtout, sans engagement. *« Si l'on veut renégocier son assurance, il suffit de prendre rendez-vous et de venir avec un tableau d'amortissement,* explique un courtier exerçant dans la plaine du Forez. *Ensemble, on va faire une étude personnalisée. En fonction, le client saura rapidement s'il peut faire des économies ou pas ».*

Les assurances de prêt sont souvent souscrites auprès de l'établissement bancaire prêteur. Or il existe actuellement sur le marché une cinquantaine de compagnies privées qui peuvent proposer des couvertures très intéressantes à des tarifs parfois plus avantageux. D'où l'intérêt de comparer avant de se décider. Et ceci à tout moment. *« On peut désormais renégocier n'importe quelle assurance de prêt à n'importe quel moment,* précise Christophe Parra. *Renégocier, cela veut dire passer par une compagnie externe ».*

Le jeu en vaut la chandelle

Il explique que les économies représentent parfois jusqu'à 50 % du coût de l'assurance, ce qui peut permettre d'économiser quelques dizaines d'euros par mois. Ce qui représente pour certains dossiers des gains considérables, surtout pour un prêt contracté sur 15 ou 20 ans.

Afin de dénicher l'offre la plus intéressante pour son client, le courtier réalise un devis ou une étude. Celle-ci est personnalisée en fonction du profil de son interlocuteur : *« La couverture va varier en fonction d'un certain nombre de critères. L'assurance sera différente pour chaque personne, selon qu'elle est fumeuse ou non, qu'elle exerce un métier à risque ou non, etc. De même, chaque compagnie d'assurance est spécialisée dans un domaine bien spécifique : durée longue, soucis de santé… »*

Quoi qu'il en soit, *« la loi autorise la résiliation infra annuelle du moment qu'elle a les mêmes garanties a minima »*, précise enfin Christophe Parra. Des garanties supplémentaires peuvent ainsi venir s'ajouter à l'assurance déjà existante, parfois même à moindres frais.

// Comment trouver une bonne mutuelle à petit prix ?



Freepik

En 2024, le tarif des mutuelles et des complémentaires santé est encore revu à la hausse. Une augmentation qui peut aller jusqu'à 8 à 12 % et qui s'explique notamment par le vieillissement de la population et par le transfert de la prise en charge de certains soins médicaux, dentaires notamment, de l'Assurance maladie aux mutuelles. Dans ces conditions, il peut être judicieux de vouloir faire jouer la concurrence afin d'obtenir des prix plus convenables. Est-ce possible en pratique ? Quelle démarche adopter ?

Avant de vous lancer, commencez par dresser un état des lieux de vos besoins. L'objectif : moduler les garanties qu'offrira votre mutuelle en fonction de votre profil, de vos habitudes de vie et de votre état de santé. Sachez que même une fois le contrat souscrit, il est toujours possible d'en modifier la couverture.

Vous pouvez alors faire appel à un comparateur en ligne. Il en existe plusieurs, accessibles à toute heure du jour et de la nuit depuis un ordinateur ou même votre smartphone. Mettez côte à côte les différentes offres selon vos besoins en matière de santé et votre budget pour retenir les propositions les plus compétitives. Certaines mutuelles proposent des garanties modulables qui peuvent s'adapter aux besoins de leurs clients.

Une fois le contrat engagé, n'hésitez pas à changer régulièrement de compagnie. Depuis la loi Hamon, tous les adhérents peuvent résilier leur mutuelle à tout moment après une année de contrat, ceci sans motif et sans frais. Là encore, il est généralement possible de le faire depuis son ordinateur.

Enfin, dernier conseil : sélectionnez avec soin. Des mutuelles responsables et solidaires souhaitent ainsi favoriser l'accès aux soins et, pour cela, assurent une bonne prise en charge à moindre coût. L'avantage : leurs contrats n'augmentent pas à mesure que l'âge avance. Il existe également des mutuelles santé totalement en ligne : leurs services sont dématérialisés à 100 %. Elles peuvent alors proposer des prix imbattables de par les économies réalisées grâce à l'absence de frais de structure.

Au moment de souscrire, n'hésitez pas à vous renseigner sur d'éventuelles offres commerciales. Certaines mutuelles proposent plusieurs mois de cotisation offerts ou encore des réductions la première année.

// Têtes thermostatiques connectées à 1 euro, le vrai du faux



Freepik

Remplacer les robinets de radiateur par des têtes thermostatiques connectées permet de faire des économies d'énergie. Cet équipement sera obligatoire au 1er janvier 2027 et l'incitation de l'État s'achèvera le 31 décembre prochain.

Si vous utilisez les réseaux sociaux, peut-être avez-vous vu des créateurs de contenu et influenceurs promouvoir l'installation gratuite (ou presque) de têtes thermostatiques connectées. Une offre alléchante sur le papier puisqu'elle propose de remplacer les anciens robinets de ses radiateurs par des modèles innovants, qui permettent de régler la température pièce par pièce et pilotables à distance depuis un smartphone. Trop beau pour être vrai ? On a posé la question à Nicolas Pichot, chargé de mission chez Rénov'actions 42, organisme public qui accompagne les Ligériens dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Premier enseignement, ces campagnes commerciales respectent la loi. Sur le même principe que celles concernant l'isolation il y a quelques années, elles s'inscrivent dans le cadre des dispositifs des Certificats d'économie d'énergie (CEE), que les fournisseurs d'énergie rachètent selon le principe du pollueur/payeur. Pour chaque type de travaux, une fiche détermine un montant de subvention que le particulier peut obtenir en contrepartie. Et l'État en bonifie parfois avec *« un coup de pouce »* qui rend l'opération plus attractive.

C'est ainsi que des prestations deviennent rentables pour les installateurs même quand ils ne facturent qu'un euro au client. Dans le cas qui nous intéresse, l'aide varie de 260 euros pour un logement de moins de 35 m² jusqu'à 624 euros pour 130 m² et au-delà, en passant par 516 euros pour un logement de 70 à 90 m². *« Cela ne concerne que des habitations en chauffage individuel et de plus de deux ans. Les constructions neuves ne sont pas concernées par les CEE »*, précise Nicolas Pichot.

Après l'aspect financier, place à la dimension technique. *« Ces produits amènent plus de confort et aident à faire des économies d'énergie puisqu'on règle la température pièce par pièce et heure par heure »*, souligne notre expert. Qui pointe dans la foulée un risque à répondre favorablement au démarchage : celui de *« tomber sur des personnes qui posent du matériel bas de gamme et/ou très rapidement, voire qui bâclent pour limiter le coût de l'intervention. D'autant que celle-ci est parfois effectuée par des sous-traitants ».* Or la mise en place peut se faire rapidement, mais aussi se révéler bien plus complexe sur une installation vétuste.

Verdict : oui, mais…

Voici venir l'heure du verdict pour le chargé de mission : *« Si votre logement n'est pas du tout équipé, que vous avez des robinets simples et sans thermostat central, allez-y les yeux presque fermés et sans tarder. Disposer d'un tel équipement deviendra obligatoire au 1er janvier 2027 et l'incitation de l'État s'achèvera le 31 décembre prochain ».* Autrement, si vous avez par exemple une chaudière programmable avec des robinets simples et qu'elle fonctionne bien, ce n'est pas forcément nécessaire, conseille notre homme. Il serait même dommage d'y toucher, au risque de troubler cet équilibre.

Dans tous les cas, assurez-vous que la société qui réalise les travaux soit labellisée RGE, *« un préalable indispensable ».* Pour une question de confiance, vous pouvez solliciter des entreprises établies près de chez vous, mais pas sûr qu'elles s'associent à ce type d'initiative. Enfin, n'hésitez pas à contacter Rénov'Actions 42 pour obtenir plus d'informations.

OXYGÈNE

// FOIRE DE DIJON

Jusqu'à lundi pour en profiter!

La foire gastronomique de Dijon se poursuit jusqu'au 11 novembre. Il vous reste donc un week-end prolongé pour aller vous faire plaisir.



La foire de Dijon, c'est la vitrine de l'agroalimentaire local.

« La foire sera toujours la foire ! » C'est ce que vous disent les vieux dijonnais, avec un air vaguement blasé, mais qui ne manqueraient l'évènement pour rien au monde… La 101è édition a ouvert ses portes jeudi 31 octobre et les refermera au soir du 11 novembre. Il vous reste donc un gros week-end pour profiter à la fois de ses incontournables et de ses nouveautés. Les premiers se trouvent dans les stands où l'on peut goûter des plats de la France entière, ou même de l'étranger, dans un mélange étourdissant de musiques et d'odeurs. Vous pourrez aussi aller assister aux démonstrations des chefs cuisiniers sur la scène Complètement Toqués. Du côté des choses plus inattendues, faites un détour par le pavillon international pour aller goûter du saké et d'autres alcools japonais, tels que le Shochu et l'umeshu (mais avec modération !) Le « Pays du soleil levant » est cette année l'invité d'honneur, à travers les provinces de Hiroshima, Nagazaki et Kumamoto. Juste retour des choses : Dijon sera représentée à l'exposition universelle d'Osaka, qui va durer d'avril à octobre 2025. Si vous êtes en quête de dépaysement, vous pourrez aussi le trouver sur le stand de la Polynésie où l'on vous apprendra à tresser des colliers de fleurs : plutôt rassérénant dans la grisaille automnale. C'est d'ailleurs ce qu'on aime dans cette foire : la chaleur qu'elle amène alors qu'on entame le long chemin vers l'hiver…

Le poids économique de l'agriculture

Une recette qui marche puisque, le jour de l'inauguration, François Rebsamen, le maire de Dijon rappelait que l'édition de l'an passé avait attiré plus de 150 000 visiteurs. Une bonne partie était passée par la Ferme Côte-d'Or, complément indissociable de la foire et vitrine des productions agricoles de Côte-d'Or. Celle-ci est encore présente et visible, jusqu'au 10 novembre, avec une cinquantaine d'animaux rassemblés.

Ne manquez pas non plus de passer par le très beau stand du Conseil départemental de la Côte-d'Or, qui met en avant la marque 100 % Côte-d'Or, celle-ci fêtant son cinquième anniversaire en 2024. Les stands de la métropole dijonnaise et du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) vous feront également très bon accueil.

Les élus locaux, lors de l'inauguration, n'ont d'ailleurs pas manqué de rappeler le poids économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire : ce dernier secteur représente 28 000 emplois en BFC. François Rebsamen a aussi rendu hommage aux agriculteurs, confrontés aujourd'hui à de multiples défis et qui réclament à être plus soutenus. Le maire de Dijon et président de la Métropole rappelait à ce sujet l'implication de la collectivité qu'il préside, à travers ProDij, la stratégie de transition alimentaire de la région dijonnaise.

Berty Robert



La gastronomie japonaise est largement mise à l'honneur.

Ne ratez pas les derniers rendez-vous !

Samedi 9 novembre :
- journée de la gastronomie responsable, scène Complètement Toqués, hall 1 et Espace Show Devant, hall 1
- de 11 heures à 20 heures dégustation des vins de la Côte dijonnaise, espace Chambertin, hall 1
- les villes de Cluj Napoca (Roumanie), Reggio Emilia (Italie) et Guimares (Portugal) présentent le meilleur de leurs spécialités, espace Expérience Foire hall 1
- de 10 heures à 23 heures démonstrations et dégustations culinaires à la Table de Lucullus, hall 1

Dimanche 10 novembre :
- La Cheu-Cheu Synchro avec La Pig en personne, à 17 heures, espace Show Devant, hall 1
- de 11 heures à 20 heures dégustation des vins de la Côte dijonnaise, espace Chambertin, hall 1

Lundi 11 novembre :
- Journée Loiseau, démonstrations, dégustations et master class avec les chefs de la maison Loiseau, scène Complètement Toqués, hall 1
- atelier chocolat enfants, espace Show Devant hall 1
- de 11 heures à 17 heures dégustation des vins de la Côte dijonnaise, espace Chambertin, hall 1

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 11 novembre

// Foire gastronomique de Dijon

La Foire gastronomique de Dijon bat son plein. Au parc des expositions de la ville venez profiter de bonnes choses à goûter, découvrez les productions agricoles du département en visitant la Ferme de Côte-d'Or, rendez-vous sur le stand des provinces japonaises d'Hiroshima, Nagazaki et Kumamoto, qui sont les invitées d'honneur pour cette édition. Participez à la Cheu-Cheu Synchro, le 10 novembre

www.foirededijon.fr

// Découvrez la Cité des vins de Beaune

Le week-end de la traditionnel vente aux enchères des vins des Hospices de Beaune est le moment idéal pour découvrir, en parallèle, la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne. Durant ces deux jours, de 10 heures à 18 heures, partez à la découverte de toutes les richesses et spécificités de la viticulture en Bourgogne : la mosaïque des paysages et des terroirs, les traditions, la vinification... Grâce à un parcours didactique enrichi de dispositifs multimédias ludiques, plongez en immersion dans ce grand vignoble façonné par l'Homme depuis 2000 ans !

www.citeclimatsvins-bourgogne.com

Nièvre

• 14 novembre

//Projection

Dans le cadre du festival Alimenterre, le Pot Commun (12 bis rue de la Jonction, Nevers) propose une projection du filme « Demain la vallée ». de 19 h à 22 h..

Renseignements : contact@lepotcommun.org ou https://www.facebook.com/LepotcommunNevers/about

• 22 novembre / 13 décembre

//Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de rencontre pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques sont renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition: l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Possibilité de participer à tout le programme (125 euros) ou juste une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

Yonne

• Samedi 9 novembre

// Soirée tartiflète

Les Jeunes agriculteurs de l'Yonne organisent une soirée tartiflète, à la salle des fêtes de Lainsecq, dès 20 heures. Tarifs : 24 € pour les adultes, 12 € pour les -12 ans. Réservation au 06 40 46 33 96.

• Dimanche 10 novembre

// Foire Saint-Martin

Comme chaque année, la Foire Saint-Martin d'Auxerre aura lieu dans les rues du centre-ville. Retrouvez, bien évidemment, l'espace agricole place de l'Arquebuse, où une vingtaine de producteurs icaunais seront présents sur les trois esplanades. Un vrai rendez-vous à ne pas manquer qui fera saliver bon nombre de visiteurs, toujours nombreux d'une année à l'autre.

• Mercredi 11 décembre

// Ovinpiades

La 20e édition des Ovinpiades des jeunes bergers aura lieu le mercredi 11 décembre, à Précy-le-Sec (GIE Rameau). Il s'agira qu'une sélection régionale où les participants seront départagés lors d'épreuves pratiques et théoriques, en individuel ou en collectif. Les deux meilleurs jeunes bergers défendront les couleur de la région lors de la finale nationale qui aura lieu à l'occasion du salon de l'agriculture, le samedi 22 février 2025, à Paris.

PORTRAIT

// COMMÉMORATIONS

Derrière les cimetières, les hommes

Le 11 novembre signe la fin de la Première Guerre mondiale. Plus de 1,7 million de soldats du Commonwealth ont péri aux côtés des Français. Ils sont enterrés dans plusieurs milliers de cimetières, entretenus à l'année par des hommes et des femmes.

« Ici, c'est le paradis des combattants». Voilà un bon résumé de ce qu'est le cimetière de Cabaret rouge. Situé à Souchez dans le département du Pas-de-Calais, ce cimetière militaire du Commonwealth fait partie du réseau des cimetières CWG (*Commonwealth war grave*) qui accueillent les combattants des nations du Commonwealth, entre autres. Mais pour que ce paradis terrestre le reste, il nécessite un entretien quotidien, minutieux, passionné et surtout, respectueux.

Rencontre avec Pascal-Louis Caillaut, responsable de la communication de la CWG pour la zone France ; Pascal Bride, jardinier en charge de Cabaret rouge depuis 15 ans, et Dimitri Dubois, jardinier itinérant pour la CWG.



Sur chaque tombe, on retrouve les mêmes informations, quand celles-ci sont connues.

EP



De gauche à droite, Pascal-Louis Caillaut, Dimitri Dubois et Pascal Bride, les gardiens du repos des soldats du Cabaret rouge.

EP

Fruit du hasard ou de passion ?

Mais comment devient-on jardinier de cimetière militaire ? *« Le hasard,* indique Pascal Bride. *Je venais de finir mon service militaire et j'avais un CAP mécanique en poche. Je ne trouvais pas de travail. Une personne de mon village connaissait quelqu'un à la CWG et m'a recommandé. C'était il y a 32 ans et ça m'a plu »*. Le hasard ? Si l'on veut… Le jardinier de 53 ans est un passionné de l'histoire de la Grande Guerre et est membre de l'association Le Souvenir français qui *« entretient les tombes des morts pour la France qui sont abandonnées »*.

L'entretien de la terre mais aussi de la mémoire

L'entretien des cimetières du Commonwealth, c'est l'entretien de la terre mais aussi de la mémoire et des cœurs. Pour Dimitri Dubois, 26 ans, travailler dans un cimetière n'était pas non plus une évidence. En revanche, *« je voulais travailler avec la nature puisque j'ai fait un bac pro espaces verts et bûcheronnage »*, explique-t-il. Originaire de la région de Verdun et passionné par l'histoire de, cette fois, la Seconde Guerre Mondiale, il travaille quelques mois au cimetière américain de Verdun. Un premier pas dans le secteur des cimetières militaires qui le pousse à se renseigner. *« Je suis tombé sur les offres d'emploi de la CWG et j'ai atterri ici »*. Il est désormais en CDI depuis le mois de janvier.
Quant à Pascal-Louis Caillaut, ce poste à la CWG n'a aucun lien avec le hasard. *« Je suis docteur en histoire au départ. Mais j'ai travaillé dans le secteur industriel pendant un certain temps. Je gagnais très bien ma vie mais j'ai eu besoin de donner un sens à mon travail et je suis passionné par l'histoire des deux guerres. Ça m'a semblé être une évidence »*. On le perçoit donc, travailler dans des cimetières militaires induit souvent de s'intéresser à l'histoire et ce qu'elle implique : des morts au combat, dont le repos est un objectif pour les trois hommes. Pour assurer ce repos éternel, la CWG, contrairement à l'Allemagne, la France ou encore l'Italie et la Belgique, a décidé de ne pas rapatrier ses morts mais de les enterrer là où ils sont tombés. *« C'est une philosophie qui a choqué à l'époque car pour les familles, cela voulait dire ne pas récupérer les corps et donc ne pas pouvoir les enterrer près d'elles. Mais pour la CWG, enterrer ces hommes-là où ils sont tombés, c'était aussi les enterrer dans le pays pour lequel ils s'étaient battus et donc faire durer leur mémoire »*, explique Pascal-Louis Caillaut. Autre point, et pas des moindres, visuellement, toutes les tombes sont identiques, rangées dans des allées, toutes semblables. Pas de croix ou d'étoiles mais des pierres tombales blanches.

Tous égaux, comme sur le champ de bataille

« L'idée était que, comme sur le champ de bataille, il n'y ait pas de distinctions d'ethnies, de religions ou de rangs, entre ces soldats. Les seules stèles légèrement différentes sont pour les soldats accueillis dans le cimetière mais qui n'étaient pas d'une nation du Commonwealth ». Aussi, pour en savoir un peu plus sur les presque 4 000 tombes qui composent le cimetière de Cabaret rouge, il faut s'approcher et lire. *« Toutes les stèles sont composées de la même manière. Le grade, le prénom et nom, le régiment, la date du décès, l'âge, le signe de religion - si le soldat en avait une - et une épitaphe si la famille l'a souhaitée »*, détaille Pascal-Louis Caillaut. Et pour ceux que l'on n'a pas pu identifier, la stèle porte la phrase *« Known unto God »*, littéralement, *« connu de Dieu »*. C'est aussi pour maintenir cette égalité que, par exemple, les photos déposées devant les tombes sont retirées par les jardiniers. *« En 15 ans, je n'en ai pas jeté une. Elles sont toutes dans un classeur. Mais je ne peux pas les laisser sur les tombes car ça crée une inégalité vis-à-vis des autres soldats »*. Cela étant dit, à l'entrée de chaque cimetière CWG se trouve un casier en bronze dans lequel un registre est présent, permettant aux familles de trouver dans quelle allée se trouve leur défunt ancêtre.

Un entretien 7 jours sur 7

Autre élément essentiel pour garantir le repos éternel de ces morts pour la France : l'entretien du cimetière, quotidien et à l'année. *« L'hiver, c'est élagage, traitement des stèles et préparation des plantations du printemps. Au printemps, on nettoie les platebandes, on reprend les tontes, on taille les arbustes et rosiers et bien sûr on plante. En été, on surveille les plantations et l'herbe et à l'automne c'est une combinaison des trois saisons précédentes »*, liste Pascal Bride. Dans le détail, c'est plus compliqué que cette liste à la Prévert. En effet, entre avril et octobre, la tonte de la pelouse est faite une fois par semaine minimum car elle ne doit jamais dépasser les 3 cm de hauteur. Par ailleurs, pour tondre, les jardiniers utilisent une machine spécifique qui leur permet de créer des motifs précis dans la pelouse. *« On devient vite très perfectionniste et si on voit un pissenlit, on va sortir la tondeuse »*, plaisante, à moitié, Dimitri Dubois. Pour ce qui est des fleurs, des arbres et arbustes, rien n'est laissé au hasard. *« On doit choisir nos plantes dans le catalogue de la CWG puis les planter selon certains critères. Pour chaque allée, on va choisir une suite de plantes, avec une certaine couleur, qui se répète »*, explique Pascal Bride. Évidemment, on trouve beaucoup de rosiers mais aussi des plantes *« antisplash »*, c'est-à-dire des plantes mises devant les stèles pour éviter que celles-ci ne soient éclaboussées par de la terre et aussi des plantes intermédiaires. *« Selon la règle, il faut qu'il y ait des fleurs toute l'année car la philosophie de la CWG est que les cimetières ne doivent pas être des lieux tristes, mais des lieux de paix »*. C'est d'ailleurs pour cela que des bancs et des chapelles sont installés dans le cimetière. Pour ce qui est des arbres, leur choix peut être guidé par la nationalité la plus représentée dans un cimetière : des érables pour les Canadiens, des ginkgo biloba pour le cimetière chinois…

Les symboles : éléments essentiels

Grâce à cet entretien quotidien, les jardiniers de la CWG connaissent sur le bout des doigts le cimetière dont ils sont responsables. Pascal Bride pourrait être un excellent guide. *« Je fais le tour des tombes régulièrement et pourtant, je découvre encore des choses. Par exemple, je suis tombé pour la première fois sur la tombe d'un soldat de 16 ans ! C'est le plus jeune du cimetière »*. Quand on lui demande où sont les tombes néo-zélandaises, sud-africaines ou canadiennes, Pascal Bride parcourt les allées, sans hésitation et trouve.

Au fil des années, il a ainsi pu voir les us et coutumes de chacun. *« On sait que des Néo-Zélandais sont venus récemment car des plumes ont été plantés devant les tombes des soldats de Nouvelle-Zélande. Les juifs posent un petit caillou sur le dessus de la stèle… »* Il connaît aussi les histoires derrière les tombes. *« Quand des Canadiens viennent ici, c'est généralement pour voir deux choses : les tombes de deux frères morts au combat en même temps et enterrés côte à côte ; et la tombe du «soldat inconnu» qui a été exhumé pour être amené au Canada »*. À noter d'ailleurs que cette pratique est rarissime car *« on ne réveille pas un soldat qui dort »*, commente Pascal-Louis Caillaut.
Dans un coin du cimetière, la seule et unique tombe d'un soldat mort pendant la Seconde Guerre Mondiale et non la Première. *« Un vieux du village m'avait dit que c'était un soldat qui s'était traîné jusque-là pour pouvoir mourir entouré d'autres soldats… »* Dans un autre endroit, une tombe « ossuaire », rassemblant les ossements des divers combattants, non identifiés. Et puis, dominant le cimetière, une croix du sacrifice, qui est en fait un glaive, dont la taille dépend de la taille du cimetière. Finalement, l'entretien des cimetières du Commonwealth, c'est l'entretien de la terre mais aussi de la mémoire et des cœurs. Pour Pascal Bride et Dimitri Dubois, ces allées parfaites, ces formes géométriques dans l'herbe, ces fleurs, ces tombes, tout ce qui fait le cimetière de Cabaret rouge, *« ça en fait le plus beau bureau du monde »*.

Églantine Puel

En chiffres // Les cimetières du Commonwealth

La Commonwealth war graves commissions (CWGC), créée en 1917, est l'instance qui gère les cimetières militaires du Commonwealth. Si, à l'origine, ces cimetières étaient destinés aux soldats décédés pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale est venue ajouter son lot de morts aux combats et de nouveaux cimetières ont été bâtis, notamment sur les côtes normandes.
Voilà ce que donne en chiffres cette institution :
- 23 000 : c'est le nombre de cimetières gérés par la CWGC (sans compter les mémoriaux). Ces sites accueillent 1,7 million de soldats.
- 150 : c'est le nombre de pays dans lesquels se répartissent ces sites.
- Environ 3 000 cimetières de la CWGC se trouvent en France. Pour être précis, on trouve 1 000 cimetières et 2 000 « carrés », c'est-à-dire des portions de cimetières communaux gérés par la CWGC. Environ 700 000 soldats s'y trouvent.
- Sur ces 700 000 combattants, plus de 600 000 sont enterrés dans les Hauts-de-France dont près de 80 % dans la Somme et le Pas-de-Calais.
- 85 millions d'euros : c'est le montant dépensé en 2022 par la CWGC dans ses cimetières. Ces fonds sont financés par les gouvernements des États du Commonwealth au pourcentage du nombre de tombes présentes. Ainsi, le Royaume-Uni finance à hauteur de 80 % ce budget.
- 1 500 : c'est le nombre de salariés employés par la CWGC, dont 400 en France.